

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

87^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du mardi 9 décembre 2025

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Anniversaire de la loi de 1905 (p. 10854)

Mme la présidente

2. Questions au gouvernement (p. 10854)

POLITIQUE FISCALE (p. 10854)

M. Kévin Mauvieux

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

QUOTAS DE PÊCHE (p. 10855)

Mme Liliana Tanguy

Mme Catherine Chabaud, ministre déléguée chargée de la mer et de la pêche

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (p. 10856)

Mme Cyrielle Chatelain

M. Sébastien Lecornu, premier ministre

Mme Cyrielle Chatelain

ARTICLE 24 DU PLFSS (p. 10857)

M. Yannick Neuder

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

M. Yannick Neuder

CONCERT DU 31 DÉCEMBRE À PARIS (p. 10857)

M. Olivier Fayssat

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

ÉCONOMIE CORSE (p. 10858)

M. Michel Castellani

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

M. Michel Castellani

ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE 1905 (p. 10858)

M. Jérôme Guedj

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

LAÏCITÉ À L'ÉCOLE (p. 10859)

M. Jérémie Patrier-Leitus

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE (p. 10860)

M. Julien Brugerolles

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

M. Julien Brugerolles

M. Roland Lescure, ministre

EXPOSITION À L'AMIANTÉ DES SALARIÉS D'ARCELORMITTAL (p. 10861)

Mme Alma Dufour

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

Mme Alma Dufour

REVUE STRATÉGIQUE AMÉRICAINE (p. 10861)

Mme Sabine Thillaye

Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants

Mme Sabine Thillaye

ACCÈS AUX SOINS (p. 10862)

M. Jean-Claude Raux

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

FRAUDES SOCIALES (p. 10863)

M. Romain Tonussi

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

ABATTAGE ADMINISTRATIF TOTAL DE TROUPEAUX (p. 10863)

Mme Manon Meunier

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

Mme Manon Meunier

FERMETURE DE MAISON COLIBRI (p. 10864)

M. Fabrice Barusseau

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE-LES-BAINS (p. 10865)

M. Christian Girard

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

M. Christian Girard

ACCORD EUROPÉEN SUR LES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES (p. 10866)

Mme Françoise Buffet

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

Suspension et reprise de la séance (p. 10866)

3. Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026
(p. 10866)

TROISIÈME PARTIE (SUITE) (p. 10866)

Article 49 (précédemment réservé) (p. 10866)

Amendements n° 611, 88, 100, 1143

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics

Sous-amendements n°s 1146, 1147

Amendements n°s 684, 440, 648, 99, 603, 605, 599, 606, 438, 417, 435, 712, 945

Sous-amendement n° 1145

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales

Article 54 (précédemment réservé) (p. 10873)

Amendement n° 565

M. Hadrien Clouet, rapporteur de la commission des affaires sociales

Amendement n° 1144

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées

SECONDE DÉLIBÉRATION (p. 10875)

Article 24 (*seconde délibération*) (p. 10875)

Amendement n° 20 rectifié

Article 39 bis (*seconde délibération*) (p. 10876)

Amendement n° 24

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

Article 43 (*seconde délibération*) (p. 10877)

Amendement n° 25

Rappel au règlement (p. 10877)

M. Hendrik Davi

Mme Amélie de Montchalin, ministre

Article 47 (*seconde délibération*) (p. 10877)

Amendement n° 22

Suspension et reprise de la séance (p. 10878)

Article 48 (*seconde délibération*) (p. 10878)

Amendement n° 21 rectifié

Article 49 (*seconde délibération*) (p. 10878)

Amendement n° 27

Article 52 (*seconde délibération*) (p. 10879)

Amendement n° 17

Article 14 (*seconde délibération*) (p. 10879)

Amendement n° 18 deuxième rectification

Article 16 (*seconde délibération*) (p. 10879)

Amendement n° 23

Article 17 et rapport annexé (*seconde délibération*) (p. 10879)

Amendement n° 26 rectifié

Article liminaire (*seconde délibération*) (p. 10880)

EXPLICATIONS DE VOTE (*Troisième partie*) (p. 10880)

Amendement n° 19

M. Éric Michoux (UDR)

M. Gaëtan Dussausaye (RN)

Mme Camille Galliard-Minier (EPR)

Mme Sérgolène Amiot (LFI-NFP)

Mme Sandrine Runel (SOC)

Mme Justine Gruet (DR)

Mme Sandrine Rousseau (EcoS)

M. Nicolas Turquois (Dem)

Mme Nathalie Colin-Oesterlé (HOR)

M. Paul-André Colombani (LIOT)

VOTE SUR L'ENSEMBLE DE LA TROISIÈME PARTIE

(p. 10883)

EXPLICATIONS DE VOTE
(*Projet de loi de financement de la sécurité sociale*)
(p. 10883)

M. Éric Ciotti (UDR)

M. Christophe Bentz (RN)

M. Pierre Cazeneuve (EPR)

M. Hadrien Clouet (LFI-NFP)

M. Boris Vallaud (SOC)

Mme Justine Gruet (DR)

Mme Cyrielle Chatelain (EcoS)

M. Philippe Vigier (Dem)

M. Paul Christophe (HOR)

M. Christophe Naegelen (LIOT)

M. Yannick Monnet (GDR)

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 10891)

4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 10891)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE 1905

Mme la présidente. Nous célébrons en ce jour un anniversaire marquant pour nos principes républicains : les 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. (*Mmes et MM. les députés et les membres du gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

Comme vous le savez tous, c'est un texte fondateur pour notre modèle de laïcité. Il fut pensé, délibéré et adopté dans cet hémicycle même par nos prédécesseurs de la III^e République.

Cette loi de compromis, de nuance et d'équilibre fut le fruit de débats parlementaires exemplaires au cours desquels les députés surent dépasser leurs nombreux clivages au nom de l'intérêt général.

Puissions-nous, cent vingt ans après, rester fidèles à l'héritage de cette loi de liberté, d'égalité et de fraternité. « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » ; « La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte. »

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au gouvernement.

POLITIQUE FISCALE

Mme la présidente. La parole est à M. Kévin Mauvieux.

M. Kévin Mauvieux. Faire les poches des Français était déjà un métier, qu'exerçaient depuis des décennies tous les partis politiques, de gauche à droite. Avec vous, c'est devenu un art !

Un métier donc, qui a consisté à augmenter les impôts de 25 milliards d'euros en 2025 ou à tenter d'augmenter les impôts existants, comme les taxes foncières, avant que Marine Le Pen n'intervienne pour vous en empêcher.

Un métier encore, avec lequel vous créez ou augmentez des impôts sur les impôts eux-mêmes ! Rappelons aux Français que dans le domaine des carburants, vous taxez les taxes !

Cela devient un art quand vous pensez pouvoir faire les poches des Français de manière masquée, en créant des impôts privatisés.

M. Erwan Balanant. Qui a voté les 26 milliards de la taxe sur les multinationales ?

M. Kévin Mauvieux. Heureusement, Marine Le Pen et Jordan Bardella sont là pour dénoncer vos manœuvres, comme ils l'avaient fait au sujet des inutiles certificats d'économie d'énergie. Avec ces véritables pompes à fraudes, vous spoliez les Français de 6 milliards d'euros et bientôt de 8 milliards au 1^{er} janvier, payés par les automobilistes et les familles !

En artistes de la taxe que vous êtes, vous récidivez avec les certificats de production de biogaz – un nouveau machin d'énergie punitive qui coûtera plusieurs centaines de millions d'euros le 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à 5 milliards à terme. Que les Français le sachent : les taxes que vous privatisez, certains de n'être pas vus, pas pris, augmenteront leurs factures de 10 euros d'abord, et jusqu'à 100 euros d'ici deux ou trois ans !

À vous qui faites les poches des Français, je dis : chapeau l'artiste ! Sous couvert d'énergie punitive, sans résultat écologique ou économique, vous ne faites que créer un vivier de fraudeurs en tous genres, protégés – que dis-je, adoubés – par l'État macroniste !

Les Français y voient clair, il y a les artistes et les artisans. D'un côté, les artistes, les créateurs de taxes de toutes sortes que vous êtes et de l'autre, les artisans de l'amélioration du pouvoir d'achat des Français : Marine Le Pen et Jordan Bardella.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Elle n'est même pas là !

M. Kévin Mauvieux. Ce sont les seuls à vouloir baisser les taxes sur les énergies ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Ma question est simple : annulerez-vous les hausses de 2 à 3 milliards d'euros avant la date fatidique du 1^{er} janvier 2026 ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. J'ai l'impression d'être dans *Un jour sans fin*. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Emeric Salmon. Nous aussi !

M. Laurent Jacobelli. Ce serait plutôt « Huit ans sans fin » !

M. Roland Lescure, ministre. Toutes les semaines, vous me reprochez d'augmenter des impôts qui n'en sont pas ; toutes les semaines, je vous rappelle que vous avez décidé, dans le

cadre des discussions budgétaires, d'augmenter de 35 milliards d'euros les impôts des Françaises et des Français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.* – M. Kévin Mauvieux mime un nez qui s'allonge)

M. Emmanuel Fouquart. C'est faux!

M. Christophe Bentz. Oui, vous le savez bien !

M. Roland Lescure, ministre. On peut continuer ainsi. Chaque semaine, c'est une fausse nouvelle de plus. Vous avez commencé avec les certificats d'économie d'énergie et vous continuez avec le biométhane. La présidente de votre groupe a poursuivi avec le livret A la semaine dernière et on a même entendu parler d'une obligation d'installer un thermostat chez soi. Arrêtons de raconter des sornettes aux Françaises et aux Français ! La vraie vérité... (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Oui, la vraie vérité ! Pas les fausses vérités avec lesquelles vous aimez jouer. La vraie vérité, c'est que nous appliquons des politiques sociales de transition écologique à leur avantage.

M. Emmanuel Fouquart. Vous appliquez surtout des taxes !

M. Roland Lescure, ministre. La vraie vérité, c'est que nous faisons financer par des industries polluantes – qui visiblement, vous parlent suffisamment pour vous fournir en argumentaires – cette transition sociale et écologique. (*M. Erwan Balanant applaudit.*)

J'attends avec impatience la prochaine fausse nouvelle sur laquelle vous m'interpellerez la semaine prochaine.

M. Kévin Mauvieux. Ce sont les Français qui paient !

M. Roland Lescure, ministre. Elle me permettra de vous rappeler de nouveau que nous souhaitons avoir un budget, pour les Françaises et les Français. J'espère que vous voterez celui de la sécurité sociale tout à l'heure – mais je n'en ai pas l'impression –, pour qu'on puisse continuer à faire avancer l'économie et la transition écologique, sans perdre de vue les enjeux sociaux.

M. Philippe Ballard. La faire avancer en marche arrière ?

M. Emeric Salmon. Il n'a pas répondu à la question.

QUOTAS DE PÊCHE

Mme la présidente. La parole est à Mme Liliana Tanguy.

Mme Liliana Tanguy. J'associe à ma question Stéphane Buchou et Gabriel Attal, qui a récemment rencontré les pêcheurs de Sète, dans l'Hérault.

À quelques jours de la session du Conseil agriculture et pêche, lors de laquelle seront négociées les possibilités de pêche pour 2026, les inquiétudes de la filière sont immenses, car la situation est très préoccupante. Depuis des années, certains États tiers – Norvège, îles Féroé, Royaume-Uni – pratiquent une captation unilatérale et inéquitable des ressources. Chaque année depuis 2010, ils vont jusqu'à dépasser de près de 40 % les quotas de pêche du maquereau recommandés par les scientifiques.

Ce comportement met en péril la reconstitution du stock et menace directement les flottilles françaises, pourtant exemplaires en matière de pêche durable. Dans ma circonscription, les ports du Guilvinec, de Saint-Guénolé, de Loctudy, de Douarnenez et d'Audierne vivent de la pêche.

Pour eux, obtenir des quotas décents en 2026, ce n'est pas jouer sur une variable d'ajustement, c'est garantir la survie économique de l'ensemble de la filière.

Le problème n'est plus seulement halieutique, il est désormais géopolitique. Le règlement n° 1026/2012 permet pourtant de conditionner l'accès au marché européen et de déclencher des sanctions contre les pays qui autorisent une pêche non durable et surexploite les stocks halieutiques partagés. L'Union européenne ne peut plus accepter ces pratiques unilatérales, qui fragilisent nos pêcheurs et sapent la politique commune.

Par ailleurs, les propositions actuelles de la Commission au sujet de la pêche dans le golfe de Gascogne et en mer Méditerranée, strictement alignées sur le rendement maximal durable et qui ne prennent pas en compte les conséquences socio-économiques, conduiraient à une nouvelle érosion des quotas, alors que des criées et des mareyeurs sont déjà proches du point de rupture.

La France est-elle prête à demander à la Commission... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Plusieurs députés du groupe EPR applaudissent cette dernière.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la mer et de la pêche.

M. Nicolas Meizonnnet. Qui est cette dame ?

Mme Catherine Chabaud, ministre déléguée chargée de la mer et de la pêche. Vous êtes plusieurs parlementaires à m'avoir alertée sur les inquiétudes des pêcheurs, que j'ai rencontrés à plusieurs reprises, à l'approche de la négociation des totaux admissibles de captures, les TAC, et des quotas.

Je souhaite ici réaffirmer ma détermination à faire porter leur voix et celle de la France lors des négociations qui débuteront ce jeudi à Bruxelles.

Les attentes sont fortes. La pêche participe au développement de nos territoires, notamment dans le Finistère, et fait vivre les pêcheurs et toute une filière aval. Elle contribue aussi à notre souveraineté alimentaire, alors que nous importons 80 % des produits de la mer que nous consommons.

L'un des principaux enjeux de la négociation est la pêche au maquereau, dont le stock suit une trajectoire alarmante. Les scientifiques recommandent d'en baisser drastiquement le quota – de 70 %, c'est énorme !

Depuis des années, la France et l'Europe alertent sur l'état de ce stock, mais faute d'un accord sur la répartition des quotas entre les différents états côtiers, des pays non européens s'en octroient unilatéralement, ce qui mène à une surpêche inacceptable.

Résultat, la situation devient dramatique et les navires français en subiront bientôt les conséquences.

Pour répondre concrètement à votre question : la France déploie toute son énergie pour que la Commission européenne, qui négocie, se montre ferme et utilise les outils réglementaires à sa disposition. S'agissant du golfe de Gascogne et de la mer Méditerranée, j'ai conscience que les propositions de la Commission font courir un risque aux pêcheries.

Pour les deux jours de négociation qui nous attendent, les priorités sont clairement identifiées. Demain, je rencontrerai le commissaire européen et je resterai mobilisée pour nos pêcheurs pendant toute la durée de la négociation.

La situation actuelle de la pêche est aussi une conséquence du réchauffement climatique. Je m'emploierai également à travailler sur la restauration des écosystèmes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR. – M. Ian Boucard applaudit également.*)

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Monsieur le premier ministre, hier, l'un de vos conseillers a appelé de nombreux chefs d'entreprise du secteur des énergies renouvelables et a propagé de fausses informations.

Il a affirmé que les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie seraient conditionnés au vote des écologistes sur le budget de la sécurité sociale, agitant la menace d'un anéantissement de leur activité,...

Mme Marie Pochon. La honte !

Mme Cyrielle Chatelain. ...de la destruction de dizaines de milliers d'emplois, de la mise en danger de notre autonomie énergétique et de nos objectifs climatiques.

Dès votre nomination, vous avez raconté aux Français que vous refuseriez les arrangements d'arrière-boutique, mais hier, nous avons assisté à ce que la politique peut donner de pire : un chantage au vote.

M. Emeric Salmon. On verra tout à l'heure !

Mme Cyrielle Chatelain. Monsieur le premier ministre, je vous demande de condamner ces pratiques et de réaffirmer clairement qu'il est hors de question de faire un lien, quel qu'il soit, entre le vote du budget de la sécurité sociale et la définition des objectifs en matière d'énergies renouvelables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Ces agissements questionnent sur votre méthode, la fiabilité de votre parole et l'action de votre gouvernement. Le 15 octobre, dans cet hémicycle, vous avez affirmé que les objectifs de développement des énergies renouvelables ne seraient pas revus à la baisse.

Deux mois plus tard, tiendrez-vous parole ? Confirmez-vous que les objectifs de production d'énergie d'origine solaire – 54 gigawatts en 2030 et 90 gigawatts en 2035 – seront maintenus dans la programmation pluriannuelle de l'énergie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. Gérard Leseul applaudit également.*)

M. Alexis Corbière. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à M. le premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. À la suite de la saisine que vous avez effectuée directement auprès de moi hier, j'ai mené une enquête interne pour savoir ce qui avait pu se passer. De toute évidence, un groupe d'intérêt a tenté de s'immiscer dans les discussions politiques entre le gouvernement et votre groupe. (*Rires sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme Marie Pochon. Quoi ?

Une députée du groupe LFI-NFP. Comme c'est ballot !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. J'ai décidé de saisir la justice. Je ne veux pas que le débat sur la transition énergétique soit entaché du moindre soupçon qu'un intérêt autre que l'intérêt général bénéficierait d'une protection.

Mme Sandrine Rousseau. Bravo !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. On sait que les questions énergétiques touchent à d'importants flux financiers – plusieurs milliards d'euros – dans les domaines des énergies renouvelables et du nucléaire.

Sur le fond, je constate que se répand dans tout Paris une rumeur selon laquelle le gouvernement voudrait appliquer un moratoire sur les énergies renouvelables. Je tiens à la démentir : aucun moratoire n'est prévu, encore moins un moratoire qui s'appliquerait aux énergies renouvelables qui s'appuient sur des filières industrielles sur lesquelles la France est souveraine et que nous avons toutes et tous cherché à développer depuis de nombreuses années. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC, Dem et LIOT. – Murmures sur les bancs du groupe RN.*)

En tant que Normand, je pourrais toutes les citer – éolien en mer, solaire, géothermie... – mais nous aurons l'occasion d'y revenir. Dans tous les cas, je veux que cette rumeur cesse.

Nous disposons depuis aujourd'hui du rapport de RTE sur la consommation d'énergie et les différents scénarios préconisés pour les années à venir. C'est sur cette base que je souhaite que les négociations de la PPE redémarrent, non pas pour en revoir les objectifs – j'en profite pour le dire – mais pour accélérer l'électrification décarbonée du pays. Notre dépendance aux énergies fossiles, notamment au gaz, est trop importante, ce qui n'est pas sans poser de difficultés et soulève d'importants enjeux de souveraineté. On ne peut pas dépendre d'un gaz désormais importé d'un autre continent.

M. Emmanuel Fouquart. C'est mieux de dépendre du vent, peut-être ?

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. Nous devons accélérer l'électrification d'un certain nombre d'usages et de l'énergie consommée par les PME. J'ai confié ce chantier au ministre Lescure et ouvert une réflexion sur la fiscalité de l'électricité.

Je réunirai l'ensemble des formations politiques pour discuter de la PPE. Je laisse passer les discussions du budget de la sécurité sociale, mais avant le vote du PLF, je veux que notre stratégie en matière de transition énergétique soit clarifiée. Nous ne pouvons pas la déconnecter du budget de la nation et nous devons fixer de grands équilibres pour les années qui viennent.

Je démens, je condamne et je saisir la justice. Je ne laisserai personne s'immiscer dans les relations entre le législatif et l'exécutif. C'est une question de principe, c'est une question constitutionnelle, il y va de la confiance de nos concitoyens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC, EcoS, Dem, LIOT et GDR, ainsi que sur quelques bancs des groupes DR et HOR.*)

Vous êtes amenés à débattre de sujets très variés – nous parlerons demain de crédits militaires – et il n'est pas question que la commande publique, qu'elle prenne la forme de marchés ou d'appels d'offres, soit soupçonnée d'une manière ou d'une autre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC, EcoS, Dem, LIOT et GDR, ainsi que sur quelques bancs des groupes DR et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Cette condamnation était indispensable pour rassurer l'ensemble des acteurs de la filière photovoltaïque.

M. Thierry Tesson. Quel bel accord, c'est la lune de miel !

Mme Cyrielle Chatelain. Je le répète, les écologistes ne se livreront jamais à un quelconque chantage ou à du marchandage.

Cette rumeur concernant un moratoire est tenace, elle ne date pas d'hier. Soyez assuré, monsieur le premier ministre, que nous ne lâcherons pas et que nous veillerons à ce que vous respectiez votre parole : aucune baisse des objectifs de développement des énergies renouvelables ne doit être programmée.

Vous avez mentionné le rapport de RTE. Il montre que si problème il y a, en termes de consommation d'énergie, c'est parce que le gouvernement a été défaillant dans le soutien à la transition énergétique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe SOC.*) Il est hors de question que les énergies renouvelables soient laissées pour compte parce que le gouvernement a échoué en matière climatique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – MM. Gérard Leseul et Dominique Potier applaudissent également.*)

ARTICLE 24 DU PLFSS

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Neuder.

M. Yannick Neuder. Notre système de santé marche sur deux jambes, l'hôpital et la médecine de ville et il est illusoire de penser que l'on peut restructurer le premier en désorganisant la seconde. Le PLFSS pour 2026 a porté des attaques sans précédent contre la médecine de ville, les pharmacies, les laboratoires de biologie, les cabinets de radiologie, les médecins spécialistes, les médecins généralistes, les paramédicaux – kinésithérapeutes, infirmiers.

Le Parlement a fait preuve de sagesse en revenant sur la surtaxation des dépassements d'honoraires, les seuls à permettre le maintien des activités médicales en l'absence de revalorisation des actes depuis vingt ans – nous pouvons tous en convenir. Reste néanmoins un problème, que la nouvelle rédaction de l'article 24 ne semble pas résoudre : la baisse des tarifs des soins dans certains secteurs.

Cet article ne tient pas compte de la différenciation territoriale, notamment des spécificités des zones rurales ; il complexifie la fixation des tarifs en créant un observatoire, alors que nous aspirons à la simplification ; il rend illisibles les perspectives d'avenir pour les professionnels de santé – dans mon territoire, où nous n'avons toujours pas accès à l'IRM, l'investissement nécessaire est suspendu au vote du PLFSS et à son contenu final ; enfin, il remplace par une procédure d'arbitrage les négociations bilatérales avec la Cnam, si chères aux professionnels de santé.

Madame la ministre de la santé, êtes-vous prête à renoncer à l'article 24 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Vous parlez d'attaque sans précédent contre la médecine libérale. Il faut examiner le texte en l'état, tel qu'il vous sera soumis dans les prochaines heures. Il a beaucoup évolué, grâce au travail mené par l'ensemble des parlementaires. Vous connaissez mon engagement. Je défends tous les secteurs et tous les modes d'exercice du métier de médecin. D'ailleurs, nous n'avons pas d'autre choix : nous avons besoin de toutes les bonnes volontés

médicales. Je pense même que nous devrions avoir plus de soins en ville qu'à l'hôpital. Il nous faut poursuivre le virage ambulatoire.

Une seconde délibération sur l'article 24, relatif aux rentes excessives de certains professionnels de santé, se tiendra tout à l'heure. En l'état, l'article prévoit que les représentants des professionnels cibleront, de concert avec l'assurance maladie, les actes médicaux concernés, puis qu'ils proposeront ensemble des baisses de tarifs. Il prévoyait initialement qu'en cas d'échec des négociations, le directeur de la Cnam pourrait décider de manière unilatérale de ces baisses. Le retrait de cette disposition qui mécontentait particulièrement les médecins avait fait l'objet d'un sous-amendement du rapporteur général ; il a été intégré à l'amendement déposé par le gouvernement qui sera soumis à la seconde délibération.

Il me semble qu'ainsi, nous répondrons à votre attente. Ce PLFSS ne prévoira aucune décision unilatérale de la Cnam. Les professionnels seront impliqués à chaque étape. Nous ne pourrons lutter contre la financiarisation excessive qu'avec eux. Nous ne devons pas fermer les yeux, mais... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de Mme la ministre.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Neuder.

M. Yannick Neuder. Je prends note de votre réponse, madame la ministre, mais l'article 24 ne satisfait pas les professionnels libéraux. Ils sont en train de se mobiliser. Nous ne gagnerons rien sur le plan de l'accès aux soins si nous désorganisons la médecine de ville. C'est la raison pour laquelle je vous demande à nouveau de revenir sur cet article. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

CONCERT DU 31 DÉCEMBRE À PARIS

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Fayssat.

M. Olivier Fayssat. Le concert prévu le 31 décembre sur les Champs-Élysées a été annulé, ou déprogrammé. Le groupe UDR et de nombreux Français se demandent pourquoi. Y a-t-il un lien avec le match de foot entre l'Algérie et la Guinée, qui a lieu le même jour ? Si ce match n'est pas en cause, les Français doivent-ils se préparer à ne plus pouvoir participer à de grandes fêtes populaires parce que l'État a perdu le contrôle de la rue ? En arriver à renoncer à des festivités par peur est un indicateur de la panique d'un pouvoir désarmé, submergé.

Après les graves incidents du 31 décembre 2024, la solution retenue serait-elle de punir toute la classe, toujours à cause des mêmes ? Pendant qu'à Lyon, des groupes ecoterroristes affichent sur les bâtiments publics « la police tue », pendant qu'à Marseille, un candidat aux élections crie ce même slogan sur scène (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP*), nous voyons la police reculer, à votre demande.

Sachez que les Français n'attendent pas d'un ministre de l'intérieur qu'il dissimule le danger en annulant des événements, mais qu'il les sécurise, qu'il arrête les pillards au lieu de confiner les honnêtes gens. Je suis certain que vous ne manquerez pas de souhaiter une bonne année à tous les Français dès le 1^{er} janvier. Or chaque année est pire que la précédente, et moins pire que la suivante. Souhaiter, c'est bien, agir, c'est mieux. Pouvez-vous garantir à la représentation nationale que le concert du 31 décembre aura bien lieu ? Êtes-vous en mesure d'assurer la sécurité des Français et du nouvel an, à Paris comme ailleurs ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Je vous remercie de me permettre de rectifier des inexactitudes répandues de manière éhontée par les médias et par vous-même.

Pardonnez-moi, mais je n'ai pas constaté d'incidents le 31 décembre 2024 sur les Champs-Élysées ! Le concert qui s'y tenait s'est très bien passé. Nous l'avons sécurisé, comme nous savons le faire pour tous les grands événements du pays. Nous sortions alors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, un grand succès qui nous a permis de démontrer notre savoir-faire, observé et envié partout dans le monde – sauf par vous, manifestement ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe EcoS. – Mme Justine Gruet et M. Ian Boucard applaudissent également.*)

M. Erwan Balañant. Ils n'aiment pas la France !

M. Laurent Nuñez, ministre. Que s'est-il passé, ce 31 décembre 2024 ? Nous avons dû extraire de très nombreuses personnes en raison de mouvements de foule – beaucoup de spectateurs se dirigeaient vers le haut des Champs-Élysées pour être au plus près de l'estrade. La réaction du préfet de police de l'époque, qui se tient aujourd'hui devant vous, fut d'écrire immédiatement à Mme Hidalgo, la maire de Paris, pour lui indiquer que les Champs-Élysées ne se prêtaient pas à l'organisation d'un tel événement et que le concert n'aurait pas lieu l'année suivante – à cause des mouvements de foule qu'il peut induire, et uniquement pour cette raison ! Nous avons maintes fois démontré que nous savions sécuriser les grands événements sur cette avenue. Ce n'est pas la police qui recule, c'est le ministre de l'intérieur et le préfet de police qui prennent, en responsabilité,...

Plusieurs députés du groupe RN. Le mot magique !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...une décision visant à éviter des drames. Vous seriez d'ailleurs les premiers à me critiquer si je laissais un concert se tenir et que des personnes étaient écrasées par des mouvements de foule ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et LIOT.*) Arrêtez de répandre des contrevérités. Nous sommes un pays d'ordre public : nous démontrons tous les jours que nos forces de sécurité intérieure non seulement ne tuent pas mais qu'elles savent le maintenir ! (*Mêmes mouvements. – Mme Marie Pochon applaudit également.*)

ÉCONOMIE CORSE

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani. En Corse, non seulement le niveau de revenus moyen est parmi les plus bas de France mais, malgré des réfactions de TVA, le coût de la vie y est aussi plus élevé, notamment pour les produits de consommation courante et le carburant.

L'exécutif de Corse a travaillé sans désemparer sur cette question. Les organisations syndicales et un certain nombre d'élus, dont moi-même, depuis huit ans, dans cette enceinte, alertons les gouvernements successifs. Nous savons que ces surcoûts résultent notamment de la cartellisation de l'économie corse.

Pourriez-vous, monsieur le ministre de l'économie, faire analyser cette structure économique corse par vos services, identifier les bénéficiaires des allégements fiscaux, et proposer des améliorations visant à réduire les écarts de prix enregistrés avec les régions continentales ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Bravo et merci pour votre question. Je sais que le sujet vous est cher et que vous y travaillez depuis longtemps. Bien qu'il dure depuis des années, le problème reste d'actualité. La Corse connaît en effet, à 150 kilomètres du continent, des écarts de prix inacceptables, qui subsistent en dépit des mesures que nous avons prises.

L'essence est concernée – plusieurs de vos collègues ont donné l'alerte à ce sujet – ainsi que certains produits alimentaires, qui peuvent être jusqu'à 15 % plus chers sur l'île. Ce n'est pas normal. Dans l'ensemble, la différence de prix atteint 7 % en moyenne. En outre, tout cela intervient dans une région qui connaît un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, avec des conséquences en termes de pouvoir d'achat.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec les élus locaux, en particulier avec le président de la collectivité de Corse. Je souhaite que nous avancions. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé au premier ministre de lancer une mission qui analysera aussi bien les mesures en place que l'organisation du marché – l'Autorité de la concurrence ayant déjà eu à se prononcer sur les déficiences qui touchent certains secteurs –, afin que nous puissions tous ensemble – députés, élus locaux, acteurs économiques et représentants de l'administration – mettre ce sujet à plat. Le premier ministre m'a demandé de dessiner les contours de cette mission. J'aurai l'occasion de vous les présenter très prochainement.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani. Merci pour votre réponse. J'espère que cette mission permettra de faire baisser le coût de la vie et de réduire les difficultés sociales, qui pèsent peut-être davantage en Corse qu'ailleurs. Notre histoire a toujours été difficile : il y a eu la conquête militaire ; le statut douanier, qui nous a étouffés de 1818 à 1912 ; l'absence d'université ; l'indigence de l'action publique, pour ne pas dire sa nocivité – la continuité territoriale ayant systématiquement financé les importations au détriment des productions locales.

Les difficultés sont encore plus grandes aujourd'hui, que l'on songe à la marginalisation de notre langue, à la précarité ou à la spéculation galopante. Il faut maintenant y remédier, en créant de la richesse et de l'emploi. Cela ne s'improvise pas mais se construit. Je connais les difficultés qui sont les vôtres ; elles sont aussi les nôtres. C'est pourquoi je vous invite à mener une action concertée entre l'État, la collectivité territoriale et les parlementaires, afin que nous puissions véritablement avancer pour réduire les écarts de prix et améliorer la situation sociale de la Corse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs bancs du groupe SOC. – M. Éric Bothorel applaudit également.*)

ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE 1905

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Guedj.

M. Jérôme Guedj. Il y a cent vingt ans était promulguée la loi portant séparation des Églises et de l’État au terme d’un travail courageux, car nuancé, mené par des républicains sincères, au premier rang desquels les socialistes Aristide Briand, Jean Jaurès ou Francis de Pressensé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) La liberté de conscience ; la liberté de croire ou de ne pas croire ; le libre exercice des cultes ; la neutralité de l’État : voilà ce qu’est la laïcité, ce bijou.

La laïcité n’est pas l’ennemie des différences, elle en est l’hospitalité. Une hospitalité exigeante, celle qui faisait dire à Aristide Briand que « la loi doit protéger la foi, aussi longtemps que la foi ne prétendra pas dire la loi ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Tel est le combat légitime de la République laïque contre tout cléricalisme. Cependant, Aristide Briand ajoutait : « si l’Église reste chez elle, [...] l’État est tenu de s’arrêter devant ce domaine sacré. » Car la laïcité protège la pluralité en empêchant la domination ; elle unit sans uniformiser, elle protège sans exclure.

L’école et la laïcité scolaire sont en première ligne dans cette œuvre d’émancipation individuelle et collective. Je veux rendre hommage à tous les enseignants, ainsi qu’à Samuel Paty et à Dominique Bernard (*L’ensemble des députés se lèvent pour applaudir longuement. – Les membres du gouvernement se lèvent également*), victimes de cet islamisme qui s’attaque frontalement ou insidieusement à la laïcité, alors que la laïcité protège tous les croyants, y compris – évidemment – les musulmans.

Face à tous les faux amis de la laïcité – ceux qui l’instrumentalisent contre une religion et ceux qui la relativisent –, nous avons besoin d’une véritable politique publique en la matière. Monsieur le premier ministre, quand réunirez-vous le comité interministériel de la laïcité, créé en 2021, qui ne s'est pas réuni depuis ? (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.*) Pourquoi la formation des agents publics, qui aurait dû toucher 100 % des fonctionnaires, n'en a concerné qu'un quart ? Faut-il une charte constitutionnelle de la laïcité, un Défenseur de la laïcité ? Quelle organisation administrative prévoir ? Comment appliquer une politique de sanctions pénales des atteintes à la laïcité, lutter contre les discriminations ? Sur tous ces sujets, comment le gouvernement entend-il construire de manière partagée... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Les membres du groupe SOC ainsi que Mme Stella Dupont applaudissent ce dernier.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l’intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Merci de poser cette question en ce jour anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l’État, dont Mme la présidente a rappelé les principes : la liberté de culte, la liberté de conscience, la liberté d’exercice du culte – en toute sécurité – et la neutralité des services et des pouvoirs publics. Vous avez raison de souligner l’importance de ce principe fondateur de notre République, du vivre-ensemble et de la cohésion nationale.

Ce principe est intangible et n'a pas varié depuis 1905. Ce qui change, ce sont les attaques que le principe de laïcité subit en permanence. Vous demandez s'il existe une politique publique pour le mettre en œuvre ; la réponse est oui, bien sûr. Nous résistons, nous nous opposons à toutes les formes d’attaque de la laïcité. La loi de 2021 confortant le respect des principes de la République a instauré le « déféré laïcité », qui permet au préfet de demander la suspension d'un acte d'une collectivité locale qui porterait atteinte à la neutralité

des services publics. Un délit de séparatisme a également été créé, qui permet de poursuivre pénalement des personnes qui, par menace ou violence, tentent d'imposer une organisation du service public ou à s'en exempter. Dans ce cadre, nous avons procédé à 820 verbalisations depuis 2021.

Nous menons une action résolue et déterminée. Toutefois, le premier ministre et l’ensemble des membres du gouvernement vous rejoignent quant à la nécessité de faire davantage. Le premier ministre nommera bientôt une mission parlementaire sur le sujet, et je vous confirme que nous réunirons le comité interministériel de la laïcité.

M. Bruno Bilde. Ah ! Enfin une bonne nouvelle ! (*Sourires sur les bancs du groupe RN.*)

M. Laurent Nuñez, ministre. Soyez assuré de ma détermination en tant que ministre de l’intérieur et ministre des cultes, ainsi que de celle de l’ensemble du gouvernement, dans le combat destiné à maintenir la laïcité comme valeur cardinale de notre pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

LAÏCITÉ À L’ÉCOLE

Mme la présidente. La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Il est des principes qui résonnent au plus profond de nos consciences, qui sont au cœur de notre République, qui forgent notre identité ; des principes qui nous permettent de faire nation, qui ne se traduisent pas en d’autres langues mais qui irriguent la nôtre ; des principes qui sont autant de phares dans la nuit, quand l’obscurantisme progresse dans le pays ; des principes, enfin, qui sont l’honneur et la force de notre peuple, car ils permettent à « la France de faire des Français », comme l’enseignait Paul Valéry. Alors que notre pays est traversé par des fractures profondes, par des fermentes de haine et de division, il est toujours essentiel d’en revenir aux principes et de revenir, cent vingt ans après la loi du 9 décembre 1905, au principe de laïcité.

Je veux le dire clairement, au nom des députés du groupe Horizons & indépendants : le principe de laïcité n'est pas et ne sera jamais négociable. Jamais nous n'accepterons que les lois de la République soient remises en cause par des préceptes religieux – aucun accommodement, aucun ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR ainsi que sur quelques bancs des groupes EPR et DR.*)

Pourtant, cent vingt ans après, la laïcité est fragilisée. Elle subit les assauts répétés et violents d’artistes du chaos, d’islamistes qui bafluent et attaquent les valeurs de la République. Faire de la politique devrait toujours nous obliger à « dire ce que l'on voit » et à « voir ce que l'on voit ». Or nous voyons aujourd’hui en France des atteintes à la laïcité, souvent insidieuses mais toujours dangereuses, prendre des formes très concrètes. L’école de la République n'est plus cet « asile inviolable » que décrivait Jean Zay. Les signalements d’atteinte à la laïcité dans les établissements scolaires ont plus que doublé. Nous ne pouvons plus les accepter.

Monsieur le premier ministre, comment garantir que la laïcité soit respectée dans chaque école de la République ? Comment procéder pour que tous les enfants de France fassent leur ce principe essentiel de notre République, qui les protège et leur permet de se construire comme citoyens libres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale. Je ne reviens pas sur la loi de 1905, dont on fête le 120^e anniversaire. Comme vous le savez, la laïcité prend une forme singulière à l'école, encadrée par la loi du 15 mars 2004. Deux principes s'en dégagent.

Le premier, c'est que lorsqu'une famille confie ses enfants à l'école, elle les lui confie pour qu'ils puissent grandir à l'abri de toute pression et de tout prosélytisme. Ce n'est pas négociable.

Mme Sandrine Rousseau. Et l'école privée ?

M. Édouard Geffray, ministre. Le second, c'est que lorsqu'un professeur entre dans une école et dans sa classe, il ne voit pas des élèves chrétiens, musulmans, juifs ou athées ; il voit des enfants de la République. Quand des enfants entrent dans une classe, ils ne voient pas un professeur musulman, juif, chrétien ou athée : ils voient le visage d'un serviteur de la République. Ce n'est pas négociable.

M. Alexis Corbière. Pourquoi mettre vos enfants dans le privé, alors ?

M. Édouard Geffray, ministre. Cela posé, certaines atteintes perdurent. La bonne nouvelle est qu'elles sont en baisse : on en dénombrait 4 280 en 2024-2025, soit 35 % de moins par rapport à l'année précédente. La tendance des premiers mois de cette année scolaire confirme cette évolution. Grâce à une politique d'affirmation sereine, ferme et systématique, nous parvenons à faire reculer les atteintes à la laïcité, y compris les atteintes aux hommages à Samuel Paty et à Dominique Bernard, que M. Guedj a évoqués. Nous avons su mobiliser le Conseil des sages de la laïcité et les équipes Valeurs de la République. Nous avons formé à la laïcité 85 % des fonctionnaires de l'éducation nationale et nous atteindrons les 100 % en 2027. Ainsi, la laïcité restera la condition du triptyque républicain : la liberté de croire et de ne pas croire, ou de changer de religion ; l'égalité quelles que soient les confessions ; la fraternité dans une destinée commune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*)

M. Nicolas Meizonet. Nul !

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Brugerolles.

M. Julien Brugerolles. Monsieur le ministre de l'économie, un Français sur dix est aujourd'hui en situation de précarité énergétique : 36 % des foyers déclarent avoir rencontré des difficultés à payer leurs factures d'électricité au cours des douze derniers mois, contre 28 % en 2024 et 14 % il y a cinq ans. Ces chiffres alarmants sont ceux du dernier baromètre de l'Observatoire national de la précarité énergétique, publié le 17 novembre.

Non seulement des millions de ménages n'arrivent plus à payer leurs factures, mais les dernières décisions du gouvernement ne font qu'aggraver la situation : hausse de la TVA à 20 % sur les abonnements d'électricité ; arrêt de l'attribution automatique du chèque énergie pour tous les bénéficiaires, ce qui a privé près de 2 millions de ménages de cette aide, avec des crédits revus à la baisse dans le projet de loi de finances pour 2026. Dernière décision en date, l'augmentation par décret de 2 milliards d'euros des certificats d'économie d'énergie, hausse que les fournisseurs d'énergie s'empresseront de répercuter sur les factures.

Nous ne pouvons pas accepter que, dans un pays comme le nôtre, des millions de personnes se privent de chauffage chaque hiver. Comme les députés communistes et les autres membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine vous le demandent depuis des mois, il est urgent de commencer par baisser la TVA à 5,5 % sur les factures d'électricité concernant l'abonnement et la consommation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe Ecos.*)

M. Philippe Ballard. Quelle bonne idée de baisser les taxes !

M. Julien Brugerolles. C'est une mesure immédiatement applicable, bonne pour les ménages et bonne pour le climat. Ma question est donc simple : quand comptez-vous faire baisser les factures, quand ferez-vous de la politique énergétique de notre pays un instrument d'amélioration du pouvoir d'achat des plus modestes, plutôt qu'un facteur aggravant la précarité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR – Mme Danielle Simonnet applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Je ne nierai pas les difficultés que des Français rencontrent pour payer leurs factures, comme le montrent les enquêtes que vous mentionnez. Mais si votre question est simple, la réponse ne peut pas l'être. (*Mme Alma Dufour s'exclame.*) Répondre à la précarité énergétique requiert de traiter de façon très efficace des enjeux de long, de moyen et de court terme.

S'agissant du long terme, l'énergie et l'électricité françaises font partie des moins chères d'Europe.

Mme Julie Laernoës. Mais les factures ne sont pas moins chères !

M. Roland Lescure, ministre. Un ménage français paie en moyenne 30 % de moins qu'un ménage allemand. Pourquoi ? Parce qu'il y a cinquante ans, plusieurs hommes politiques visionnaires ont décidé d'investir massivement dans l'appareil électronucléaire. Nous devons continuer. Le premier ministre m'a demandé de travailler à une programmation pluriannuelle de l'énergie ; je vais m'y employer, avec des propositions concrètes afin que dans les dix, vingt, trente ans qui viennent, nous demeurions souverains, décarbonés et moins chers que la moyenne.

À moyen terme, un des enjeux majeurs est celui de la rénovation des passoires thermiques. Même si l'électricité est moins chère, si vous en consommez beaucoup, cela coûte cher.

Mme Julie Laernoës. Exactement ! Pourquoi réduire le dispositif MaPrimeRénov' ?

M. Roland Lescure, ministre. Il faut continuer à investir, notamment au moyen des certificats d'économie d'énergie, que vous critiquez alors qu'ils permettent de financer la rénovation énergétique.

Enfin, à court terme, nous devons travailler à faire baisser les factures. Le premier ministre m'a demandé de lui faire des propositions en ce sens. Il aura l'occasion d'évoquer ce sujet avec vous avant la fin de l'année. Mais n'oublions pas l'essentiel : il nous faut beaucoup d'électricité décarbonée et pas chère, et ce ne sera pas avec des taxes qu'on y arrivera ! C'est avec l'investissement dans l'avenir de notre pays,

comme d'autres l'ont fait avant nous, il y a cinquante ans. À l'époque, les vôtres soutenaient cette politique ; j'espère que vous la soutiendrez aussi.

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Brugerolles.

M. Julien Brugerolles. Je regrette qu'une fois de plus, vous refusez de baisser la TVA sur l'électricité, alors qu'il s'agit d'une mesure très efficace, immédiatement applicable et qui concernerait l'ensemble des foyers français, en particulier les plus modestes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR ainsi que sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.* – *Mme Danielle Simonnet et M. Pierrick Courbon applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Roland Lescure, ministre. Je suis prêt à ouvrir ce débat, mais attention : la baisse de la TVA n'est pas une formule magique. Son taux a été abaissé dans certains secteurs, sans qu'il y ait de répercussion sur les prix. Pourquoi ? Parce qu'il y a des maillons entre l'État et le consommateur. Seules les accises vont directement de la poche de l'État à celle des consommateurs. D'autres méthodes que la baisse de la TVA existent ; nous allons les examiner.

EXPOSITION À L'AMIANTE DES SALARIÉS D'ARCELORMITTAL

Mme la présidente. La parole est à Mme Alma Dufour.

Mme Alma Dufour. Monsieur le ministre du travail, le gouvernement voudrait balayer d'un revers de main la nationalisation d'ArcelorMittal, que La France insoumise a fait adopter à l'Assemblée le 27 novembre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est compter sans les travailleurs qui nous mettent en garde depuis des années : leur emploi et leur santé sont en danger. Face aux conditions d'hygiène déplorables et à la perte de revenu net, les salariés de Dunkerque se sont mis en grève. L'arrêt d'un haut-fourneau pourrait conduire à celui de tous les sites de France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – *M. Marc Pena applaudit également.*)

À Fos-sur-Mer, les salariés et leurs familles – soit 20 000 personnes – attendent votre décision de classement du site afin qu'ils puissent prétendre à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (Acaata).

Voici la lettre qu'ils m'ont demandé de vous lire : « Monsieur le ministre, depuis trente ans, nous avons manipulé chaque jour de l'amiante, sans protection et sans le savoir. Arcelor n'a pas respecté la loi : pas de repérage avant 2019, pas de cartographie avant 2025, des fiches d'exposition incomplètes, voire inexistantes. Ce n'est pas une erreur ; c'est criminel. Arcelor est déjà mis en examen pour faux et usage de faux ainsi que mise en danger délibérée de la vie d'autrui à Fos-sur-Mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – *MM. Benjamin Lucas-Lundy et Marc Pena applaudissent également.*)

« Nous avons transmis à votre administration des preuves incontestables de cette exposition. L'inspection du travail et la commission de la caisse accidents du travail et maladies professionnelles ont rendu un avis favorable. Une décision négative de votre part serait une capitulation face à un simple chantage à l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – *M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*)

« L'État laissera-t-il des travailleurs d'une industrie essentielle risquer un jour de plus leur vie au travail ? Les médecins le confirment : nous perdons quinze années d'espérance de vie. Savez-vous ce que c'est que d'aller au travail la peur au

ventre ? Savez-vous ce que c'est quand, tous les mois, un collègue, un ami, vous annonce un cancer ? Pour nous, le départ à la retraite, ce n'est pas une nouvelle vie, c'est un aller simple pour le cimetière.

« Le classement du site à l'Acaata pour la période 1997-2025 n'est pas une faveur. C'est la justice la plus élémentaire. C'est nous redonner la vie, le temps, la dignité qu'on mérite. Monsieur le ministre, allez-vous classer le site et vous engagez-vous à nous recevoir avant la fin de l'année suite aux nouveaux éléments transmis ? » (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont les membres se lèvent, ainsi que sur quelques bancs du groupe EcoS.* – *M. Marc Pena applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. Vous m'avez posé deux questions. Le danger qui doit nous préoccuper, tout d'abord, est celui des importations massives d'acier. Aussi, pour défendre l'emploi sidérurgique en France, c'est au niveau européen que nous devons défendre nos intérêts.

M. Gabriel Amard. Nous avons voté la nationalisation !

M. Éric Coquerel. Il faut respecter le Parlement !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Des premières mesures ont déjà été prises dans ce sens ; elles commencent à porter leurs fruits.

Vous m'avez également interrogé sur la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante.

C'est un sujet sérieux, un sujet que je connais bien. Cette exposition peut provoquer de graves dommages pour la santé. Un dossier est en cours à Fos-sur-Mer : par deux fois, les juges ont estimé que les critères n'étaient pas remplis pour une inscription du site à l'Acaata. Nous attendons maintenant des éléments nouveaux, que les syndicats se sont dits prêts à nous transmettre.

M. Louis Boyard. Ils vous les ont déjà envoyés !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Je me suis engagé, compte tenu de ces éléments, à surseoir à la décision, que je ne manquerai pas de prendre quand j'aurais pu en prendre connaissance.

M. Louis Boyard. Allez-vous recevoir les syndicats avant Noël ?

Mme la présidente. La parole est à Mme Alma Dufour.

Mme Alma Dufour. Aujourd'hui, la vie de 500 personnes est en danger. Nous devons leur reconnaître ce droit élémentaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – *M. Benoît Biteau applaudit également.*)

REVUE STRATÉGIQUE AMÉRICAINE

Mme la présidente. La parole est à Mme Sabine Thillaye.

Mme Sabine Thillaye. La nouvelle doctrine stratégique américaine présentée vendredi marque un basculement inquiétant. Ses deux pages consacrées à l'Europe délivrent un message on ne peut plus clair.

C'est un texte choquant, une notification d'ingérence contre l'Union européenne et contre chacun de ses États membres.

M. Louis Boyard. C'est maintenant que vous le découvrez ?

Mme Sabine Thillaye. Le ton avait déjà été donné par le vice-président Vance à Munich – quelques-uns d’entre nous se trouvaient dans la salle –, mais la doctrine est plus affirmée encore.

Elle avance que l’Europe est une « civilisation en déclin » et affiche ouvertement son soutien aux forces européennes d’extrême droite. Ce n’est pas de la géopolitique, c’est de l’ingérence idéologique, une tentative de division de nos démocraties à un moment crucial, notamment pour l’Ukraine.

Personne, ici, ne souhaite affaiblir le lien transatlantique : les États-Unis ne se résument pas à l’administration Trump. Cette nouvelle donne change toutefois les équilibres sur lesquels nous avons compté pendant des décennies.

Notre réponse doit être double et sans ambiguïté. Nous refusons, pour commencer, cette ingérence idéologique : la défense de nos valeurs démocratiques n’a pas besoin de tutelle extérieure. Ensuite, l’Union européenne et la France doivent s’organiser sur le plan militaire et diplomatique. Peut-être ne devons-nous plus attendre l’unanimité des Vingt-Sept, mais agir, construire des coalitions de volontaires, mutualiser nos capacités et nos investissements.

M. Louis Boyard. Il faut quitter l’Otan !

Mme Sabine Thillaye. Il est temps de résoudre nos problèmes sans nous contenter de maudire Trump.

Monsieur le premier ministre, nous devons dire oui à l’alliance et non à la vassalisation. Face à une stratégie américaine profondément modifiée, quelle peut être la nouvelle nature du lien transatlantique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – MM. Michel Barnier et Franck Riester applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants.

Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants. Vous avez raison, madame la députée : la nouvelle stratégie de sécurité américaine est une clarification, extrêmement brutale, de la posture idéologique des États-Unis. C’est aussi l’accélération d’une politique dans laquelle ils sont engagés depuis longtemps – et qu’ils poursuivront –, qui consiste à faire primer leurs intérêts nationaux sur la recherche de compromis avec leurs alliés.

J’étais hier au Pentagone, à Washington, pour m’entretenir avec les responsables du Conseil de sécurité nationale. Cette stratégie suscite des débats, y compris sur la qualification de la Russie, d’autant plus qu’elle a été saluée par Moscou.

Pour notre part, nous devons accélérer le réarmement de la France et de l’Europe. Nous devons avancer à vingt-sept lorsque nous le pouvons – c’est le cas des mécanismes Safe et Edip que le Conseil a adoptés.

La compétence de la défense reste toutefois une compétence souveraine et nationale : nous devons donc aussi progresser dans le cadre de coalitions. Sur des segments comme l’artillerie, la défense aérienne et antimissile ainsi que les capacités de frappe en profondeur, c’est ce que nous avons commencé de faire, sous l’autorité du premier ministre, depuis l’adoption de la LPM.

Nous devons continuer de nous développer, en nous focalisant sur l’industrie. Les financements européens additionnels doivent renforcer l’industrie européenne ; je peux vous dire, de retour de Washington, que l’industrie est bien le nerf de la guerre.

Voilà, nous y sommes – et ça va continuer. Nous vivons dans un monde de carnivores. L’Europe n’est pas une île ; elle saura se faire respecter pourvu qu’elle apprenne à le faire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR et sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sabine Thillaye.

Mme Sabine Thillaye. Je vous remercie. Je sais que de nombreux instruments ont été mis en place ; nous devons maintenant accélérer et, pour ce qui est de la diplomatie, parler d’une même voix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – M. Franck Riester applaudit également.*)

ACCÈS AUX SOINS

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Raux.

M. Jean-Claude Raux. Madame la ministre de la santé, dans ma circonscription rurale, je ne connais que des hôpitaux fragiles, pénalisés par la pénurie de médecins, par leur taille mais aussi, et surtout, par la tarification à l’acte. Cette fragilité est source d’inquiétude et d’insécurité au sein des établissements de soins comme de la population – qui n’a vraiment pas besoin de cela.

Les conséquences de cette situation sont bien identifiées sur tous les bancs de cet hémicycle : des femmes contraintes d’accoucher sur le bord de la route faute de place dans les maternités ; des urgences surchargées, voire fermées le soir ou pendant de longues périodes ; des lits de psychiatrie qui ferment par dizaines ; des hôpitaux qui n’ont pas les moyens d’investir ou de rénover.

Mon collègue Sébastien Peytavie nous parlait ce matin de ses deux mois passés dans un hôpital de Dordogne. Dans ces hôpitaux, on rationne tout – à commencer par la soupe en brique, qui n’est même plus distribuée tous les soirs et que dix-sept patients doivent se partager. À Sarlat, on rationne aussi l’accueil aux urgences, un service fermé trente jours en 2023, ou encore les accouchements, suspendus par le service obstétrique durant cent trente-huit jours en 2024.

Le déficit annuel des hôpitaux est de 2,9 milliards d’euros et leur sous-financement ne fait pas disparaître les besoins de la population. Vous demandez aux soignants de dispenser plus de soins avec moins de moyens. Dans tous nos départements, le portrait de l’hôpital public peut s’avérer glaçant ; à quoi ressemblera l’hôpital de demain ? Vous avez accepté, sous la pression, d’augmenter les dépenses de l’assurance maladie de 3 % : c’était le minimum vital pour l’hôpital. Pourtant, dans le même temps, vous annoncez des économies structurelles.

Avant nos débats et le vote, cet après-midi, sur le PLFSS, la question des députés du groupe Écologiste et social tient en quatre mots : quelles sont ces économies ? Vous devez vous engager à ce qu’elles n’entraînent ni fermetures d’hôpitaux de proximité ni démantèlements de services. C’est le minimum vital. (*Les députés du groupe EcoS ainsi que MM. Olivier Faure et Guillaume Garot se lèvent pour applaudir.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l’autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Votre question, monsieur le député, rencontre nos préoccupations à tous. Nous savons les difficultés que connaissent les hôpitaux, particulièrement les plus petits d'entre eux, particulièrement dans les zones rurales. Merci d'attirer notre attention sur ces hôpitaux labellisés hôpitaux de proximité dont je suis une fervente défenseuse.

Dans les heures à venir, vous aurez à voter sur le PLFSS.

Mme Mathilde Panot. Vous voulez l'avis de Jérôme Guedj sur la question ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Il prévoit une augmentation de 3,8 milliards d'euros pour la santé, avec un objectif national de dépenses d'assurance maladie en progression de 3 %, ...

Mme Aurélie Trouvé. Au lieu de 4,3 % !

Mme Stéphanie Rist, ministre. ...qui sera exécuté à l'euro près. C'est une trajectoire de sincérité, du fait de l'augmentation de 850 millions d'euros pour l'hôpital, ...

Mme Marianne Maximi. C'est faux !

Mme Stéphanie Rist, ministre. ...de 150 millions pour France Santé et de l'abandon du doublement des franchises médicales, pour lequel il n'y avait pas de majorité sur ces bancs.

Tout cela représente 3,5 milliards de plus pour l'hôpital en 2026.

Mme Aurélie Trouvé. Ce sont plutôt 3,6 milliards de moins !

M. Manuel Bompard. Dites la vérité !

Mme Stéphanie Rist, ministre. N'oublions pas les hôpitaux de proximité, dont vous savez qu'ils sont en partie financés par le fonds d'intervention régional. Ce dernier augmente de 200 millions d'euros, dont 100 millions pour les hôpitaux d'outre-mer, qui en ont grand besoin.

Mme Julie Laernoes. Quelles sont les économies ?

Mme Stéphanie Rist, ministre. Soyez donc rassuré, monsieur le député : l'Ondam sera exécuté à l'euro près. Il me semble également intéressant qu'un comité de parlementaires puisse en assurer le suivi. Ils seront rassurés sur son utilisation et constateront qu'il n'y a pas d'économie particulière réalisée sur nos hôpitaux. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme Léa Balage El Mariky. Quelles sont alors les économies annoncées ?

FRAUDES SOCIALES

Mme la présidente. La parole est à M. Romain Tonussi.

M. Romain Tonussi. La Cour des comptes a révélé dans son rapport de mai 2025 l'ampleur d'un scandale que les Français ne sont plus prêts à tolérer : la fraude massive aux pensions de retraite versées à l'étranger.

Chaque année, 6 milliards d'euros, soit l'équivalent du déficit total de la branche vieillesse de la sécurité sociale pour 2025, quittent notre pays pour des pensionnés vivant hors de France. Ces pensions, qui ne représentent pourtant qu'une part infime des dépenses de la branche vieillesse, concentrent à elles seules près d'un tiers des irrégularités détectées.

Votre bilan est accablant : certificats de vie falsifiés, décès non signalés et documents de complaisance permettent à des pensions d'être versées à des personnes qui ne sont tout simplement plus en vie – parfois depuis des années.

M. Pierre Cordier. Il a raison !

M. Romain Tonussi. Les expérimentations menées en Algérie et au Maroc sont pourtant sans appel. Près de 40 % des assurés convoqués ne se présentent pas dans les délais, et parmi ceux-là, jusqu'à 22 % sont en réalité décédés. Chaque contrôle physique permet ainsi de débusquer des pensions fantômes que l'administration n'aurait autrement jamais détectées. Il est urgent de généraliser ce type de contrôle.

Pendant ce temps, nos retraités, eux, doivent justifier la moindre démarche et voient chaque euro contrôlé à l'excès. L'administration pratique un deux poids, deux mesures : impitoyable avec nos retraités, étrangement permissive avec les étrangers. Alors que la France croule sous plus de 3 300 milliards d'euros de dette et que nos compatriotes doivent se serrer la ceinture, il n'est pas normal que l'État continue de financer, sans contrôle sérieux, des pensions fantômes à l'étranger. Nos retraités paient, tandis que les fraudeurs encaissent : voilà l'inacceptable symbole de votre impuissance à protéger l'argent des Français. Ils se souviendront de ces chiffres, qui sont votre bilan.

Face à votre inertie, le Rassemblement national est clair, il faut agir vite et fort. Madame la ministre de l'action et des comptes publics, ma question est simple : votre gouvernement va-t-il enfin arrêter de distribuer l'argent des Français aux retraités du monde entier ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Pierre Cordier. Vous pourriez faire référence à mon amendement, monsieur le ministre !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. Votre interpellation est intéressante car elle introduit directement l'objectif du projet de loi visant à mieux lutter contre la fraude sociale. (*M. Louis Boyard s'exclame.*)

La fraude sociale existe, sous la forme que vous avez indiquée comme sous d'autres. Pour lutter contre cette fraude, nous devons nous doter de plus de moyens et d'outils, améliorer l'accès aux fichiers, améliorer également nos capacités d'intervention. La fraude sociale est importante : au-delà du seul élément que vous citez, elle est évaluée à 13 milliards d'euros.

Vous avez raison, au moment où nous demandons des efforts aux Français, au moment où nous faisons attention à l'argent public et où nous essayons de boucler le budget de la sécurité sociale, nous devons être très attentifs à ce que certains fraudeurs ne profitent pas des failles de notre système.

Sur le principe, je vous suis. Vous verrez que le projet de loi prévoit des armes et des outils qui nous rendront plus efficaces dans la lutte contre la fraude sociale – un objectif que nous partageons tous.

Mme Rachida Dati, ministre de la culture. Bravo !

ABATTAGE ADMINISTRATIF TOTAL DE TROUPEAUX

Mme la présidente. La parole est à Mme Manon Meunier.

Mme Manon Meunier. Madame la ministre de l'agriculture, où étiez-vous? Où étiez-vous cet été, quand la famille Duchêne, la ferme de la Mésange bleue et tant d'autres encore ont subi par vos ordres l'abattage total de leurs troupeaux? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Où étiez-vous il y a un mois, quand vos services sanitaires n'ont pas trouvé mieux que de contraindre, à la carabine, un troupeau à la contention, avant de l'abattre pour de bon, sous les yeux de l'éleveur? Où étiez-vous mardi dernier, quand des centaines d'habitants de votre département, le Doubs, venus soutenir la famille Lhomme contre l'abattage de ses quatre-vingts vaches saines, n'ont eu pour seule réponse que gazage et cars de CRS? Où étiez-vous? (*Mêmes mouvements.*)

Constituer un troupeau, c'est le travail d'une vie – parfois de plusieurs générations. Il faut sélectionner les animaux et leur génétique, créer un lien de confiance.

Vous ne pouvez rien faire subir de pire à un éleveur que l'abattage total.

Vous allez me répondre : oui, c'est dur, mais c'est le seul moyen de protéger le cheptel français. L'Autorité européenne de sécurité des aliments, l'Efsa, indique pourtant que la solution la plus efficace pour lutter contre la dermatose nodulaire contagieuse n'est pas l'abattage total mais la vaccination. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – *Mme Sandra Marsaud s'exclame.*)

Or c'est vous qui bloquez la généralisation de la vaccination, pour éviter d'avoir à remettre en question l'Union européenne et ses politiques d'export dépassées. L'Efsa indique également que, lorsque la vaccination est effective, un abattage partiel a la même efficacité sanitaire qu'un abattage total. Quand vous imposez à la famille Lhomme l'abattage total de son troupeau alors qu'il est vacciné et que les élevages alentour le sont également, vous ne respectez ni les éleveurs ni votre dignité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) À l'heure du changement climatique, les épidémies s'enchaînent : il est urgent de mettre à jour les logiciels sanitaires.

Demain, la Confédération paysanne et la Coordination rurale du Doubs organisent à Besançon une manifestation de soutien à la famille Lhomme. Nous y serons – et vous, madame la ministre, où serez-vous? (*Les députés du groupe LFI-NFP applaudissent et se lèvent.* – *M. Arnaud Bonnet applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Je suis là où je dois être, madame la députée : à la tête d'un ministère dont l'objectif est de protéger les éleveurs et l'élevage bovin français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR, sur quelques bancs du groupe SOC et sur les bancs des groupes DR et Dem.*)

Je suis là pour prendre les décisions à même de protéger les élevages voisins d'un élevage dont les animaux vaccinés ont été infectés avant d'être immunisés. (*Mme Sérgolène Amiot s'exclame.*) Je suis là lorsqu'il s'agit, avec M. le ministre de l'intérieur, d'empêcher les mouvements illégaux, à l'origine de la contamination de l'élevage de M. et Mme Lhomme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Sylvain Maillard. Oui!

Mme Annie Genevard, ministre. L'ennemi, c'est le virus, c'est cette maladie terrible, si contagieuse qu'elle est au sommet du classement européen en termes de gravité. Vous pouvez bien sûr manifester, mais on ne manifeste pas efficacement contre un virus.

M. Philippe Vigier. Très bien!

Mme Annie Genevard, ministre. La stratégie que nous suivons a été établie par le parlement de l'élevage, un collectif de scientifiques,...

M. Nicolas Thierry. Ah, la science!

Mme Annie Genevard, ministre. ...de professionnels, de représentants syndicaux. Madame la députée, il est vain d'employer des formules d'estrade.

M. Franck Riester. Bravo!

Mme Annie Genevard, ministre. J'ai une pensée pour tous ces éleveurs qui ont vu leur cheptel abattu. Je connais le drame intime que cela représente. Vous, madame la députée, vous manifestez en utilisant la douleur d'autrui. Ce n'est pas ainsi qu'on aide les éleveurs de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et LIOT.*)

M. Emmanuel Fernandes. Vous ne servez à rien, madame la ministre!

Mme la présidente. La parole est à Mme Manon Meunier.

Mme Manon Meunier. Ce ne sont pas des formules d'estrade : l'Organisation mondiale de la santé animale indique qu'il ne faut pas uniquement prendre en compte les éléments sanitaires, mais également les économies et les effets psychologiques sur les éleveurs, ce que vous ne faites absolument pas! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

M. Laurent Croizier. Vous prospérez sur le malheur!

FERMETURE DE MAISON COLIBRI

Mme la présidente. La parole est à M. Fabrice Barusseau.

M. Fabrice Barusseau. À Pons, en Charente-Maritime, l'entreprise agroalimentaire Maison Colibri, connue nationalement pour ses madeleines, s'apprête à engager une cessation totale d'activité. Ce choix brutal, annoncé précipitamment, plonge des dizaines de familles dans l'inquiétude et fragilise profondément un territoire déjà très éprouvé.

Il ne s'agit pas seulement de la fermeture d'un site industriel, c'est l'issue d'une logique de sous-investissement chronique, menée par un groupe pourtant largement bénéficiaire, qui a sacrifié un outil de production au profit d'autres sites, au gré d'arbitrages purement financiers.

Pendant des années, le groupe n'a investi dans Maison Colibri qu'en urgence, pour maintenir le minimum vital, jamais pour préparer l'avenir. Les salariés et tout un bassin de vie en paient désormais le prix. Ce matin encore, les salariés, soutenus par les syndicats, se sont mis en grève pour défendre leur emploi, leur dignité et le rôle vital de l'industrie agroalimentaire dans nos territoires ruraux.

Monsieur le ministre de l'économie, la Charente-Maritime connaît trop bien ces stratégies de démantèlement. À Saint-Jean-d'Angély, dans les années 2000, l'entreprise Brossard a subi le même sort : rachat, regroupements, absence d'investissements, puis fermeture, laissant derrière elle un territoire meurtri.

À Pons, l'histoire semble se répéter. Monsieur le ministre, comment le gouvernement entend-il mieux protéger notre industrie agroalimentaire locale face à ces logiques de démantèlement dictées par le seul profit ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir que des groupes bénéficiaires ne pourront plus sacrifier nos sites, nos emplois et nos territoires par manque d'investissement ou par stratégie financière court-termiste ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Je veux vous dire la tristesse qui est la mienne. C'est un véritable drame industriel : une entreprise qui faisait des madeleines depuis 1896 risque de disparaître à la suite de la décision regrettable d'un groupe industriel français, résultat d'un choix stratégique. Reconnaissions quand même que le marché de la pâtisserie industrielle est ardu. Les Françaises et les Français se tournant à la fois vers le fait maison et vers les marques de distributeurs, Maison Colibri, qui ne correspond ni à l'un ni à l'autre, se retrouve face à des difficultés majeures.

Avec Sébastien Martin, chargé de ce dossier, nous ferons d'abord tout pour que le traitement social des soixante-huit salariés concernés soit exemplaire. Comme vous l'avez dit, cette entreprise appartient à un groupe qui gagne de l'argent et qui a fait un choix stratégique : il doit à ses salariés des mesures de reclassement et d'accompagnement. Ensuite, nous nous occuperons de trouver un repreneur pour le site industriel.

Votre question sur l'industrie agroalimentaire française est pertinente. Celle-ci fait face à des défis majeurs, sur lesquels nous avons commencé à travailler. Elle souffre notamment de son éclatement. Beaucoup d'entreprises de taille modeste ne sont ni assez robotisées ni assez décarbonées ; leurs dépenses énergétiques sont trop élevées. Notre approche stratégique doit être plus sectorielle, comme s'y attelle Sébastien Martin. Lorsque j'étais ministre de l'industrie, j'avais eu l'occasion d'annoncer la création d'un fonds d'accompagnement de l'industrie, lancé notamment par la Banque publique d'investissement. Il accompagnera les entreprises qui en ont besoin.

CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE-LES-BAINS

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Girard.

M. Christian Girard. Il est des sujets dont on espère ne pas parler trop souvent, la santé en fait malheureusement partie. Dans mon département des Alpes-de-Haute-Provence, l'hôpital de Digne-les-Bains vit aujourd'hui des heures très sombres : vingt-neuf postes pourraient être supprimés pour « réduire la dette ».

La santé est encore une fois sacrifiée sur l'autel des économies. À quoi bon avoir un hôpital sans soignants ? Imagine-t-on notre armée sans soldats ? Faudra-t-il demain lancer des cagnottes pour financer nos structures de santé ? Dans son dernier rapport, la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur décrit un établissement miné par une gouvernance défaillante, une activité en recul et une situation financière dramatique qui empêche toute modernisation. À ce titre, l'hôpital de Digne est le miroir

fidèle de l'état des soins dans notre pays, grevé par la gabegie, la mauvaise gestion des deniers publics, le manque de sérieux et l'inconséquence des responsables en poste.

En 2025, il ne s'agit plus d'une crise qui touche notre système de soins, et particulièrement les territoires ruraux, mais d'une défaillance structurelle d'un pays qui s'appauvrit : urgences saturées, pénurie de personnels, perte de sens, manque de matériel... L'État se drape dans l'hypocrisie en faisant des soignants la variable d'ajustement de son train de vie, alors qu'ils ont été en première ligne lors de la crise sanitaire. Les mots me manquent face à une telle situation !

Ceux qui me restent sont pour les territoires ruraux, les premiers abandonnés et sacrifiés. Madame la ministre de la santé, pouvez-vous garantir à nos concitoyens que les territoires ruraux ne deviendront pas des no man's lands sanitaires ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Je répondrai avec humilité à cette question importante. Le problème de la démographie médicale ne se résout pas d'un coup de baguette magique. Nous avons pris des mesures. Avec la fin du numerus clausus, le nombre d'étudiants formés en médecine augmente depuis 2017 ; leur arrivée prochaine dans les territoires, ainsi que celle de 3 700 docteurs juniors, améliorera l'accès aux soins. Le PLFSS pour 2026, que vous approuverez, je l'espère, dans les heures qui viennent, prévoit la création du réseau France Santé.

Ma réponse ne portera pas spécifiquement sur l'hôpital de Digne-les-Bains, mais sur tous ceux de la même taille, confrontés aux mêmes difficultés. La politique hospitalière est importante pour deux raisons. D'abord, nous devons graduer les soins et éviter les redondances. Le PLFSS prévoit une augmentation de 3,5 milliards pour l'hôpital, avec la hausse de 3 % de l'Ondam. Il n'y a pas d'économies cachées sur l'hôpital.

M. Aurélien Le Coq. C'est faux !

Mme Stéphanie Rist, ministre. En revanche, nous nous efforçons de mieux répartir l'offre sur le territoire, afin qu'aucun hôpital de proximité ne ferme. Nous luttons pour cela, même si la prise en charge correcte de nos concitoyens, quand il n'y a pas assez de médecins, commande parfois qu'on ferme des services. Comptez sur mon engagement pour que tous les hôpitaux de ce pays reçoivent les financements nécessaires pour fonctionner, mais dans un souci de bonne utilisation de chaque euro dépensé. Je répète donc qu'il n'y a pas d'économies cachées sur le financement de nos hôpitaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Manuel Bompard. Elles ne sont même pas cachées !

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Girard.

M. Christian Girard. C'est simple, nous sommes complètement oubliés. La ruralité, vous vous en foutez complètement ! (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*) Chez nous, ça fait treize ans que ça dure ! (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Les députés du groupe RN applaudissent ce dernier.*)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES

Mme la présidente. La parole est à Mme Françoise Buffet.

Mme Françoise Buffet. À Rungis, le grand réveil alimentaire a rassemblé hier les acteurs des filières alimentaires autour d'un constat : alors que, pour la première fois depuis près de cinquante ans, la balance commerciale agricole française pourrait être déficitaire, nos producteurs ont besoin d'outils nouveaux pour reconquérir la souveraineté alimentaire. Dans ce contexte, un accord de l'Union européenne sur l'encadrement des nouvelles techniques génomiques a été conclu le 4 décembre.

Ces NTG permettent de modifier de manière ciblée les gènes d'une plante sans ajout de gènes étrangers. Pour accélérer la mise sur le marché de solutions mieux adaptées au changement climatique, une partie de ces plantes pourraient bénéficier d'une procédure allégée.

Ces technologies font naître de grands espoirs pour nos agriculteurs,...

M. Loïc Prud'homme. C'est du pipeau !

Mme Françoise Buffet. ...en permettant le développement de plantes plus résistantes au changement climatique,...

M. Loïc Prud'homme. C'est une blague !

Mme Françoise Buffet. ...et l'augmentation des rendements sur des surfaces réduites.

Elles soulèvent toutefois des interrogations légitimes. Ainsi, l'Anses recommande une évaluation rigoureuse, au cas par cas, une surveillance renforcée après la mise sur le marché et une vigilance particulière concernant les brevets, afin de ne pas fragiliser l'indépendance de nos filières.

Dans le cadre de ce débat, l'exigence de transparence est la condition de l'adhésion du monde agricole, de la communauté scientifique et de nos concitoyens. Madame la ministre de l'agriculture, comment le gouvernement entend-il permettre aux agriculteurs de déployer des techniques pour garantir transparence, contrôle, traçabilité et confiance des citoyens, tout en dotant notre agriculture d'outils indispensables à sa transformation et à la reconquête de notre souveraineté alimentaire ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Loïc Prud'homme. C'est sans doute la FNSEA qui a soufflé cette question !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Le sujet est de première importance, bien qu'il soit technique. Les défis de l'agriculture sont nombreux, et l'innovation est indispensable pour lui permettre de se projeter dans l'avenir, comme je l'ai rappelé hier à Rungis.

À l'issue du trilogue du 4 décembre, la Commission, le Conseil et le Parlement européen ont trouvé un accord sur le cadre réglementaire des NTG. Cet accord ouvre l'accès à de nouvelles technologies de sélection, qui renforceront la compétitivité de nos exploitations et la durabilité des filières agricoles et alimentaires. C'est important.

M. Loïc Prud'homme. Et notre indépendance ?

Mme Annie Genevard, ministre. Les nouvelles variétés seront plus résistantes aux effets du changement climatique, aux sécheresses et aux inondations, ce qui permettra de réduire l'usage des engrains et des produits phytosanitaires. Il s'agit d'un compromis qui réaffirme plusieurs principes, notamment l'équivalence des NTG de catégorie 1 avec les variétés conventionnelles. Le cadre est volontaire en matière de propriété intellectuelle, avec un contrôle possible à chaque étape, notamment pour la conception de ces NTG – qui n'ont rien à voir avec les OGM.

M. Loïc Prud'homme. Si, c'est la même chose !

Mme Annie Genevard, ministre. Pour leur mise sur le marché, les NTG devront obtenir une autorisation de mise sur le marché après avis de l'Anses, et la France sera particulièrement vigilante.

M. Loïc Prud'homme. Tu parles !

Mme Annie Genevard, ministre. Enfin, vous avez raison d'évoquer l'accès des PME du secteur semencier français à l'innovation. Nous veillerons à ce qu'il leur soit pleinement garanti.

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures trente.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

3

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026

Nouvelle lecture (suite) et vote solennel

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (n°s 2141, 2152).

*Troisième partie
(suite)*

Mme la présidente. En application de l'article 95, alinéa 4 du règlement, le gouvernement a réservé l'examen des articles 49 et 54.

Article 49 (précédemment réservé)

Mme la présidente. Je suis saisie d'une longue série d'amendements, n°s 611, 88, 100, 1143, 684, 440, 648, 99, 603, 605, 599, 606, 438, 417, 435, 712 et 945, tendant au rétablissement de l'article supprimé par le Sénat et pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 440 et 648 sont identiques, ainsi que les amendements n°s 417, 435, 712 et 945.

L'amendement n° 1143 fait l'objet de deux sous-amendements, n°s 1146 et 1147 ; les amendements identiques n°s 417, 435, 712 et 945 font l'objet du sous-amendement n° 1145.

La parole est à M. Damien Maudet, pour soutenir l'amendement n° 611.

M. Damien Maudet. Chaque année, les besoins en matière de santé augmentent. Avec le vieillissement de la population et l'épidémie de maladies chroniques qui touche l'ensemble du pays, nous devrions dépenser toujours davantage. Pourtant, chaque année, les dépenses restent en deçà des besoins et entre 3 et 4 milliards d'euros d'économies sont imposées au système de santé. Cette année, vous avez présenté un texte prévoyant un record absolu – 7 milliards d'économies. Finalement, vous avez déposé un amendement les ramenant à 3 ou 4 milliards, soit le niveau habituel. Ces économies répétées conduisent le système de santé vers un effondrement, que vous programmez année après année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le pire, c'est qu'après coup, vous pourrez également, comme l'an dernier, annuler par décret les petits millions et les gros milliards que vous avez promis aujourd'hui.

Dans ce budget, vous maintenez le déremboursement de certains soins, la hausse du tarif des mutuelles, des sanctions financières pour les hôpitaux qui ne respecteraient pas les économies qu'on exige d'eux. Ce budget est donc impossible à voter ; il met en danger la santé des Français. C'est inacceptable ! C'est pourquoi nous le rejeterons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Antoine Léaument se lève pour applaudir.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hendrik Davi, pour soutenir l'amendement n° 88.

M. Hendrik Davi. Cette série d'amendements porte sur le tableau par sous-objectif de l'Ondam, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie. Pour que ceux qui n'ont pas suivi comprennent, il s'agit pour beaucoup d'amendements d'appel, visant à souligner la nécessité d'ajouter des moyens dans certains secteurs.

Le présent amendement vise ainsi à augmenter le budget de l'EFS, l'Établissement français du sang, qui assure non seulement la collecte du sang mais aussi celle des plaquettes et du plasma.

Or nous rencontrons de grandes difficultés avec le plasma, dont le besoin explose du fait des nouvelles thérapies qui y ont recours. Cet enjeu sanitaire pose aussi la question de notre souveraineté. À Arras, 1 milliard d'euros a été investi pour le traitement du plasma, mais la collecte est trop faible et nous devons importer 65 % de notre plasma des États-Unis, où il est collecté dans des conditions éthiques très problématiques : le don étant rémunéré, ce sont donc les plus pauvres qui donnent, au détriment de leur santé et de la qualité du plasma collecté.

Cet amendement doit permettre à l'EFS de collecter le plasma à hauteur de nos besoins.

Mme la présidente. Je remercie les parlementaires d'être plus silencieux, afin qu'on puisse s'entendre. Nous avons une vingtaine d'amendements à examiner avant les explications de vote et le vote.

L'amendement n° 100 de M. Hendrik Davi est défendu.

La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics, pour soutenir l'amendement n° 1143, qui fait l'objet de deux sous-amendements n°s 1146 et 1147.

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics. Le présent amendement témoigne de la sincérité du gouvernement, tant vis-à-vis des assurés sociaux que des soignants, en matière de comptes publics. Il tire les conséquences des débats que nous avons eus, des mesures votées, par exemple autour de France Santé, mais aussi de celles qui ne l'ont pas été – je pense notamment aux franchises ou aux cures thermales.

Dans ce dernier domaine, qui ne fait pas consensus, M. Wauquiez a déposé un sous-amendement visant à s'assurer que les cures thermales ne sont pas touchées : je confirme au groupe Droite républicaine que les chiffres que nous présentons n'incluent pas d'économies sur les cures thermales et que ce sous-amendement est inutile, voire qu'il compenserait une baisse inexistante.

Enfin, sont également prises en compte, dans le tableau proposé, des mesures adoptées par le passé, lors du Ségur de la santé notamment, et qu'il nous faut financer.

Nous avons rehaussé la cible de croissance de notre objectif national de dépenses d'assurance maladie de 3 %, c'est-à-dire de 8 milliards entre 2025 et 2026. Cela se traduit plus précisément par une hausse portée à 3,1 % pour les soins de ville, soit une augmentation de 3,6 milliards d'euros, et par une hausse de l'Ondam hospitalier portée à 3,3 %, soit, là encore, 3,6 milliards d'euros.

Notez que les hôpitaux ne sont pas financés uniquement par l'assurance maladie mais également par les complémentaires santé et, au vu des mesures que vous avez votées, ils recevront d'elles 400 millions d'euros supplémentaires. En d'autres termes, ce ne sont pas seulement 3,6 milliards supplémentaires, au titre des dépenses de l'assurance maladie, que recevront les hôpitaux mais bien 4 milliards au total.

Par ailleurs, l'amendement propose d'autres augmentations : une hausse de 100 millions d'euros du fonds d'intervention régional (FIR), en particulier au profit des outre-mer – ainsi que le premier ministre l'avait annoncé dans l'hémicycle ; un rehaussement de l'objectif global pour les personnes âgées de 150 millions d'euros, afin de renforcer le soutien aux Ehpad et aux établissements de santé ; une hausse de 100 millions d'euros, enfin, au titre de l'abandon des franchises.

Il est important de préciser, comme l'a dit le premier ministre, qu'il n'y a pas d'économies cachées. Il n'y aura ni mises en réserve excessives ni coups de rabot à l'hôpital.

Toujours selon les annonces du premier ministre et compte tenu des conditions dans lesquelles ce budget se construit, nous souhaitons, en réponse à l'inquiétude de certains face à ce qui relèvera du décret, associer l'ensemble d'entre vous aux décisions de gestion relevant de l'exécution du budget grâce à la création d'un comité de suivi parlementaire.

Tout cela témoigne de notre sincérité mais aussi de la confiance que nous voulons établir avec l'ensemble des parlementaires, qu'il s'agisse des mesures retenues ou du choix des réformes que nous voulons lancer. Celles-ci s'appuieront sur les investissements que nous voulons engager dès cette année, pour qu'au fur et à mesure des mois et des années à venir, le système fonctionne mieux pour les patients et pour les

soignants, mais aussi pour qu'il soit mieux armé face au vieillissement de la population – nous savons tous, en effet, que notre système hospitalier n'a pas été originellement conçu pour répondre aux besoins de patients vieillissants et de plus en plus exposés aux maladies chroniques.

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 1143, par les groupes Socialistes et apparentés et Droite républicaine ainsi que par le gouvernement ; sur le sous-amendement n° 1146, par le groupe Droite républicaine ; sur les amendements n° 417 et identiques ainsi que sur le sous-amendement n° 1145, par le gouvernement.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Justine Gruet, pour soutenir le sous-amendement n° 1146 à l'amendement du gouvernement.

Mme Justine Gruet. Il vise à alerter la représentation nationale au sujet des 200 millions d'économies prévues par le gouvernement sur le remboursement des cures thermales.

Le thermalisme dégage des économies sous-jacentes non prises en compte dans le débat public, notamment grâce à la réduction de la consommation médicamenteuse qui en résulte. Face aux remises en cause de ses bienfaits thérapeutiques, plus de soixante études scientifiques démontrent le service médical rendu par les cures. Le thermalisme, ce sont 500 000 patients et 90 % de prescriptions justifiées par un service médical rendu avéré.

Au-delà, les cures thermales s'intègrent également dans un bassin de vie : 70 % des stations thermales françaises sont implantées dans des communes de moins de 5 000 habitants, ce qui fait de la médecine thermale un rempart naturel contre la désertification médicale.

Les retombées économiques du thermalisme sont estimées à 4,8 milliards d'euros pour plus de 100 000 emplois directs, indirects et induits.

Madame la ministre, j'ai entendu qu'aucune économie sur les cures thermales n'était envisagée par voie législative. J'attends qu'il en soit de même dans le champ réglementaire – il faut notamment que le décret annoncé soit abandonné. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Monnet, pour soutenir le sous-amendement n° 1147.

M. Yannick Monnet. Avec cet amendement, la boucle de ce projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) est en quelque sorte bouclée, puisque nous en revenons au premier point que notre groupe avait évoqué. Nous sommes loin d'être fans de la logique absurde de l'Ondam, qui consiste à définir une enveloppe et à y faire entrer des besoins, alors qu'il faudrait évidemment faire l'inverse. Néanmoins, notre boussole a toujours été alignée sur les préconisations de la Fédération hospitalière de France (FHF). En prenant comme une bonne nouvelle le rehaussement de l'Ondam à 3 % – et donc les quelques moyens supplémentaires obtenus –, nous proposons donc, par cet amendement, une répartition des sous-Ondam des établissements de santé, des Ehpad et des établissements pour les personnes en situation de handicap qui soit conforme aux recommandations de cette instance.

Mme la présidente. La parole est à M. Hendrik Davi, pour soutenir l'amendement n° 684.

M. Hendrik Davi. Nous l'avons déposé avant que le gouvernement dépose le sien. Il nous donne néanmoins l'occasion d'évoquer les problèmes que pose ce dernier. En effet, si l'amendement du gouvernement augmente bien l'Ondam de 5,6 milliards d'euros par rapport à la copie initiale, il ne propose pas un euro de plus pour l'Ondam hospitalier que ce que vous proposiez la semaine dernière.

Or un tiers des établissements de santé déclarent des incidents graves. Récemment, dans le cadre d'un procès, l'AP-HP a reconnu sa responsabilité dans une affaire dont Mediapart a repris les tenants et les aboutissants : il s'agit d'une patiente morte aux urgences alors qu'elle aurait pu être sauvée si elle n'avait pas attendu douze heures sans voir de médecin.

Les signaux d'alerte indiquent que l'hôpital et les soignants sont à bout, ce qui justifie que nous demandions, par cet amendement, que l'Ondam hospitalier soit fixé à 116 milliards d'euros. C'est d'autant plus indispensable que la dette de l'hôpital s'élève actuellement à 30 milliards d'euros et que celui-ci accuse un déficit de 2,9 milliards. Ce que propose le gouvernement est donc largement insuffisant.

Vous nous avez dit, madame la ministre, qu'il existait peut-être des moyens d'effacer une part du déficit hospitalier. J'aimerais donc que vous vous engagiez publiquement à ce que l'État reprenne le déficit des hôpitaux publics. C'est en tout cas une demande des syndicats. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. Nous en venons à deux amendements identiques. La parole est à Mme Sandrine Runel, pour soutenir le n° 440.

Mme Sandrine Runel. Nous attendions un rehaussement de l'Ondam pour faire face à des besoins croissants. Aujourd'hui, 6 millions de Français renoncent aux soins pour des raisons financières, et ce renoncement touche deux fois plus les ménages les plus modestes que le reste de la population. Les dépenses de santé représentent en moyenne 15 % du revenu des ménages, et il est de notre responsabilité de ne pas augmenter le poids de la santé dans le budget des Françaises et des Français.

Aussi les amendements que nous avons déposés visent-ils à réévaluer l'Ondam et à redonner des moyens à l'hôpital, comme le fait l'amendement déposé par le gouvernement.

Nous le savons, l'hôpital manque cruellement de soignants et de professionnels de santé ; il est nécessaire de le doter de financements supplémentaires. Pour préserver notre modèle de protection sociale, nous devons investir dans la santé des Françaises et des Français. C'est l'objet de ces amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Hendrik Davi, pour soutenir l'amendement n° 648.

M. Hendrik Davi. Il faut que chacun comprenne bien que cette série d'amendements porte sur une copie que le gouvernement vient de modifier, dans l'urgence, après les débats que nous avons eus vendredi dernier, à 2 heures du matin, sur une première proposition de modification – des conditions un peu particulières pour examiner un texte. Nous devons malgré tout défendre tous ces amendements car, dans l'hypothèse où celui du gouvernement ne serait pas adopté, ils gagneraient soudain en importance.

Le présent amendement visait à rehausser suffisamment l’Ondam pour pouvoir renoncer aux franchises médicales. C’est un engagement que vous avez pris, mais nous l’ignorions lorsque nous l’avions rédigé. Disons qu’aujourd’hui, il vous offre la possibilité de réitérer cet engagement !

Mme la présidente. L’amendement n° 99 de M. Hendrik Davi est défendu.

La parole est à Mme Sérgolène Amiot, pour soutenir l’amendement n° 603.

Mme Sérgolène Amiot. Sur le sujet dont nous débattons, nous sommes triplement en désaccord avec vous.

Le premier désaccord porte sur le fondement même de l’existence de l’Ondam, qui consiste à fixer un objectif de dépenses d’assurance maladie, alors que le principe de notre sécurité sociale est de dépenser à la hauteur des besoins. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le second renvoie au fait que le gouvernement revoie sa copie à la dernière minute pour nous faire, une fois de plus, une proposition hautement insatisfaisante, qui ne comblera pas les besoins.

Enfin – troisième désaccord –, ce PLFSS est, de façon générale, mortifère : ce que vous proposez, c’est la mort de la sécurité sociale, de l’hôpital et, finalement, de notre système de solidarité.

Malgré tout, nous proposons des amendements – en l’occurrence, pour abonder l’Ondam à hauteur de 3,4 milliards d’euros pour la psychiatrie. Il s’agit de vous alerter sur le sous-financement chronique de ce secteur. Il est nécessaire de prendre enfin cette question à bras-le-corps (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) car les adultes et les enfants sont mal soignés faute de soignants et de places dans les structures hospitalières comme en ville.

Votre amendement, comme le principe même de l’Ondam, n’est qu’une vaste blague. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – *M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Maudet, pour soutenir l’amendement n° 605.

M. Damien Maudet. Tous nos amendements visent à augmenter les moyens pour répondre aux besoins du système de santé. On nous dit toujours que les moyens augmentent mais, structurellement, les besoins de notre système de santé sont chaque année plus importants sous l’effet, notamment, du vieillissement de la population et de la hausse de la prévalence des maladies chroniques ; et chaque année, vous mettez moins de moyens que ce qui serait nécessaire pour couvrir ces besoins. Madame la ministre, reconnaisez-vous que l’enveloppe que vous prévoyez est inférieure à ce qui est nécessaire compte tenu de la hausse tendancielle des besoins, que l’Ondam que vous prévoyez sous-finane le système de santé, comme les précédents PLFSS ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sérgolène Amiot, pour soutenir l’amendement n° 599.

Mme Sérgolène Amiot. Vous nous annoncez, dès le mois de décembre 2025, que les besoins en matière de santé publique ne seront pas couverts en 2026. (*Mme Mathilde Panot et M. Pierre-Yves Cadalen applaudissent.*) Vous engagez-vous à reprendre la dette des hôpitaux ? Vous avez rejeté l’amende-

ment que nous avions déposé dans ce sens. Allez-vous continuer à alourdir les charges à la Cades, la Caisse d’amortissement de la dette sociale, et donc à grever les ressources de la sécurité sociale ? Confirmez-vous que vous n’allez pas financer la couverture des besoins des Françaises et des Français en 2026 ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. L’amendement n° 606 de M. Hadrien Clouet est défendu.

La parole est à M. Jérôme Guedj, pour soutenir l’amendement n° 438.

M. Jérôme Guedj. Il cible la nécessité de mieux accompagner financièrement les Ehpad. L’an dernier, la discussion budgétaire avait permis de tripler le fonds d’urgence pour les Ehpad, en le passant de 100 à 300 millions, mais ce n’est qu’un fonds ponctuel. Nous proposons d’accompagner durablement les établissements, suivant les attentes des opérateurs, dans deux domaines principaux. Il s’agit de financer, d’une part, des actions autour de l’alimentation – prévention de la dénutrition, adaptation des cuisines, lutte contre l’isolement grâce aux repas partagés, activité physique adaptée – et, d’autre part, la transformation du modèle de l’Ehpad, qu’il faut ouvrir sur son environnement immédiat, sur la cité, pour en faire une plateforme, un centre de ressources territoriales pour les fragiles qui vivent à proximité. L’amendement gouvernemental, qui élève à 150 millions l’objectif global de dépenses (OGD) pour les personnes âgées, va dans la bonne direction, mais nous vous suggérons de créer un fonds pérenne qui accompagnera les Ehpad sur des projets dans ces deux sphères.

Il s’agit d’un amendement d’appel qui tombera en cas d’adoption de l’amendement du gouvernement.

Mme la présidente. Les amendements identiques n°s 417 de M. le rapporteur général, 435 de Mme Sandrine Runel, 712 de Mme Nathalie Colin-Oesterlé et 945 de Mme Annie Vidal sont défendus.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l’autonomie et des personnes handicapées, pour soutenir le sous-amendement n° 1145.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Nous proposons d’ajouter 100 millions au FIR pour les outre-mer. Comme je l’ai dit lors de la séance de questions au gouvernement, c’est une augmentation de 25 %, qui vise à résorber les inégalités en matière de santé, notamment face au diabète et à l’hypertension, et à améliorer en général l’accès aux soins dans les outre-mer.

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales et rapporteur pour la branche maladie, pour donner l’avis de la commission sur l’ensemble des amendements et sous-amendements en discussion commune.

M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales. Madame Amiot, l’article 49 est très sérieux, et non une vaste blague !

Mme Marie Mesmeur. La blague, c’est vous !

M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales. Sans cet article, il n’y aura pas de progression de l’Ondam ni d’Ondam tout court ; et un Ondam à zéro entraînera des tarifs négatifs pour les hôpitaux. Cet article est

nécessaire si vous souhaitez défendre les hôpitaux. L’Ondam doit en outre être bien calibré, afin d’éviter que le comité d’alerte ne se déclenche, comme en juin dernier, et ne pénalise injustement des professionnels de santé, comme ce fut le cas des kinésithérapeutes.

Dans la version initiale du PLFSS, l’Ondam progressait de 1,6 % par rapport à l’an dernier. Vous avez, sur tous les bancs, indiqué que c’était insuffisant pour répondre à la croissance des besoins. Il a été augmenté, en première lecture, à 2 %, ce qui correspond à 850 millions d’euros pour les hôpitaux et à 150 millions pour le déploiement de France Santé. Cependant, le Sénat a supprimé l’article 49, alors qu’il est obligatoire.

M. Ian Boucard. Incroyable !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Le respect du cadre organique exige de rétablir cet article.

Ensuite, il a fallu, tout au long des débats, traduire des annonces, comme celle du premier ministre qui, lors de la discussion de l’amendement « Lodeom » de Mme Youssouffa, a promis d’ajouter 100 millions d’euros au fonds d’intervention régional pour faire face aux besoins de santé de l’outre-mer. L’amendement gouvernemental intègre également des décisions de l’Assemblée et du Sénat, prises de manière consensuelle, comme celle sur les affections de longue durée (ALD) non exonérantes qui a mené à la suppression de l’article 29, pour un coût de 100 millions d’euros. Des messages venus de différents bancs ont enfin conduit le gouvernement à renoncer à certaines mesures réglementaires : 2,5 milliards d’euros ont été ajoutés pour couvrir les franchises et participations, et les cures thermales. L’amendement du gouvernement corrigeant la trajectoire de l’Ondam traduit donc les paroles en actes, si bien que l’Ondam augmentera finalement de 3 %.

En début d’après-midi, j’ai eu le détail du chiffrage pour vérifier que ce que dit le gouvernement dans l’exposé sommaire correspond bien à ce qu’il fait. L’Ondam augmente précisément de 3,04 %, s’établissant à 274,28 milliards, soit une hausse de 8,09 milliards par rapport à 2025, et de 2,83 milliards par rapport à la copie initiale. La progression est de 3,14 % pour les soins de ville, soit 3,57 milliards, et de 3,29 % pour les établissements de santé, soit 3,59 milliards. Je tiens à vous informer aussi que 140 millions ont été ajoutés pour les Ehpad.

C’est une réponse aux demandes des fédérations mentionnées par M. Yannick Monnet, à celles des parlementaires de tous les bancs, et surtout, la traduction des décisions annoncées oralement par le gouvernement. J’espère qu’en adoptant l’amendement n° 1143 du gouvernement, et en rétablissant donc l’article 49, on évitera une nouvelle intervention du comité d’alerte, dont le seuil de déclenchement est fixé à 1,37 milliard. Si vous ne voulez pas pénaliser injustement les professionnels de santé en cours d’année, il faut l’adopter.

J’invite tous mes collègues à retirer leurs amendements puisqu’ils sont satisfaisants après les propos rassurants de Mme la ministre, qui a indiqué que les cures thermales n’étaient plus comptées dans la trajectoire et que des mesures sur les fédérations étaient intégrées. Avis favorable sur l’amendement n° 1143 – à titre personnel puisqu’il n’a pas été examiné en commission.

Mme la présidente. Quel est l’avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Monsieur Davi, vous m’avez interrogée sur les enjeux d’endettement des hôpitaux. Depuis quelques mois, les deux ministères sur lesquels nous avons autorité, avec Mme Stéphanie Rist, ont lancé un plan d’apurement des dettes des établissements hospitaliers, représentant à peu près 1 milliard d’euros. Il commencera dans les prochaines semaines par une première tranche de 750 millions d’euros qui reprendra des créances datant des années 2005-2006 afin de soulager la trésorerie des établissements les plus endettés. Par ailleurs, les hôpitaux disposaient, fin 2024, de 7,7 milliards d’euros de trésorerie ; c’est une bonne nouvelle car ils peuvent faire face à leurs besoins courants, notamment d’investissement.

Cette prévision montre que le calibrage que nous faisons est sincère : comme cela a été dit avec beaucoup de précision par M. le rapporteur général, nous avons indiqué des chiffres qui correspondent aux besoins et à vos votes.

Je reviens également sur le sujet des outre-mer, puisque nous avons annoncé une hausse de 100 millions d’euros pour le FIR à destination des Antilles, mais aussi de Mayotte, de la Polynésie et de la Guyane, notamment pour tenir compte des enjeux de santé publique et de prévention. Il s’agit par exemple de prendre en charge les conséquences sanitaires de la pollution au mercure entraînée, en Guyane, par l’orpailage illégal, ou de la propagation, en Polynésie française, de l’ice, une méthamphétamine fumable qui crée d’importantes addictions et donc des besoins en matière de santé publique. En pratique, ces milliards correspondent au recrutement de 4 500 soignants dans les Ehpad, à la revalorisation des salaires des infirmières et au déploiement de politiques de prévention. Ils traduisent aussi notre volonté d’assurer le suivi en continu des malades chroniques, pour que les urgences ne soient plus leur seul lieu de prise en charge.

En ma qualité de ministre des comptes publics, je pense qu’il est essentiel que nous soyons sincères dans le chiffrage de nos budgets. Trop souvent, on a fixé des chiffres conceptuels que l’on a revus à la baisse ou à la hausse par décret. Le pilotage du système n’était pas transparent. En 2025, nous avons respecté l’Ondam à l’euro près, et en 2026, nous prenons l’engagement, avec mes collègues Stéphanie Rist, Charlotte Parmentier-Lecocq et Jean-Pierre Farandou, que ce budget, qui est le vôtre, soit exécuté en toute transparence, selon vos instructions, et fasse l’objet d’un véritable suivi. Je confirme qu’il n’y a pas de plan caché ou de décrets que nous prendrions sur les franchises ou sur les cures thermales. Notre amendement acte que, s’il n’y a pas de majorité, nous ne passerons pas en force.

Mme la présidente. Quel est l’avis du gouvernement sur les sous-amendements n°s 1146 et 1147 à l’amendement n° 1143 ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Les sous-amendements de M. Wauquiez et de M. Monnet sont satisfaisants. Je vous demande de les retirer ; à défaut, ce sera un avis défavorable.

Si nous devions nous prononcer sur l’amendement n° 417 de M. Bazin, j’y serais favorable, à condition qu’il ait été sous-amendé par le n° 1145. Cependant, l’amendement n° 417 est beaucoup moins avantageux pour le système de santé et répond moins à ses besoins que l’amendement n° 1143.

Mme la présidente. La parole est à M. Hendrik Davi.

M. Hendrik Davi. Non, la France ne dépense pas trop pour la santé de ses citoyens ! Les dépenses de santé, rapportées au PIB, n'ont pas augmenté depuis 2014. Elles stagnent à 11 %, en dépit du vieillissement de la population. Des patients meurent aux urgences, avant même qu'un médecin ait pu les voir, cependant que d'autres sont renvoyés chez eux pour libérer des lits, alors que leur état nécessiterait de prolonger leur hospitalisation. Combien de nos concitoyens n'arrivent pas à se faire soigner, faute de soignants ou faute de moyens ? Je rappelle que 9 millions de Français vivent dans des déserts médicaux et qu'un tiers des Français renoncent aux soins pour des raisons financières. Nos soignants, que ce soit dans le secteur libéral ou à l'hôpital, n'en peuvent plus. Voilà la situation avant que nous examinions le PLFSS.

Depuis le début, nous annonçons que nous ne voterons pas de PLFSS qui agraverait une situation déjà catastrophique. Au terme de l'examen, vous décidez enfin d'augmenter l'Ondam de 5,6 milliards par rapport à la copie initiale. Nous nous en félicitons et nous voterons pour l'amendement du gouvernement.

Mais nous ne sommes pas dupes ! Cet amendement ne prévoit pas un euro supplémentaire pour l'hôpital public, alors que la dette des hôpitaux, nous venons d'en discuter, atteint 30 milliards d'euros.

Nous ne sommes pas dupes ! Les recettes prévues par le texte sont insuffisantes. Le déficit de la sécurité sociale continuera d'augmenter, ce qui vous autorisera de nouvelles attaques contre le système de protection sociale.

Nous ne sommes pas dupes ! Le peu de recettes que vous avez mis sur la table procède d'un transfert sur le budget de l'État, et nous ne savons pas quelles dépenses publiques vous réduirez en contrepartie – l'école ou la recherche ?

Nous ne sommes pas dupes ! Quand bien même nous adopterions l'amendement n° 1143, il resterait de nombreuses horreurs dans le PLFSS : la chasse aux arrêts de travail, la tarification à l'acte dans le secteur médico-social, la taxe sur les mutuelles que paieront plein pot les retraités, le bonus-malus pour le financement des hôpitaux et la participation financière des étrangers hospitalisés lors de leur séjour en France. Nous voterons la hausse de l'Ondam introduite par cet amendement, mais nous continuerons de combattre ces autres mesures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet. Le débat me paraît embrouillé : je vais essayer de le clarifier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Erwan Balanant. Merci ! Vous êtes trop bon !

M. Hadrien Clouet. Écoutez, peut-être que même la droite comprendra des choses. C'est dire !

Comment fonctionnent la sécurité sociale et le système de soins de santé aujourd'hui ? Un Ondam est fixé – jusque-là, tout le monde est d'accord –, qui est censé répondre à des besoins : les salaires des soignantes et des soignants, l'équipement, telles des blouses ou des salles d'opération, le matériel et ainsi de suite. D'année en année, les besoins augmentent parce qu'il y a de l'inflation, parce que la population vieillit, parce qu'existent des maladies chroniques. L'augmentation des besoins est confirmée par toutes les fédérations professionnelles, par la Cour des comptes, par le Haut Conseil des finances publiques (HCFP), par les syndicats.

M. Ian Boucard. Ce sont les représentants des intérêts de la CGT !

M. Hadrien Clouet. D'ailleurs, pour ne prendre qu'un exemple, vous avez tous dû recevoir aujourd'hui le courrier de la CGT AP-HP vous demandant de ne pas voter le PLFSS.

M. Antoine Léaument. Bien sûr !

M. Hadrien Clouet. Où en sommes-nous ? Au début de l'examen, il manquait 11,5 milliards rien que pour la couverture des besoins, rien que pour ne pas aggraver la situation, rien que pour se maintenir dans la catastrophe. Au terme de la première lecture et de tambouilles interminables, il manquait encore 7 milliards, rien que pour préserver la situation actuelle. Au terme de la deuxième lecture, vous allongez 1 milliard et il ne manque plus que 4,8 milliards. Aujourd'hui, nous en sommes à discuter pour savoir s'il manquera 3 ou 4,5 milliards. Voilà l'objet de nos discussions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

L'alternative est simple : soit vous crevez trois pneus, soit vous crevez les quatre pneus de la bagnole. Ce n'est pas notre façon de débattre.

M. Ian Boucard. Elles sont longues, les deux minutes !

M. Hadrien Clouet. Ce n'est pas possible ! Vous ne pouvez pas nous dire que, dans tous les cas, l'offre sur la table consiste à réduire les dépenses de l'assurance maladie et à priver les soignantes et les soignants, les usagères et les usagers, les patientes et les patients, d'accès aux soins. Nous voterons contre votre amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont quelques députés se lèvent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Joëlle Mélin.

Mme Joëlle Mélin. Je ne redirai pas à quel point nous tenons l'Ondam en mauvaise estime, considérant que c'est un indicateur obsolète et inefficace. Nous reconnaissions néanmoins qu'on lui en demande beaucoup trop : anticiper et contrôler des comptes qui sont déjà hors de contrôle.

Je ne redirai pas non plus ce que nous pensons du comité d'alerte de l'Ondam, lequel devait initialement se réunir une fois par an et qui se réunit désormais une fois par trimestre. Gageons qu'il se réunira chaque semaine l'année prochaine, puisque rien n'aura changé !

Cela étant, vous faites l'effort de reconnaître que beaucoup d'hôpitaux et d'établissements médico-sociaux présentent des déficits trop importants, voire sont au bord de la faillite. Dans ma circonscription, un Ehpad ferme cette semaine. Cela n'est plus tolérable.

En nous abstenant sur le vote de l'amendement n° 1143, ce qui est déjà beaucoup, nous ferons l'effort de vous suivre, car tout ce qui peut aider les hôpitaux, les établissements médico-sociaux, les Ehpad ou la médecine de ville est bienvenu ; mais nous ne nous faisons pas d'illusions. Au 1^{er} janvier 2026, le problème restera le même : la peur que des décrets ou des arrêtés rabotent à droite et à gauche, et, qu'en tout état de cause, les comptes ne soient pas plus maîtrisés l'an prochain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Christophe Bentz. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à Mme Agnès Firmin Le Bodo.

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Trois mots pour expliquer notre vote sur l'amendement n° 1143.

Tout d'abord, la satisfaction, celle procurée par le rétablissement de l'Ondam. On peut être pour ou contre, mais sa présence dans la loi est obligatoire. La satisfaction aussi de constater que l'Ondam, d'abord fixé à 1,6 %, est passé à 3 %. Les anciens ministres de la santé qui siègent parmi nous, et dont je suis,...

M. Pierre Cordier. Il n'y en a jamais eu autant !

Mme Agnès Firmin Le Bodo. ...vous confirmeront à quel point il était dur d'obtenir de Bercy une augmentation de l'Ondam.

Ensuite, la sidération. Madame la ministre des comptes publics, vous nous avez expliqué que porter l'Ondam à 3 % serait coller à la vérité des chiffres en ce qui concerne les besoins de santé. Pendant des années, les ministres des comptes publics qui se sont succédé ont expliqué aux ministres de la santé qu'une augmentation de 0,1, de 0,2 ou de 0,3 % serait irresponsable. Vous nous confirmez ainsi que, pendant des années, l'Ondam n'était pas à la hauteur des besoins de santé – même si nous savons en réalité qu'un Ondam à 3 % est encore loin de répondre à ces besoins. Quelles sont les recettes qui permettront cette hausse de dépenses ?

Enfin, la circonspection. D'abord, parce qu'il a beaucoup été question des établissements de santé et pas du tout de médecine libérale dans ce PLFSS, alors que cette dernière a aussi besoin d'être accompagnée. Je crains que les médecins libéraux ne soient très en colère dès janvier prochain. Je vous trouve également trop sûre que le comité d'alerte ne tirera pas la sonnette dès avril prochain – nous savons qu'il le fera. La ministre de la santé sera alors bien seule pour détailler quelles mesures réclamées par le comité d'alerte permettront de freiner le dérapage provoqué par ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Avant que vous votiez, il y a quelques points sur lesquels j'aimerais revenir avec solennité. (« *Comme d'habitude !* » sur plusieurs bancs.) Non, ce n'est pas comme d'habitude, précisément parce que ce PLFSS n'a pas été examiné comme d'habitude.

Madame Mélin, vous craignez que des décrets et des arrêtés sortent d'on ne sait où, comme d'habitude. Or je viens de prendre l'engagement, à la demande du premier ministre, que nous ne fassions pas comme d'habitude pour l'exécution de ce PLFSS, c'est-à-dire que nous ne prenions pas de décrets dont les parlementaires ne seraient pas informés et auxquels ne seraient pas associés le rapporteur général, le président de la commission des finances ou les députés qui souhaiteraient l'être.

Vous affirmez ensuite que le comité d'alerte tirera le signal d'alarme, comme d'habitude. Mais ayant qu'il la tire en juin 2025, il ne l'avait pas fait pendant plus de cinq ans ; ce n'est donc pas une habitude ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

M. Philippe Vigier. C'est vrai !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Madame Firmin Le Bodo, vous affirmez que Bercy avait jusqu'à présent renâclé à accepter les 0,1 % ou les 0,2 % d'augmentation nécessaire et que cette augmentation de 3 % collerait davantage à la vérité. La première vérité à laquelle nous collons, c'est celle de vos votes !

Mme Annie Vidal. Absolument !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Nous avons pris acte de vos votes : sur les franchises médicales, sur les cures thermales, sur l'exonération fiscale des indemnités journalières. Il est vrai que vos votes, en tant que Parlement souverain...

M. Sylvain Berrios. Ce ne sont pas nos votes !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Monsieur le député, il me semble que vous avez voté pour un amendement prévoyant des exonérations fiscales favorisant l'indépendance des pharmacies ! Dans le tableau présenté à l'amendement n° 1143, nous prenons en considération toutes les mesures que l'Assemblée a adoptées.

Madame Firmin Le Bodo, en ce qui concerne la médecine libérale, je répéterai que l'augmentation prévue de l'Ondam pour les dépenses de soins de ville est de 3,1 %, soit 3,6 milliards, par rapport à 2025 ; comme les dépenses en faveur de l'hôpital public augmentent également de 3,6 milliards, on peut affirmer que l'amendement n° 1143 permettra à la fois le financement de tarifs stables ou positifs dans les établissements de santé, et la poursuite du conventionnement et du soutien à la médecine libérale.

La proposition que nous vous faisons est sincère et équilibrée. Effectivement, elle n'est pas comme d'habitude, mais en 2025, nous avons fait face à une situation politique qui nous a obligés à agir différemment.

(*Les amendements n° 611, 88 et 100, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

(*Le sous-amendement n° 1146 est retiré.*)

(*Le sous-amendement n° 1147 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1143.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	470
Nombre de suffrages exprimés	323
Majorité absolue	162
Pour l'adoption	259
contre	64

(*L'amendement n° 1143 est adopté ; en conséquence, l'article 49 est ainsi rétabli et les amendements suivants tombent.*) (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem. — Mme Annie Vidal et M. Philippe Brun applaudissent également.*)

Article 54
(précédemment réservé)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 1144, je suis saisie par le groupe Ensemble pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 565 de Mme Élise Leboucher, tendant à la suppression de l'article, est défendu.

La parole est à M. Hadrien Clouet, rapporteur de la commission des affaires sociales pour la branche autonomie, pour donner l'avis de la commission.

M. Hadrien Clouet, rapporteur de la commission des affaires sociales. Je regrette, tout d'abord, d'être le seul rapporteur thématique à pouvoir prendre la parole sur l'ensemble des finalisations budgétaires. J'essaierai donc de parler aussi au nom de mes collègues rapporteurs qui n'ont pas eu cette chance.

L'article que nous discutons concerne la branche autonomie, une branche qui a quelques années d'ancienneté et qui vise à garantir un droit fondamental : celui de toute personne à exister indépendamment de ce que l'ordre social lui fait subir, qu'il s'agisse de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*) – bref, d'individus à qui, au quotidien, on oppose des obstacles pour leur existence et leur émancipation. Ces obstacles peuvent être physiques, matériels, ou renvoyer à des formes de discrimination qui s'appliquent au tout début de l'existence, continuent dans la formation initiale et professionnelle, et durent jusqu'aux derniers jours, avec un accès inégal aux soins ou aux différents établissements de séjour tels que les Ehpad. J'en profite pour dire que ces derniers sont une honte pour notre pays, parce qu'ils deviennent, dans certains cas, des mouroirs pour seniors. (*Mêmes mouvements.*) C'est d'autant plus le cas quand ces établissements appartiennent à de grands groupes privés, des holdings ou des fonds de pensions, qui privilégient systématiquement la rémunération des actionnaires au bien-être et aux conditions d'existence des usagères et des usagers (*Mêmes mouvements.*)

Si je voulais évoquer ces points, c'est parce que nous n'avons pas eu l'occasion, au cours des débats, d'en dire un mot. Nous n'avons pas consacré une minute, dans l'examen du PLFSS, aux personnes en situation de handicap. Rien ! Le seul moment, c'est maintenant, lorsqu'il est question des objectifs de dépenses de la branche autonomie. Or les montants prévus sont notamment insuffisants. Pour preuve, la branche autonomie est en déficit. Ce déficit n'est pas un accident, il dure depuis des années. Il y a donc une planification volontaire du déficit de cette branche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Ségolène Amiot. C'est honteux !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Ce déficit implique logiquement deux conséquences possibles. La première possibilité consiste à priver de leurs droits les plus anciens ou les personnes en situation de handicap, c'est-à-dire à résorber les déséquilibres comptables en abaissant leurs droits – c'est ce qui se fait dans le pays depuis des années.

Une députée du groupe EPR. C'est faux !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Non, ce n'est pas faux : je suis sûr que dans votre circonscription, comme dans la mienne, certaines personnes n'ont même pas de transports pour leurs gamins en situation de handicap et certaines personnes n'ont pas les moyens de payer une chambre en Ehpad. (*Mêmes mouvements.*) Des milliers d'individus n'arrivent même pas à vivre chez eux car leur appartement et leur immeuble ne sont pas adaptés à leur capacité à se mouvoir.

Mme Sophia Chikirou. Oui, ce sont de vrais problèmes !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Donc, non, ce n'est pas faux. On peut regarder ailleurs, mais ce n'est pas faux.

La seule question qu'il faut se poser est la suivante : le bilan comptable proposé répond-il à ces besoins ? La réponse est non, d'autant plus que la loi de 2005 relative au handicap n'est toujours pas appliquée et que les différents types de dispositifs médicaux ou de soutien aux personnes en situation de handicap ne sont toujours pas remboursés dans notre pays. Il y a donc bel et bien un abandon de ces personnes par la puissance publique et la sécurité sociale.

Dès lors, pouvons-nous nous satisfaire d'un déficit qui ne couvre pas les besoins ? La réponse est non. Si nous ne le pouvons pas, que faut-il faire ? Capituler en rase campagne et accepter encore un an de privation des besoins fondamentaux ? (*M. Erwan Balanant s'exclame.*) Je ne le pense pas. Il y a une autre possibilité qui consiste à supprimer cet article, à repousser cette disposition et à renvoyer la copie au gouvernement, en disant que nous ne ferons pas de compromis sur le droit à l'existence des plus anciens ou des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi je vous invite à voter l'amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Louis Boyard. Bravo !

Mme Mathilde Panot. Excellent !

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Défavorable.

(*L'amendement n° 565 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, pour soutenir l'amendement n° 1144.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées. Il vise à revoir l'Ondam pour le secteur médico-social à la suite des décisions qui ont été prises précédemment.

D'abord, remettons les pendules à l'heure après ce qu'a dit M. le rapporteur pour la branche autonomie : ...

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Ah !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. ... il est faux de dire que rien n'est fait pour les personnes en situation de handicap. Certainement qu'il faut faire beaucoup plus – c'est mon objectif et celui du gouvernement –, mais vous ne pouvez pas dire que rien n'est fait ! Je prends juste l'exemple des fauteuils roulants, qui désormais sont pris en charge intégralement ; ...

Mme Ségolène Amiot. Ce n'est certainement pas grâce à vous, c'est grâce à ce parlement !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. ...ce n'est pas grâce à vous, monsieur le rapporteur. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

M. Philippe Vigier. Eh oui !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. Le rehaussement de l'Ondam vise à revoir le niveau de dépenses dans le champ médico-social. Il prend en compte les votes précédents qui permettent de résorber le déficit de la branche autonomie mais aussi de prévoir un fonds spécialement dédié à la qualité et à la transformation de l'offre des Ehpad. Ce fonds va donc plus loin que celui qui vise à répondre aux difficultés financières des Ehpad, que nous avions créé l'année dernière.

À cela s'ajoute tout ce qui a été prévu dans ce budget : je pense à l'habitat partagé, au plan « 50 000 solutions » qui offrira de nouvelles pistes, et à bien d'autres mesures prévues dans le champ médico-social pour répondre aux besoins de nos concitoyens âgés et en situation de handicap.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hadrien Clouet, rapporteur. L'amendement vise à rehausser de 150 millions d'euros l'objectif de dépenses de la branche autonomie – cette somme serait affectée aux Ehpad. Pour ma part, je n'arrive pas très bien à comprendre comment vous comptez améliorer ou développer des prises en charge avec 150 millions d'euros. (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*) Vous vous exclamez, mais combien d'Ehpad, publics par exemple, cette somme permettra-t-elle d'ouvrir ?

M. François Cormier-Bouligeon. Ce n'est pas le sujet !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Quel est le sujet alors, s'agissant de la branche autonomie, si ce n'est pas cela ?

M. Sylvain Maillard. Vous êtes rapporteur !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Nous avons un vrai débat : vous pensez que le grand âge et l'autonomie sont des questions...

Mme la présidente. Monsieur le rapporteur, je vous remercie de donner votre avis sur l'amendement du gouvernement...

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Bien sûr !

Mme la présidente. ...et pas de discuter comme cela avec l'hémicycle ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem. – M. Joël Aviragnet applaudit également. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Ugo Bernalicis. Il est dans son rôle de rapporteur !

M. Matthias Tavel. Chacun à sa place, madame la présidente !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Le gouvernement veut rajouter 150 millions d'euros dans la caisse puisque, pour lui comme pour ses bagages accompagnés, le grand âge serait un marché. Je pense que cela ne permet pas de résoudre les défis que pose le grand âge – pas plus que ceux posés par le handicap. (*Protestations sur les bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. Un peu silence, s'il vous plaît !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. C'est incroyable, ces hurlements dès que l'on parle de sujets de fond ! (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît, monsieur le député !

Mme Sophia Chikirou. C'est un rapporteur, pas juste un député !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. La volonté du gouvernement de régler la question de l'autonomie avec 150 millions d'euros de dépenses supplémentaires pose un problème : cette somme ne permet en aucun cas d'ouvrir les places et les établissements nécessaires.

Mme Annie Vidal. C'est n'importe quoi !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Elle vise uniquement à s'appuyer sur le secteur privé, notamment lucratif, auquel on veut faire faire le travail à la place de la puissance publique. (*Exclamations sur les bancs des groupes EPR et Dem.*)

M. Erwan Balanant. Pour ou contre ?

M. Jean-Yves Bony. Votez contre, et on passe à la suite !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Je ne crois pas que ce soit la bonne solution.

M. Sylvain Maillard. Il n'a pas travaillé son sujet !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. L'autonomie n'est pas un marché : les personnes en manque d'autonomie ne sont pas capables de s'inscrire dans un marché, *a fortiori* lucratif. En effet, cela exige d'entrer dans des logiques de devis et de mise en concurrence entre établissements, ce qui pousse les prix vers le haut – y compris aux termes d'arrangements financiers qui privent les personnes en manque d'autonomie de leurs droits. (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*) Pour toutes ces raisons, je pense que ces 150 millions ne permettent pas...

M. Sylvain Maillard. Vous êtes pour ou vous êtes contre ?

M. Erwan Balanant. On peut avoir un avis de la commission ?

Mme Maud Petit et Mme Estelle Youssouffa. Un avis !

M. Hadrien Clouet, rapporteur. Je m'exprime sur l'amendement. Ces 150 millions ne permettent en aucun cas d'alimenter les caisses de la branche autonomie à hauteur des besoins. D'ailleurs, personne ici ne le dit. Vous hurlez sans aborder le fond du sujet et sans répondre à la question de savoir si le montant est approprié ou non.

Dès lors, je pense que nous pouvons voter l'amendement (*« Ah ! » sur les bancs du groupe EPR. – M. Sylvain Maillard mime un joueur de violon*) – les 150 millions, on les prend ! –, mais sans aucune espèce de confiance quant à l'issue et aux effets concrets que cela aura. J'invite toujours par ailleurs à voter contre l'article. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1144.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	469
Nombre de suffrages exprimés	354
Majorité absolue	178
Pour l'adoption	353
contre	1

(*L'amendement n° 1144 est adopté.)(Approbation sur les bancs des groupes EPR et Dem.)*

(*L'article 54, amendé, est adopté.)(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

SECONDE DÉLIBÉRATION

Mme la présidente. Avant de mettre aux voix l'ensemble de la troisième partie, je vous informe que plusieurs demandes de seconde délibération ont été formulées en application de l'article 121-3 du règlement. Le gouvernement a demandé qu'il soit procédé à une seconde délibération des articles 24, 47, 48 et 52 ; le gouvernement et la commission, de l'article 39 bis ; la commission seule, de l'article 43. Par ailleurs, le gouvernement a demandé qu'il soit procédé à une seconde délibération, pour coordination, des articles 14, 16 et 17 ainsi que de l'article liminaire.

Article 24 (seconde délibération)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 20 rectifié, tendant au rétablissement de l'article supprimé en première délibération, je suis saisie par le groupe Droite républicaine d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement.

Mme Stéphanie Rist, ministre. Il rétablit l'article 24 dans une version amendée pour tenir compte des débats que nous avons eus, notamment des sous-amendements du rapporteur général à l'amendement gouvernemental proposé en première délibération.

Le présent amendement vise, je le rappelle, à lutter contre les rentes et la financiarisation. Il rétablit le mécanisme d'identification et de réduction des situations de sur-rentabilité. Je le répète, une analyse sera menée avec les professionnels afin d'identifier précisément les secteurs concernés. L'amendement exclut les dispositions initialement défendues par le gouvernement sur les forfaits techniques – nous avons eu le débat vendredi – et réintroduit les négociations sans que la décision finale revienne au directeur de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) – cette disposition a été retirée.

L'amendement conserve donc l'ambition partagée, je le crois, de lutte contre la financiarisation, tout en préservant le dialogue conventionnel, sans aucune décision unilatérale.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. La version initiale de l'article 24 qui nous avait été transmise mi-octobre était inacceptable sur la méthode. Elle octroyait un pouvoir unilatéral à la Cnam et ne respectait pas les négociations conven-

tionnelles. Le Sénat n'a pas supprimé cet article, contrairement à d'autres, mais a proposé une rédaction différente.

Le gouvernement nous propose en seconde délibération de rétablir l'article 24 dans une rédaction totalement modifiée pour tenir compte des débats qui se sont tenus en commission et dans l'hémicycle. Je vous rappelle, chers collègues, ce qui s'est passé vendredi, dans une certaine confusion – peut-être du fait de l'heure tardive : l'article a été supprimé d'un commun accord en vue d'une seconde délibération parce que nous avions adopté des dispositions contradictoires, qui ne permettaient pas d'exprimer clairement la volonté du législateur.

Le gouvernement nous propose une version de compromis : soit nous l'adoptons, soit il n'y a pas d'article 24. Cette version supprime les dispositions polémiques relatives à la fixation des forfaits techniques – dans le texte initial, celle-ci devenait une compétence exclusive de l'assurance maladie. Autrement dit, les forfaits techniques restent dans le champ conventionnel et il n'y a pas de décision unilatérale et arbitraire de la Cnam.

La négociation conventionnelle sera donc préservée pour la détermination de ces tarifs, qui, je le rappelle, rémunèrent aussi les petits cabinets de radiologie, dont la rentabilité est de 2 %, les hôpitaux, les groupements de coopération sanitaire (GCS) et les groupements d'intérêt économique (GIE) public-privé – ces partenariats dont nous avons tant besoin, avec des professionnels qui jouent le jeu de la permanence des soins, le soir et le week-end, dans les territoires, et dont je tiens à saluer le rôle essentiel dans l'accès au diagnostic. Cette suppression *in fine* des dispositions sur les forfaits techniques – cela nous a valu des discussions un peu tendues, madame la ministre – est un geste de compromis.

La rédaction du gouvernement supprime aussi toute décision tarifaire unilatérale de la Cnam. Lorsque la négociation conventionnelle ne permet pas de parvenir à un accord, la décision est renvoyée à un arbitre, conformément à une procédure bien établie dans les relations conventionnelles. C'est une garantie d'objectivité : cela permet d'éviter qu'un des partenaires conventionnels soit juge et partie. La rédaction proposée confie les évaluations à un observatoire indépendant, ce qui offre là encore une garantie d'objectivité, alors que les études par la Cnam ont pu sembler critiquables sur certains points. Je vous avais alertée à ce sujet ; je suis ravi que vous ayez fini par entendre mes arguments.

De plus, nos amendements en première lecture et en nouvelle lecture, visant à prendre en compte les besoins territoriaux du point de vue de l'accès aux soins et les éléments de comparaison pour les besoins d'investissement, de même que ceux relatifs à la concertation avec les organisations représentatives des professionnels de santé, ont été intégrés. Cette dernière mesure que je souhaitais avait été refusée en nouvelle lecture, or la concertation est fondamentale quand on veut construire avec les professionnels de santé et pas contre eux.

L'amendement n'a pas été examiné en commission. Je m'en remettrai donc à la sagesse de l'Assemblée. J'ai décrit les différentes modifications qui sont intervenues par rapport au texte initial et à celui du Sénat ; à vous de déterminer votre vote.

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Wauquiez.

M. Laurent Wauquiez. Madame la ministre, nous avons été clairs avec vous : la rédaction ne nous convient pas, je vous l'ai déjà dit. Honnêtement, proposer une seconde délibération de l'article après les débats que nous avons eus témoigne d'un certain manque de respect vis-à-vis de la représentation nationale. Nous avons été très clairs avec vous, dès le début : le dosage que vous opérez aboutit à mettre la décision dans la main d'instances arbitrales uniquement. Il n'offre donc pas les garanties d'objectivité qui permettraient aux discussions entre l'assurance maladie et les professions libérales de se dérouler dans un bon climat.

Vu le contexte dans lequel nous nous trouvons concernant ce PLFSS, je vous recommande chaudement de retirer votre demande de seconde délibération. (« Oh ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.) C'est une question de respect du vote qui a déjà eu lieu. Cela fait partie des équilibres que nous souhaitons. Il est temps que nous y revenions et que nous fassions atterrir les choses sereinement. Plusieurs d'entre nous sont intervenus sur ce point. Vous ne rétablirez pas les équilibres de l'assurance maladie contre notre médecine libérale, dont nous avons besoin. Qu'il y ait un effort à faire et un combat à mener contre la financiarisation dans certains domaines, nous en sommes tous conscients et nous serons parfaitement d'accord pour vous accompagner dans cette démarche.

M. Pierre Cordier. Très bien !

M. Laurent Wauquiez. M. le rapporteur général et Yannick Neuder ont exprimé clairement leur position. Notre groupe vous a indiqué que cela faisait partie des points sur lesquels il fallait travailler autrement ensemble. Merci de votre compréhension, merci de bien vouloir retirer votre demande de seconde délibération sur cet article. (Applaudissements sur les bancs du groupe DR.)

Mme la présidente. La parole est à M. Hendrik Davi.

M. Hendrik Davi. Ce sujet très important est emblématique de l'ensemble du PLFSS. Au début de la discussion, vous vouliez surtout faire payer les plus pauvres, les assurés sociaux et les malades mais il y avait aussi quelques mesures comme celle-là. Elle vise à encadrer les situations de rente dans le secteur libéral, comme celles des cliniques de dialyse ou des radiothérapeutes, dont les taux de profit sont passés de 15 à 25 %, payés par tous ceux qui cotisent. L'argent des cotisations enrichit les cliniques privées et les spécialistes privés, c'est absolument inadmissible !

Par cet amendement, le gouvernement revoit à la baisse les ambitions initiales de l'article 24, mais nous allons malgré tout le voter, car il vaut mieux avoir un article 24 ainsi rédigé que pas d'article du tout. Je m'inscris complètement en faux par rapport aux propos de Laurent Wauquiez : s'il y a besoin de faire quelques économies sur la santé, c'est bien sur les professions libérales qui usent et abusent des cotisations sociales. (Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.)

M. Ian Boucard. C'est caricatural !

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Éric Ciotti. Nous avons eu de longs débats sur cet article qui s'en prend clairement à la médecine libérale. Pour vous, ce sont les médecins qui doivent compenser votre absence de rigueur, dont ils devront, avec leurs patients, subir les conséquences. Vous les prenez pour cible alors que vous cédez tout au Parti socialiste pour augmenter les dépenses.

Nous n'acceptons pas cette logique. Nous n'acceptons pas que la médecine libérale et la liberté médicale – le pilier porteur de notre système de santé – soient remises en cause. Vous attaquez un des principes fondamentaux qui a fait la force de notre système de soins. C'est non seulement une erreur mais aussi une faute. C'est pour cela, mais, plus encore pour une raison de forme, puisque cette seconde délibération vise à corriger le vote de notre assemblée qui n'allait pas dans votre sens, que nous nous opposerons avec détermination à cet amendement. (Applaudissements sur les bancs du groupe UDR et sur quelques bancs du groupe RN.)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Stéphanie Rist, ministre. Je pensais qu'en reprenant le contenu des sous-amendements à l'amendement du gouvernement à l'article 24 dont nous avons débattu vendredi, cet amendement proposait un compromis. Il n'est pas question avec cette nouvelle rédaction de l'article d'aller contre les professionnels, qui ont manifesté pour exprimer leur mécontentement, ni d'aller contre le Parlement.

En raison de l'heure tardive vendredi, j'ai sûrement mal compris. Je retire donc l'amendement pour que nous poursuivions le travail. (Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe RN.)

Plusieurs députés du groupe EcoS. Il est repris !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 20 rectifié.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	448
Nombre de suffrages exprimés	433
Majorité absolue	217
Pour l'adoption	111
contre	322

(L'amendement n° 20 rectifié n'est pas adopté ; en conséquence, l'article 24 demeure supprimé.) (Applaudissements sur les bancs du groupe DR.)

Article 39 bis (seconde délibération)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n° 24 tendant à la suppression de l'article.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Le fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (Fipu) repose sur des modalités opérationnelles de négociation entre partenaires sociaux incompatibles avec l'inclusion du risque chimique. Une telle inclusion, prévue par cet article, contribuerait à paralyser l'action du fonds dans la prévention des risques ergonomiques.

Hier matin, j'ai reçu une alerte de l'ensemble des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs à propos de cet article. L'intégration du risque chimique dans le Fipu leur apparaît – je cite – inopportun pour des raisons structurelles, opérationnelles et stratégiques.

J'ajoute que, pour le risque chimique et l'accompagnement des employeurs en matière de prévention, la convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche AT-MP – accidents du travail et maladies professionnelles – prévoit déjà des efforts financiers considérables et que la cause est définie comme prioritaire dans le cadre du quatrième plan de santé au travail.

Pour toutes ces raisons, il me semble indispensable de supprimer cet article.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités, pour donner l'avis du gouvernement.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. J'ai reçu le même courrier. Il suffit d'écouter les organisations syndicales et professionnelles,...

M. Jean-Paul Lecoq. Chiche!

M. Jean-Victor Castor. C'est quand ça vous arrange uniquement!

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. ...qui connaissent parfaitement le secteur. Vous connaissez mon inclination à l'écoute, que je confirme par un avis favorable.

(*L'amendement n° 24 est adopté; en conséquence, l'article 39 bis est supprimé.*)

Article 43 (seconde délibération)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n° 25.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Il vise à corriger une erreur matérielle survenue vendredi soir, alors que la nuit commençait, dans le cadre de l'examen de l'article 43. Alors que nous accélérions nos débats, ceux-ci sont devenus un peu confus et nous avons adopté deux amendements concurrents.

Le présent amendement propose donc de supprimer les dispositions relatives au cumul emploi-retraite des personnes exerçant une activité agricole en tant que mandataires sociaux, insérées dans l'article par l'adoption de l'amendement n° 431. Ces dispositions avaient en effet déjà été satisfaites quelques minutes plus tôt par l'adoption de l'amendement n° 230 de Dominique Potier. Nous ne pouvons maintenir deux dispositions qui se contredisent dans le même texte de loi. Je vous invite donc à adopter cet amendement.

(*L'amendement n° 25, accepté par le gouvernement, est adopté.*)

(*L'article 43, amendé, est adopté.*)

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Hendrik Davi, pour un rappel au règlement.

M. Hendrik Davi. Sur le fondement de l'article 100.

L'amendement n° 20 rectifié du gouvernement à l'article 24, qui prévoyait une économie de 200 millions, n'a pas été adopté. Or nous avons voté la trajectoire de l'Ondam avant la deuxième délibération ; avec le rejet de

cet amendement, cette trajectoire est donc devenue insincère et il faut organiser une seconde délibération sur l'Ondam. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme Marie Pochon. Eh oui !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Monsieur Davi, comme vous, je veille à la sincérité des travaux. Nous allons donc soumettre des articles pour coordination à cette fin. Ils prendront en compte le fait que ces économies de 200 millions ne seront finalement pas réalisées. Les travaux sur l'encadrement des rentes devront se poursuivre. Ne vous inquiétez donc pas : le gouvernement vous présentera des chiffres sincères. Tout vient à point à qui sait attendre quelques instants.

Article 47 (seconde délibération)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la santé, pour soutenir l'amendement n° 22 tendant au rétablissement de l'article supprimé en première délibération.

Mme Stéphanie Rist, ministre. Cet article doit être rétabli, sans quoi les opérateurs seraient privés de financement pour l'année 2026.

L'amendement – fruit d'un compromis entre le gouvernement et le rapporteur général – est identique, dans ses conséquences, à ceux qui avaient été adoptés vendredi soir, mais l'article 47 avait été rejeté. Je rappelle qu'il maintient le gel de la dotation de l'ANDPC – Agence nationale du développement professionnel continu – voté au Sénat, qu'il réduit de 5 millions la dotation de Santé publique France par rapport au texte initial – baisse que cette agence, nous l'avions dit, peut absorber – et qu'il augmente au contraire de 5 millions la dotation de l'Établissement français du sang, ce qui répond à une demande de l'ensemble des parlementaires.

M. Pierre Cordier. Très bien !

Mme Stéphanie Rist, ministre. Je vous invite donc à voter cet amendement de compromis, nécessaire au financement des opérateurs.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Cet amendement propose de rétablir l'article 47 relatif aux dotations de l'assurance maladie aux opérateurs. Il consacre une belle victoire remportée collectivement au sein de la commission : la hausse des moyens de l'Établissement français du sang. Nous sommes très nombreux, dans tous les groupes, à le soutenir. Vendredi soir, la situation était un peu paradoxale, puisque nous avions voté des amendements identiques entérinant les mêmes dispositions, avant, trois minutes plus tard, de rejeter l'article ainsi amendé. Or la suppression de cet article fragilisait la situation de certains acteurs indispensables à notre sécurité et souveraineté sanitaires.

J'ai demandé que chacun des opérateurs précise ses comptes afin de conjuguer maîtrise des dépenses de l'assurance maladie et objectifs qui leur sont assignés. La rédaction de l'article, si l'amendement était adopté, ne serait ni la version initiale du gouvernement ni celle du Sénat, mais une version intelligente, adaptée aux besoins des différents opérateurs – les moyens de l'Établissement français du sang

augmenteraient notamment de 5 millions. Je vous invite donc à voter cet amendement, qui fera du bien à nos territoires.

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet. Cet amendement du gouvernement est révélateur du fonctionnement ordinaire de ce dernier. Vous nous le vendez en mettant en avant l'augmentation de 5 millions des moyens de l'Établissement français du sang. Tout le monde se dit alors que c'est une bonne nouvelle. Nous avons en effet un problème de souveraineté en matière de plaquettes et un problème pour lever des dons. Cependant, pour financer cette hausse de 5 millions, vous coupez 14 millions ailleurs. Vous coupez 5 millions à Santé publique France, comme si nous n'avions pas besoin de davantage de moyens pour améliorer les calculs d'incidence et les études épidémiologiques sur les cancers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Quasiment tout le monde était d'accord pour ouvrir des registres sur le cancer du sein, alors que nous privons en même temps les agences et les institutions de moyens pour réaliser ces travaux. Vous coupez en outre 9 millions à l'Agence nationale du développement professionnel continu. Vous parlez d'une augmentation de moyens de 5 millions, mais plus 5 moins 5 moins 9, cela fait moins 9.

M. Matthias Tavel. Eh oui !

M. Hadrien Clouet. Vous ne proposez donc pas une hausse mais des coupes, à hauteur de 9 millions. Cela ne marche pas, cela s'appelle une arnaque. Nous ne sommes pas d'accord. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

(*L'amendement n° 22 est adopté ; en conséquence, l'article 47 est ainsi rétabli.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. L'Assemblée est souveraine. Elle a rejeté l'amendement n° 20 rectifié, repris par des députés après son retrait par le gouvernement. En conséquence, pour faire les choses sincèrement, je dois, avec mes services, refaire les tableaux. Je demande donc une suspension de séance de vingt minutes.

Mme la présidente. Les amendements suivants ne sont-ils pas susceptibles de modifier également ces tableaux ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Précisément : nous allons reprendre les articles 48, 14 et 49. L'ensemble des tableaux vont être revus et je vais m'assurer qu'ils soient modifiés pour tenir compte des votes du Parlement.

Mme la présidente. Faudra-t-il les modifier à nouveau en fonction des différents votes à venir ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Cette suspension suffira pour que nous fassions les modifications nécessaires et pour que l'ensemble des votes soient propres et sincères.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, est reprise à dix-huit heures dix.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Article 48 (seconde délibération)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement de coordination n° 21 rectifié.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je vous remercie de votre patience. La suspension nous a permis d'ajuster l'ensemble des articles, à la suite du rejet des mesures de lutte contre les rentes. Les dépenses totales s'élèvent désormais à 271,4 milliards d'euros, contre 271,2 milliards dans la version initiale. Cette réévaluation découle directement de la hausse de 3 % de l'Ondam et, plus largement, de la prise en compte des engagements relatifs au réseau France Santé, aux franchises médicales, au FIR, ainsi que des modifications adoptées lors de la seconde délibération.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. L'amendement du gouvernement sur cet article obligatoire vise à « sincériser » les chiffres. Le nouvel objectif de dépenses qu'il propose, établi sur un périmètre légèrement différent – incluant les dépenses des branches maladie, maternité, invalidité et décès, mais excluant certains postes de la branche autonomie – est cohérent avec les votes de l'hémicycle.

Il s'agit donc d'une mesure de coordination. Il n'en reste pas moins qu'avec un déficit de 13,8 milliards, la situation de la branche maladie demeure très dégradée et appellera des réformes structurelles, qui devront être élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

Avis favorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je rappelle que les votes qui vont suivre portent sur des articles dits obligatoires. Cette précision suscite régulièrement des remarques sur plusieurs bancs, mais je continuerai de la faire ; notre objectif est d'achever l'examen du texte et d'en garantir la conformité constitutionnelle. Je le répète donc : l'article 48, comme ceux qui vont suivre dans le cadre de la seconde délibération, est un article obligatoire.

(*L'amendement n° 21 rectifié est adopté.*)

(*L'article 48, amendé, est adopté.*)

Article 49 (seconde délibération)

Mme la présidente. À la demande du gouvernement, l'article 49 fait l'objet d'une seconde délibération.

La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement n° 27.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Il s'agit de tenir compte des votes qui viennent d'avoir lieu. Nous ajoutons au tableau figurant à l'article 49 les 100 millions d'euros votés pour les dépenses relatives aux soins de ville dans le cadre de la seconde délibération sur l'Ondam.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Avec cet amendement, l'Ondam passe de 3 % à 3,1 % du PIB, ce qui est cohérent avec l'augmentation de 100 millions d'euros de l'enveloppe du sous-Ondam soins de ville. Avis favorable.

(*L'amendement n° 27 est adopté.*)

(*L'article 49, amendé, est adopté.*)

Article 52 (seconde délibération)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement de coordination n° 17.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. L'objectif de dépenses de la branche vieillesse doit être actualisé pour tenir compte des votes intervenus sur la troisième partie du PLFSS, notamment parce que le gel des pensions de retraite supérieures à 1 400 euros, adopté par le Sénat, a été supprimé. Tel est l'objet de cet amendement à l'article 47, qui est un article obligatoire.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Avis favorable.

(*L'amendement n° 17 est adopté.*)

(*L'article 52, amendé, est adopté.*)

Article 14 (seconde délibération)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement de coordination n° 18 deuxième rectification.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Il vise à actualiser le tableau d'équilibre, par branche, de l'ensemble des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale afin de tenir compte des mesures adoptées au cours de la discussion parlementaire. Au terme de l'examen de la troisième partie, le déficit de ces régimes s'établirait à 19,4 milliards, soit une dégradation de 100 millions par rapport à l'objectif initial de 19,3 milliards. Cette différence s'explique par le rehaussement de l'Ondam, le gel du barème de la contribution sociale généralisée (CSG), la nouvelle recette issue de la création d'une contribution financière pour l'autonomie, les compensations de plusieurs exonérations – dont celle concernant les heures supplémentaires – et la suppression du gel des pensions de retraite et des prestations sociales. L'addition de ces mesures débouche sur un déficit global de 19,4 milliards d'euros, soit 24 milliards hors transferts, étant observé que les transferts sont légalement dus.

Je remercie Thibault Bazin d'avoir rappelé cette obligation, mais également Marc Ferracci et Jérôme Guedj, auteurs d'un rapport important sur la nécessité de compenser les allégements de cotisations sociales. Je salue aussi le député Hendrik Davi pour la persévérance dont il a fait preuve sur le sujet.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Au total, la dégradation du solde de la branche maladie s'élève à 1,4 milliard et celle du solde de la branche vieillesse à 1,8 milliard. Le solde de la branche famille se dégrade très légèrement à hauteur de

0,1 milliard d'euros. Je confirme que le déficit global s'est accru de 3,5 milliards d'euros par rapport à la copie initiale pour atteindre 19,4 milliards. Je donne un avis favorable sur cet amendement qui vise à sincériser le tableau d'équilibre prévu à l'article 14.

(*L'amendement n° 18 deuxième rectification est adopté.*)

(*L'article 14, amendé, est adopté.*)

Article 16 (seconde délibération)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement de coordination n° 23.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Il s'agit d'un amendement essentiel au financement de la sécurité sociale. Vous le savez, le plafond d'endettement de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) est de 83 milliards. J'avais indiqué, dès le commencement de nos débats, que le gouvernement ne souhaitait pas le rehausser : c'était pour moi une boussole. En effet, il est déjà très difficile de lever cette somme sur les marchés. Sans toucher à ce plafond – ce qui est positif –, l'amendement rehausse de 300 millions le plafond d'emprunt de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) afin de tenir compte des effets du rétablissement de la suspension de la réforme des retraites, ainsi que de l'abandon du gel des pensions de retraites pour 2026.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission. Avis favorable à titre personnel.

(*L'amendement n° 23 est adopté.*)

(*L'article 16, amendé, est adopté.*)

Article 17 et rapport annexé (seconde délibération)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement de coordination n° 26 rectifié.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Avec cet amendement, nous mettons à jour la fin de la deuxième partie, qui présente l'ensemble des données du PLFSS de manière plus littéraire. On pourrait d'ailleurs s'interroger sur la pertinence du nombre de tableaux imposés par la loi organique relative aux lois de finances (LoLF) car, en réalité, nous écrivons toujours la même chose sous des formes différentes.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Avis favorable par souci de sincérité budgétaire.

(*L'amendement n° 26 rectifié est adopté.*)

(*L'article 17 et le rapport annexé, amendés, sont adoptés.*)

**Article liminaire
(seconde délibération)**

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement de coordination n° 19.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Il vise à actualiser les prévisions de recettes, de dépenses et de solde des administrations de sécurité sociale (Asso). Le solde est quasiment à l'équilibre car il intègre l'Unedic et la Cades. S'il s'agit d'un élément comptable sans grande valeur, ce tableau nous est imposé par la Lolf. Il reprend l'article liminaire tel que nous l'avions débattu au tout début de l'examen du texte et marque la finalisation de notre sincérisation des chiffres. Merci de votre confiance!

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Au total, pas de changement pour 2025, mais pour 2026, ce que nous avons voté modifie le périmètre des administrations de la sécurité sociale à hauteur de 0,1 point de PIB. Nous serions en excédent de 0,1 point grâce aux régimes hors régime obligatoire de base de sécurité sociale (Robss).

(L'amendement n° 19 est adopté.)

(L'article liminaire, amendé, est adopté.)

**EXPLICATIONS DE VOTE
(Troisième partie)**

Mme la présidente. Nous en venons aux explications de vote sur la troisième partie du PLFSS. Chaque groupe dispose de deux minutes.

La parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux (UDR). Le PLFSS a fait l'objet de très nombreuses modifications de dernière minute, symboles des ultimes tractations de la Macronie avec ses alliés gauchistes. (*Protestations sur les bancs du groupe SOC. – Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Naturellement, les tableaux qui nous ont été présentés à la chaîne suscitent de nombreuses interrogations. Comment financerez-vous les rallonges de dizaines de millions d'euros accordées *in extremis*? Nous ne pensons pas que ces tableaux soient réellement sincères, budgétirement parlant.

Comment financerez-vous la suspension de la réforme des retraites? Pour notre part, nous appelons à soutenir davantage nos retraités plutôt qu'à leur faire les poches : ce n'est pas là que vous trouverez de quoi résoudre vos problèmes. Cessez aussi de vous attaquer à nos soignants et aux travailleurs. La recherche d'économies réalisistes et structurelles doit être menée avec sérieux. Or nous ne voyons rien en ce sens.

Quand j'ai rédigé ce discours, avant que vous n'accordiez certaines rallonges, le déficit de la sécurité sociale était de 23 milliards ; il s'élève maintenant à 24 milliards. L'État est lui aussi complètement défaillant. Nous sommes au bord du gouffre! Ces tableaux entérinent de multiples hausses de fiscalité. Dans un tel contexte, vous pensez bien que nous ne voterons ni la troisième partie du PLFSS, ni le projet de loi lui-même. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Gaëtan Dussausaye.

M. Gaëtan Dussausaye (RN). Disons les choses clairement : la troisième partie du PLFSS consacrée aux dépenses n'est pas du tout satisfaisante. Durant des semaines, les ministres du gouvernement ont défilé sur les plateaux de télévision pour sommer les députés élus par le peuple de se comporter de manière responsable.

Mme Marie-Christine Dalloz. Parce que vous n'y allez pas, vous, sur les plateaux de télévision?

M. Gaëtan Dussausaye. Mais où est la responsabilité quand, de la copie originale du PLFSS jusqu'à celle issue de la seconde lecture, le gouvernement n'a pas eu le courage de s'attaquer aux mauvaises dépenses, c'est-à-dire au gaspillage de l'argent des Français?

Pour les macronistes, réduire l'hyperadministration et la bureaucratisation débordante pour sauvegarder le pacte social, c'est non! (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*) Stopper l'universalisation de notre modèle de protection sociale et réduire ainsi le coût drastique de l'immigration, c'est toujours non! Mener la lutte tant annoncée contre les fraudes, pour les socialo-macronistes, c'est encore non!

Mobilisés au sein de l'hémicycle, les députés du Rassemblement national, eux, ont protégé les Français des horreurs de la Macronie. Ainsi, tandis que le gouvernement rêvait de désindexer les prestations de solidarité et les pensions de retraite et que le Sénat, à majorité LR, l'y autorisait, les députés RN l'ont heureusement empêché! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Au moment précis où je parle, nous ne savons pas – les Français non plus – comment chacun des groupes ici présents votera. À cet instant, nous ne savons pas – les Français non plus – si le vote des députés sera conforme aux déclarations tonitruantes que leurs chefs à plume ont faites sur les plateaux de télévision. Les magouilles, les tractations, les reniements vous permettront peut-être de maintenir vos places et d'empêcher le nécessaire retour aux urnes, mais ce qui est bon pour vos sièges n'est pas bon pour la France! Et si par malheur cela devait se produire, nous aurons au moins soutenu le pouvoir d'achat des Français qui ont travaillé et rendu trois mois de retraite à ceux de nos concitoyens qui auront la possibilité de la prendre avant le 1^{er} janvier 2028. Pour cette unique raison, nous nous abstiendrons sur la troisième partie du PLFSS. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Camille Galliard-Minier.

Mme Camille Galliard-Minier (EPR). Nous nous apprêtons à voter la partie dépenses d'un budget certes imparfait, mais qui est indispensable pour les hôpitaux, pour la santé des Françaises et des Français, et tout simplement pour faire vivre la solidarité nationale. Depuis des semaines, nous mesurons la difficulté de débattre sans majorité. Chacun a éprouvé les limites de l'exercice, les tensions qu'il génère, mais aussi sa nécessité, car au bout du compte le budget doit être voté dans ses trois parties : la première relative aux équilibres budgétaires pour l'année 2025, la deuxième relative aux recettes – nous l'avons adoptée – et la troisième consacrée aux dépenses – sur laquelle nous nous apprêtons à voter.

Lors de l'examen de cette troisième partie, notre groupe ne s'est pas comporté en spectateur. Il a travaillé et débattu de manière constructive, amendement après amendement, article après article. Nous avons perdu des batailles sur certains sujets, par exemple sur les pensions de retraite, qui seront indexées sur l'inflation, alors que nous avons tenté de convaincre jusqu'au bout sur une solution médiane qui aurait

exonéré les petites retraites et mis à contribution uniquement les retraités percevant une retraite d'un montant supérieur à un certain seuil – ils n'y étaient d'ailleurs pas opposés.

Sur d'autres sujets, nous avons soutenu des mesures représentant de véritables avancées, telles que le renforcement de l'accès aux soins partout sur notre territoire via le déploiement du réseau France Santé, l'augmentation du nombre de médecins juniors, la création d'un nouveau congé de naissance – progrès social dont nous pouvons être fiers –, le développement d'une politique ambitieuse de prévention, notamment pour les plus fragiles, ou encore la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite.

Voter la partie dépenses et voter le PLFSS, c'est assumer notre responsabilité parlementaire et choisir le pays avant les postures. Le groupe Ensemble pour la République votera donc la partie dépenses. (*« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sérgolène Amiot.

Mme Sérgolène Amiot (LFI-NFP). Nous sommes ce soir à un moment de vérité sur l'avenir de la sécurité sociale, mais aussi sur les alliances politiques entre les différents groupes de l'Assemblée.

M. Hadrien Clouet. Ah ah !

Mme Sérgolène Amiot. Nous allons voir à quel prix pour les Françaises et les Français ces alliances ont été nouées. La partie dépenses du projet de loi de financement de la sécurité sociale porte toujours en elle les pires conséquences pour la vie des gens. Si nous la votions, 2026 serait l'année de la limitation de la durée des arrêts de travail pour les personnes en ALD et de l'exclusion d'une partie d'entre elles de ce dispositif, l'année du plafonnement de la durée des arrêts maladie en cas de maladie professionnelle ou d'accident du travail, celle du plafonnement des arrêts maladie à un mois. Le budget de l'hôpital public serait atomisé de nouveau. Tous les élus qui voteront pour ce texte voteront pour porter le coup de grâce à l'hôpital public !

Il n'y a pas eu de compromis passé avec le gouvernement, mais une participation à son sauvetage. Les socialistes diront qu'ils ont empêché l'année blanche sur les pensions de retraite et sur les aides sociales, mais il n'y avait pas dans cet hémicycle de majorité pour la soutenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Il n'y a pas eu non plus de compromis sur le fait de décaler la réforme des retraites puisque la majorité des élus ici demandent non pas son décalage, mais son abrogation ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Damien Maudet. Bravo !

Mme Sérgolène Amiot. Ceux qui sont favorables au décalage de la réforme n'ont pas consenti à un compromis, mais à une compromission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Éric Coquerel. Bravo !

Mme Sérgolène Amiot. Nous voterons bien sûr contre la partie dépenses du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, contre ce budget qui s'annonce très dur pour les Françaises et les Français. Nous souhaitons une très bonne année aux hypocrites, car 2026 s'annonce aussi compliquée pour eux que pour les 68 millions de Français assurés de la sécurité sociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Runel.

Mme Sandrine Runel (SOC). Depuis des semaines, nous nous battons pour transformer ce projet de loi de financement de la sécurité sociale qui, dans sa version initiale, n'était rien d'autre qu'un concentré d'injustices sociales.

M. Hadrien Clouet. Le parti de la honte ! (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Sandrine Runel. Dès le premier jour, nous avons vu ce qu'il contenait : des économies faites sur les malades, des efforts imposés aux plus modestes et des reculs sociaux pour les travailleurs. Le PLFSS auquel nous aboutissons n'a plus rien à voir avec celui que le gouvernement nous a présenté. L'année blanche a été abandonnée, la réforme des retraites a été suspendue, le doublement des franchises est écarté, l'hôpital public est renforcé. (*Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est heureux, car les attentes sociales n'ont jamais été aussi fortes. Chaque avancée obtenue, chaque mesure austéritaire retirée est une victoire arrachée pour celles et ceux qui n'ont que la solidarité nationale pour tenir debout.

Je le dis ici, adopter cette partie du texte, c'est acter la suspension de la réforme des retraites, la suppression de l'année blanche, la protection des retraités et des personnes en situation de handicap (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC*), l'attribution de 3 milliards d'euros supplémentaires à l'hôpital public qui donneront enfin des moyens réels pour les soignants et les patients qui n'attendaient que cela. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Adopter cette partie, c'est démontrer que la discussion budgétaire était la bonne solution, que la discussion peut être gagnante lorsqu'elle est conduite au nom de l'intérêt général.

À présent, nous pouvons le dire : nous avons obtenu des avancées majeures, nous avons arraché ce que nous pouvions pour améliorer la vie des Françaises et des Français. (*Mêmes mouvements.*) C'est là le sens de notre mandat. Ce que nous voulions préserver, c'est le pouvoir d'achat des Français, la vitalité de nos services publics, la pérennité de notre sécurité sociale, la dignité de notre hôpital, la protection des plus modestes, l'avenir des apprentis, la voix des travailleurs et l'égalité réelle pour les femmes. Ce que nous voulons, nous, socialistes, c'est préserver notre modèle de protection sociale. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous voterons pour la troisième partie du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Justine Gruet.

Mme Justine Gruet (DR). La sécurité sociale est un trésor et les Français apprécient l'esprit de solidarité qui l'anime. L'enjeu de ce PLFSS est majeur : il s'agit de préserver le modèle que nous connaissons pour les générations à venir, en particulier pour nos enfants. La copie initiale était inacceptable – nous l'avons répété pendant de longues semaines. Elle contenait trop d'augmentations de taxes pour la France qui travaille ou qui a travaillé toute sa vie, ce qui plaisait au RN et à LFI puisque, rappelons-le, ces groupes ont voté ensemble 34 milliards d'impôts supplémentaires ces dernières semaines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback applaudit également.*)

Cette année, le premier ministre a choisi de laisser le Parlement amender librement ce budget. Nous nous sommes pleinement saisis de cette possibilité pour amender la troisième partie. Les articles 24, 25 et 26, qui menaçaient les professionnels de santé libéraux, ont été supprimés avec le soutien de la Droite républicaine. L'article 18, qui étendait

les franchises aux chirurgiens-dentistes, ne figure plus dans le texte. Toutes les pensions de retraite seront indexées sur l'inflation au 1^{er} janvier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*) L'article 45 permettra de revaloriser la retraite des femmes qui ont eu une carrière hachée.

Je le dis à ceux qui nous écoutent : le groupe Droite républicaine a été utile aux Français en obtenant toutes ces avancées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Rires sur les bancs du groupe RN.*) Nous avons été élus pour travailler ; c'est ce que nous avons fait face à ceux qui misent sur le chaos et sur l'instabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Pour dégager des économies, nous avons défendu à l'article 47 un gel des crédits des opérateurs financés par la sécurité sociale. Dans le pays le plus fiscalisé au monde, nous devons réduire la dépense de l'État et de ses opérateurs. Au sein de notre groupe, beaucoup sont préoccupés par la suspension de la réforme des retraites. Au-delà de ce que chacun pense de cette réforme, nous nous interrogeons sur son financement, qui ne doit pas reposer sur les générations futures.

Pour l'ensemble de ces raisons, une fois n'est pas coutume, j'ai décidé de vous annoncer notre vote : une majorité des députés de la Droite républicaine s'abstiendra sur le vote de la troisième partie. Jusqu'à la dernière seconde, notre groupe œuvrera pour améliorer la copie et donner un budget à la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. Sur la troisième partie du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, je suis saisie par les groupes Rassemblement national et Socialistes et apparentés de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau (EcoS). Nous sommes appelés à voter la troisième partie du PLFSS, relative aux dépenses. Force est de constater, et nous le faisons tous, que le pire a été évité : l'année blanche, le gel des pensions de retraite et des allocations, la suppression des exonérations de cotisations sur les rémunérations des apprentis. Peut-être était-ce là le but de l'inscription de ces mesures dans la troisième partie : permettre à certains de revendiquer une victoire après en avoir obtenu la suppression, alors que nous avons seulement évité le pire.

Pourtant, tout le pire n'a pas été évité. Il reste la suppression de la majoration des allocations familiales lorsque les enfants dépassent l'âge de 14 ans, la taxe sur les mutuelles, les bonus-malus sur les hôpitaux, la tarification à l'acte dans le médico-social, la participation forfaitaire sur la protection universelle maladie (Puma) et la création de France Santé.

Cependant, dans ce texte, il y a aussi des mesures positives : la suspension de la réforme des retraites, qui permettra à une génération de partir trois mois plus tôt, et l'augmentation de l'Ondam – nous ne savons certes pas où sera pris l'argent qui la permettra, mais nous actons le fait que des milliards supplémentaires ont été accordés. Peut-être augmentera-t-on le déficit dans le projet de loi de finances ou peut-être instaurera-t-on de nouveaux impôts sur les riches – faisons le voeu que cette dernière option soit retenue. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Ce PLFSS comprend aussi le congé de naissance et une meilleure prise en considération des carrières des femmes dans le calcul de la retraite.

Cette partie dépenses est donc un melting-pot résultant de ce qui a été évité, de ce que nous avons obtenu et de ce qui n'a pas été évité. Le groupe Écologiste et social s'abstiendra lors du vote. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Turquois.

M. Nicolas Turquois (Dem). Le groupe Les Démocrates votera sans hésiter pour la troisième partie du PLFSS. Nous aurions certes souhaité plus d'économies sur les dépenses, mais cette partie est le reflet d'un compromis qui nous semble utile pour la sécurité sociale. Quoi qu'on en dise, il comporte un Ondam en progression de 3 %, profitable notamment aux hôpitaux. Après vérification, nous confirmons la cohérence des chiffres communiqués et nous saluons l'effort de sincérité du gouvernement.

La partie dépenses comporte des dispositions intéressantes. Par exemple, notre groupe considère que la culture de la prévention est la révolution intellectuelle que nous devons engager pour sauver notre système de protection sociale. Les mesures sur la vaccination en Ehpad ou le panier de soins pour prévenir les ALD vont incontestablement dans le bon sens et il faudra les amplifier dans les prochaines années. Nous nous félicitons aussi de l'adoption du congé de naissance, ainsi que des mesures en faveur des retraites des femmes, issues de réflexions menées dans le cadre du conclave.

Pour toutes ces raisons, nous voterons la partie dépenses, mais ce texte nous engage. Nous serons donc très vigilants s'agissant de l'exécution du PLFSS, notamment sur le respect de l'Ondam, car il y va de la pérennité de notre système de santé. Face à celles et ceux qui nous promettent la lune, qui annoncent tout et son contraire, nous choisissons l'esprit de responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Nathalie Colin-Oesterlé.

Mme Nathalie Colin-Oesterlé (HOR). Au moment de voter la partie dépenses du projet de loi de financement de la sécurité sociale, j'invite chacun ici à regarder avec lucidité ce qu'elle contient après son examen en nouvelle lecture. D'abord, le gouvernement, à la demande du groupe socialiste, a réintroduit la suspension de la réforme des retraites, alors que tant d'élus sur ces bancs affirmaient que cette réforme était vitale pour la survie de notre modèle social. En adoptant cette suspension, vous validez l'idée que travailler moins serait possible, alors que ni la démographie ni les équilibres budgétaires ne le permettent.

Ensuite, plus de 8 milliards d'euros de dépenses viennent s'ajouter à celles qui étaient prévues dans le texte initial, d'où un déficit de 25 milliards d'euros avant transferts. Pour afficher un déficit de façade inférieur à 20 milliards, vous allez chercher 4,5 milliards dans le budget de l'État pour colmater les trous du budget de la sécurité sociale. Personne ne peut sérieusement expliquer où seront trouvés ces 4,5 milliards d'euros autrement que dans plus de dettes et plus d'impôts.

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas comme si Édouard Philippe avait été premier ministre d'Emmanuel Macron !

Mme Nathalie Colin-Oesterlé. La vérité est brutale : nous faisons pire que l'an dernier, car 2 milliards de déficit supplémentaires sont annoncés par rapport à 2025, année lors de laquelle le PLFSS n'avait pourtant été adopté qu'en février. Dans ces conditions, qui peut encore croire que l'objectif d'un retour à l'équilibre en 2029 conserve une quelconque

crédibilité ? Pourtant, notre groupe avait proposé des voies de redressement claires, cohérentes, assumées : ne pas suspendre la réforme des retraites, cibler le gel sur les prestations et sur les pensions les plus élevées et, chaque fois que cela était possible, préférer la baisse des dépenses à la hausse de la fiscalité. Aucune de ces pistes n'a été véritablement suivie. Le compromis s'est fait une fois encore à sens unique. Des victoires ont été arrachées amendement après amendement, mais le plus souvent, les extrêmes, qui refusent de regarder les comptes en face, se sont associés. Ce PLFSS n'a rien d'un compromis politique, global, équilibré et équitable ; c'est une fuite en avant.

Parce que cette partie du texte laisse filer la dépense publique, parce qu'elle s'éloigne de la trajectoire de redressement et parce que, si nous persistons dans cette voie, le risque de défaut de paiement de la sécurité sociale cessera d'être une hypothèse, le groupe Horizons & indépendants s'abstiendra majoritairement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Paul-André Colombani.

M. Paul-André Colombani (LIOT). La semaine dernière, l'Assemblée a profondément retravaillé la troisième partie du PLFSS relative aux dépenses. La rédaction actuelle est le fruit d'un travail parlementaire guidé par la recherche du compromis et constitue à nos yeux une version bien plus équilibrée que celle qui avait été initialement présentée par le gouvernement. Au fil de l'examen des articles, notre groupe a obtenu plusieurs avancées majeures, à commencer par la suspension de la réforme des retraites, que nous réclamions depuis 2023. Nous nous félicitons également de l'abandon du doublement des franchises médicales, une mesure injuste qui aurait pénalisé les plus fragiles. Nous saluons aussi la suppression de l'année blanche, c'est-à-dire le gel de l'ensemble des prestations sociales. Un autre motif de satisfaction réside dans la possibilité ouverte à de nombreuses femmes de comptabiliser des trimestres liés aux enfants comme trimestres cotisés, ainsi que, dans le même esprit, l'accélération de l'entrée en vigueur du congé de naissance supplémentaire et la possibilité de le fractionner, proposition défendue par notre collègue Stéphane Viry.

À titre personnel, je regrette certaines dispositions qui peuvent irriter largement la médecine libérale, notamment celles qui concernent le dossier médical partagé (DMP), même si l'article 24 a été retiré. Néanmoins la version actuelle du texte est incontestablement meilleure que la version initiale, plus équilibrée, plus juste, plus protectrice.

Pour ces différentes raisons et parce que nous souhaitons que le PLFSS apporte un cadre clair à l'ensemble des acteurs de santé comme à nos concitoyens, la grande majorité du groupe LIOT votera en faveur de la troisième partie du PLFSS. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.* – *M. Philippe Brun applaudit également.*)

VOTE SUR L'ENSEMBLE DE LA TROISIÈME PARTIE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble de la troisième partie du projet de loi.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	502
Nombre de suffrages exprimés	313
Majorité absolue	157
Pour l'adoption	227
contre	86

(*L'ensemble de la troisième partie du projet de loi est adopté.*)

Mme la présidente. Nous en venons aux explications de vote et au vote, par scrutin public, sur l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

EXPLICATIONS DE VOTE (*Projet de loi de financement de la sécurité sociale*)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Ciotti.

M. Éric Ciotti (UDR). Nous voici donc à l'heure du choix, au carrefour de la vérité et du mensonge. Face à ce budget de soumission et de démission, nous serons au rendez-vous du soutien des Français. Entendez-vous, dans le pays, la colère qui gronde ? Avez-vous conscience de l'image désastreuse qui est offerte aux Français ? Nos concitoyens ont bien compris, madame la ministre, que votre objectif n'est pas de gouverner, de décider, de choisir, de servir le bien commun et l'intérêt général. Votre seul objectif, c'est de durer encore une minute, quelques semaines, quelques mois ! Ce soir, vous nous proposez un « quoi qu'il en coûte » politicien et indigne de la V^e République ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UDR.* – *Exclamations sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Bien entendu, notre groupe ne votera pas ce PLFSS inutile, néfaste et dangereux. Non seulement ce texte ne résorbera pas le déficit, mais il l'accroîtra durablement en menaçant la croissance. De plus, il prend pour cibles nos aînés, il s'attaque aux épargnants, il fragilise les entrepreneurs et il s'attaque aux médecins. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UDR.*) Ce texte n'est pas pour les Français, mais pour vous et votre égoïsme politique ! Il est pour vous, qui êtes prêts à accentuer le déficit de 24 milliards d'euros pour obtenir le vote des socialistes. Mais tout cela n'est pas très grave, finalement, car ce n'est pas votre problème – c'est celui des Français ! Ce texte est pour vous, qui êtes prêts à augmenter de 16 % la CSG sur les revenus du capital des indépendants, des artisans, des professions libérales et des commerçants, en tuant le prélèvement forfaitaire unique, qui était pourtant l'un des rares acquis des présidences Macron. Tout cela a été décidé pour satisfaire au diktat de MM. Hollande et Faure !

M. Aurélien Rousseau. Et moi ? (*Sourires sur les bancs du groupe SOC.*)

M. Éric Ciotti. Ce texte est pour vous, qui êtes prêts à prendre la médecine libérale en otage ! Mais là encore, ce n'est point votre problème – c'est celui des Français !

À l'UDR, alliée au Rassemblement national, nous avons brandi un bouclier pour protéger les Français face à ces attaques. Nous nous sommes opposés directement, franchement, nettement, à ce texte. Nous avons notamment mis en échec vos attaques contre le pouvoir d'achat des retraités et la médecine libérale. Contrairement à vous, nous ne sommes pas ici pour sauver nos postes et nos places. Nous sommes ici pour servir les Français ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. François Cormier-Bouligeon. Mais bien sûr !

M. Éric Ciotti. Que dire des moyens qui ont été utilisés pour construire ce texte ? Il n'y a même pas eu de véritable débat, ici, dans l'hémicycle ! Ce budget s'est négocié dans les arrière-cuisines, à coup d'interruptions de séance, d'amendements bricolés et de déjeuners secrets – je pense à celui de M. Faure à Matignon ! Vous avez ressuscité la néfaste et funeste IV^e République ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UDR et RN.*) Ce PLFSS s'est fait dans l'entre-soi, contre les Français ! Derrière l'opposition de façade de MM. Wauquiez et Philippe, les Français payent leur abstention ou leur soutien honteux à ce budget. Cette tambouille et ces manœuvres les écoeurcent.

Bruno Retailleau a raison de qualifier ce PLFSS de « hold-up fiscal, social et démocratique » et de dire qu'il est invotable. J'appelle nos collègues du parti Les Républicains à tirer les conclusions de son analyse en votant contre ce texte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UDR et RN. – Exclamations sur les bancs du groupe DR.*)

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Respectez notre liberté de vote !

M. Éric Ciotti. Je leur dis à tous : libérez-vous des marchandages et des intimidations ; aujourd'hui, c'est l'heure de la vérité ! Ne vous soumettez pas à l'alliance Lecornu-Attal-Wauquiez. Ne vous compromettez pas, pensez aux Français, à ceux qui vous regardent, aux retraités, aux artisans et aux commerçants. Ne votez pas avec votre peur, votez avec votre liberté ! (*Les députés du groupe UDR se lèvent et applaudissent. – Les députés du groupe RN applaudissent également.*)

M. Vincent Descoeur. Il a trahi !

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Bentz.

M. Christophe Bentz (RN). Sur ce projet de loi de financement de la sécurité sociale, vous déplorez les dérapages budgétaires dont vous êtes les auteurs, vous dénoncez les déficits structurels dont vous êtes les responsables. Vous pouvez tenter de détourner le regard ou de chercher des responsables ailleurs, mais la cause originelle du problème n'est pas votre opposition, qui vous lance des alertes : c'est Emmanuel Macron et la politique destructrice qu'il vous impose de conduire depuis près de neuf ans ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Ce texte n'en est qu'une illustration parmi d'autres : il prévoit plus de taxes pour les Français, plus de contraintes pour les entreprises et plus de difficultés pour notre système d'accès aux soins. Votre trajectoire politique nous mène droit dans le mur et vous accélérez !

Alors que beaucoup, comme le président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici, vous alertent sur la perte de contrôle de nos finances sociales, vous refusez, par manque de pragmatisme, par aveuglement idéologique – ou les deux à la fois –, de vous attaquer aux vrais chantiers d'économies et de réduction des dépenses : l'immigration, la suradministration, les dérapages des comptes sociaux, les insincérités budgétaires ou encore la lutte contre la fraude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) À ce sujet, nous réclamons depuis des années des mesures fermes et fortes contre les fraudeurs et nous serons très exigeants sur le texte dont l'examen démarre ce soir.

Votre PLFSS est socialement injuste et économiquement délétère. Toujours irritant, malgré nos efforts pour le rendre le moins néfaste possible pour les Français, il demeure inacceptable. Comme s'abstenir, c'est voter pour, nous voterons donc contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Ce mauvais texte est conforme au bilan désastreux du macronisme, qui aura fait tant de mal à la France et aux Français. Le macronisme, c'est plus de 1 100 milliards d'euros de dette, un tissu économique en crise, une désindustrialisation accélérée, l'appauvrissement des Français, l'explosion des prix de l'énergie et l'abandon des territoires, sans parler de vos marques régulières de mépris et d'arrogance – la signature macroniste. Votre bilan économique est catastrophique. Vous avez perdu le droit de donner des leçons d'économie à qui que ce soit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Votre bilan social est lui aussi catastrophique. Les Français souffrent et leurs moyens de vivre se réduisent à grande vitesse. Notre modèle social s'effondre sous nos yeux. Les services publics de proximité se dégradent et reculent. La désertification médicale s'accentue, générant une grave perte de chance pour les patients et le renoncement aux soins d'un nombre croissant de Français.

Les Français ne trouveront aucune source de réjouissance dans ce texte. Ils n'y verront que des taxes supplémentaires : une hausse de 1,2 milliard de la CSG sur les produits de l'épargne et du patrimoine et une hausse de 1,1 milliard des taxes sur les complémentaires santé, qui se répercuteuront mécaniquement sur les tarifs, au détriment du pouvoir d'achat, alors qu'augmente sans cesse le reste à charge dans les dépenses de santé. Quant aux soignants, ils y trouveront malheureusement une nouvelle étape d'obligation vaccinale, sans aucun respect du principe de liberté.

Le groupe RN a tenté de limiter la casse en supprimant certains irritants comme le gel des pensions de retraite et des prestations sociales pour les familles ou les personnes handicapées. La seule maigre avancée de ce texte est le report de l'application de la réforme des retraites, en attendant les élections présidentielles de 2027 et la mise en œuvre d'une réforme juste : celle défendue par Marine Le Pen ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Rien n'est proposé pour lutter contre la financiarisation de la santé, pour accroître le nombre de soignants, pour soutenir la médecine libérale, la médecine des villes et des villages, et pour répondre à la crise des urgences hospitalières. Ce budget social est une nouvelle fois condamné à l'échec car vous refusez de vous remettre en cause. Vous ne tirez jamais les leçons de vos erreurs. Pire, vous vous déresponsabilisez, alors que ce texte ne répond en rien aux problèmes cruciaux de la santé, du travail et de la solidarité.

Les Français souhaitent une rupture. Ils veulent une alternance pour voir un véritable changement de cap, un changement politique concret. Ils n'attendent plus rien des gouvernements macronistes, si ce n'est leur départ. Seul le Rassemblement national aura le courage de changer réellement le cap au service des Français. Nous redonnerons confiance et espoir dans la politique menée pour la nation française. Courage, patience, nous arrivons ! (*Les députés des groupes RN et UDR se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve (EPR). Un bon compromis, c'est quand, à la fin, personne n'est vraiment content.

M. Sylvain Maillard. C'est vrai !

M. Pierre Cazeneuve. Mission accomplie, donc ! Au moment de voter ce projet de loi de financement de la sécurité sociale, le groupe Ensemble pour la République veut dire clairement les choses : non, ce texte n'est pas le nôtre. Il contient des mesures que nous ne soutenons pas, un déficit bien au-delà de la trajectoire que nous souhaitons et des reculs sur des réformes que nous avons défendues avec

détermination, car nous les jugeons, encore aujourd’hui, indispensables. Pourtant, nous voterons unanimement pour ce texte. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Nous ne le faisons pas par facilité ou par renoncement, mais par sens de l’État et de l’intérêt général. Nous sommes fidèles à l’esprit de compromis qui nous a guidés depuis le début des débats budgétaires derrière notre président de groupe, Gabriel Attal.

Car c’est le mandat que nous ont confié les Français en élisant une Assemblée nationale sans majorité claire, puis en nous demandant de trouver un chemin commun. Les députés des groupes Socialistes et apparentés, LIOT, Horizons & indépendants, Droite républicaine et Les Démocrates ont aussi répondu à cet appel.

Un député du groupe RN. L’UMPS!

M. Pierre Cazeneuve. Dans ce grand moment de clarification démocratique, le vrai visage du Rassemblement national et de La France insoumise se révélera au grand jour : c’est celui du cynisme et du populisme. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe RN.*) Ce vote séparera notre assemblée en deux. D’un côté, il y aura les artisans de la stabilité ; de l’autre, les ingénieurs du chaos, les professionnels du bordel, les entrepreneurs du désordre, les architectes du vacarme, les virtuoses du blocage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR – Vives exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Le cynisme sera à son paroxysme dans quelques minutes quand ceux qui ont combattu hier la réforme des retraites voteront contre sa suspension. Les travailleurs, les retraités, les Français tout simplement, vous n’en avez rien à faire ! Les seules choses qui vous importent, ce sont vos petits calculs électoraux et vos petites magouilles pour tenter de précipiter une élection ou d’en anticiper une autre !

M. Stéphane Rambaud. C'est vous qui avez créé l'instabilité ! Prenez vos responsabilités !

M. Pierre Cazeneuve. Ce vote n'emporte pas nos convictions – loin de là. Plus que jamais, nous alertons sur la nécessité de réduire nos dépenses.

M. Thierry Tesson. Incapables !

M. Pierre Cazeneuve. Plus que jamais, nous affirmons qu’il faudra travailler plus longtemps pour financer notre modèle social. Pour cela, nous proposons une réforme des retraites radicale et structurante, permettant de répondre aux aspirations de chacun et ne pas faire peser sur les seuls actifs de demain notre irresponsabilité collective d’hier et d’aujourd’hui. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR. – « Quelle honte ! » sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Évidemment, ce budget n'est pas parfait, mais en de pareilles circonstances, un budget parfait ne peut exister. C'est un compromis réaliste. Ce texte garantit la continuité du financement de notre système de santé. Il préserve le versement des prestations sociales, protège nos hôpitaux, circonscrit un certain nombre de dépenses. Grâce à l'action de notre groupe, il sauvegarde le salaire des apprentis et n'augmente pas les taxes sur les tickets-restaurant des travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

En cas de rejet de ce budget, nous savons quel serait le coût de l'inaction (*« Eh oui ! » sur quelques bancs du groupe EPR.*) : 30 milliards d'euros de déficit pour la sécurité sociale en 2026, selon son propre directeur, et l'impossibilité de relever les défis majeurs auxquels notre pays est confronté. Et si, au printemps, nous en sommes encore à discuter de ce

PLFSS, ce sera au détriment des textes, également soutenus par notre groupe, destinés à protéger nos enfants du fléau des réseaux sociaux,...

M. Laurent Jacobelli. Laissez la place !

M. Pierre Cazeneuve. ...à lutter contre le narcotrafic, à étendre les conditions de rétention administrative des étrangers délinquants, à tracer l’avenir de la Nouvelle-Calédonie. Si ce PLFSS n’était pas adopté, ce ne serait pas la promesse d’un déluge à venir ou des dix plaies d’Egypte s’abattant sur les six côtés de l’Hexagone, mais la certitude de l’incertitude, la certitude d’un déficit qui s’envolerait encore un peu plus, de projets utiles au pays qui ne verrait pas le jour et surtout de l’échec du Parlement – de ceux qui croient encore un peu à la démocratie représentative. Notre parlement doit être au rendez-vous de l’histoire.

J'ai été élu en 2022 : depuis trois ans, c'est la première fois que je peux prendre part au vote définitif d'un budget,...

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

Mme Christine Arrighi. Logique, ces trois dernières années, vous avez appliqué le 49.3 !

M. Pierre Cazeneuve. ...occasion dont je compte bien me saisir, comme nous nous en sommes collectivement saisis durant les cent vingt heures de débat qui ont permis de faire évoluer le PLFSS de façon drastique. Au cours de l’histoire de la V^e République, jamais des modifications du texte n’avaient atteint pareilles dimensions.

Nous assumons de voter pour ce texte imparfait mais nécessaire, de dire aux Français que ce budget n'est pas celui que nous aurions écrit mais qu'il évite le blocage (*« Ah ! » sur quelques bancs du groupe RN*), protège leurs droits, garantit la solidarité nationale. « Le courage », déclarait Jaurès, « c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel » (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*) : dans le cas présent, mieux vaut au contraire comprendre l'idéal et aller au réel, car en dernier lieu ce sont toujours les mêmes qui sont victimes de l'utopie.

M. Jean-Philippe Tanguy. Ce sont toujours les Français qui paient !

M. Pierre Cazeneuve. Travailleurs, petits retraités, familles modestes, soignants, ce sont les mêmes pour qui, plus que jamais, nous avons besoin que la protection sociale tienne debout.

M. Laurent Jacobelli. C'est vous qui, fiscalement, les avez massacrés !

M. Pierre Cazeneuve. Pensons à eux : donnons un budget à la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet (LFI-NFP). Le précédent orateur, macro-niste, a conclu son discours par une citation de Jean Jaurès. Je commencerai le mien de la même manière : « Il ne peut y avoir de révolution que là où il y a conscience » – malheureusement, chez vous, il n'y a ni l'un ni l'autre ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Le précédent orateur a affirmé : « Ce budget n'est pas celui que nous aurions écrit. » On se demande qui l'a écrit, finalement ! Peut-être la réponse se trouve-t-elle dans les informations au parfum de scandale sorties ce matin : il semblerait que des conseillers du premier ministre passent d'obscurs coups de téléphone à des entreprises privées pour tenter de faire changer le vote de certains parlementaires. Des dirigeants d'entreprise ont expliqué à des députés écologistes que leur

vote concernant le PLFSS déterminerait certaines décisions du gouvernement en matière de programmation énergétique. Il y aurait donc chantage au vote – raison suffisante, sans même en venir au fond, pour ne pas accepter le texte, voire le refuser! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Revenons au principe de ce qu'est un texte financier : depuis les débuts de la démocratie parlementaire, le budget sépare une majorité d'une opposition. J'aimerais savoir – sans doute le saurons-nous dans quelques minutes – qui fait aujourd'hui partie de la majorité! (*Mêmes mouvements.*) Quoi qu'il en soit, ce texte pose également un problème de méthode : depuis le début de son examen, tout a été fait pour empêcher le débat d'avoir lieu de manière rationnelle et normale. Sans revenir sur cette soirée formidable d'il y a dix jours où, à minuit, les ministres parlaient encore pour nous empêcher de discuter du financement de l'autonomie, sans revenir non plus sur le chantage au vote que j'évoquais à l'instant, je veux dire qu'il n'est pas normal qu'un Parlement doive examiner 500 amendements en une journée. Ce n'est pas un rythme normal de travail! (*Mmes Ségolène Amiot et Christine Arrighi applaudissent.*) Cela conduit des parlementaires à retirer des amendements, c'est-à-dire à renoncer à défendre des idées qu'il serait légitime de discuter, quelles que soient les opinions politiques de ceux qui les conçoivent. Or ce débat, je le répète, a été conçu de manière à arriver exactement à son stade actuel : arrangements et tambouilles à la faveur tantôt du dîner, tantôt du déjeuner. Toute la discussion a eu lieu hors de l'hémicycle! De pauses en suspensions, de suspensions en pauses, on revient avec des chiffres : tableaux d'équilibre, magouilles, engagements, négociations, concessions dont nous ne connaissons ni les tenants ni les aboutissants.

En revanche, nous savons ce qu'il n'y a pas dans le texte : rien du tout sur l'autonomie, le grand âge, les personnes en situation de handicap. Rien, dans la mesure où l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ne sera toujours pas portée au niveau du smic, où les dispositifs médicaux ne seront toujours pas remboursés ni les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) fonctionnarissenés, où les logements ne seront toujours pas accessibles, où les maisons de retraite ne seront toujours pas publiques. Rien pour répondre à la plus vive détresse de millions de Françaises et de Français qui continuent, en vain, d'espérer un peu d'humanité de la part du gouvernement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Il se trouve également dans le PLFSS quelques dispositions qui méritent que nous nous en débarrassions assez vite, comme la taxation de 1 milliard des mutuelles :...

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Exactement!

M. Hadrien Clouet. ...tous ceux qui voteront ce texte se rendront complices des augmentations de tarifs des mutuelles et des assurances privées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Dès le 1^{er} janvier, ceux-là devront dire à nos compatriotes que c'est à cause de leur vote qu'ils vont devoir payer plus cher les mêmes soins et que leurs arrêts maladie seront plafonnés à un mois, les médecins étant dessaisis de leur capacité d'appréciation – qui ici s'estime plus compétent qu'eux pour évaluer le temps nécessaire à la guérison d'une personne souffrante? Collègues, il vous faudra dire aux assurés sociaux : « Nous avons fait des économies sur ton dos et tu retourneras travailler même si tu n'es moralement ou physiologiquement pas en mesure de le faire. »

Ajoutons à cela vos mesures concernant les ALD : un demi-milliard d'économies, soit 300 euros de frais supplémentaires pour les diabétiques, par exemple, qui basculeraient dans le nouveau régime.

M. Jean-François Coulomme. Quelle honte!

M. Hadrien Clouet. Qui a été élu en vue de faire les poches des malades du diabète, des cotisants aux mutuelles, des personnes en arrêt maladie? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Je parle des patients, mais les établissements sont également concernés : mises sous tutelle, malus pour ceux qui prescriraient trop de soins, accueilleraient trop de gens. Qui a été élu en vue de réduire les dotations des hôpitaux? Pas nous, collègues; rejetons ce texte! (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Boris Vallaud.

M. Boris Vallaud (SOC). Nous sommes dans un moment grave, singulier, dont chacun ici a hautement conscience. Il y a dix-huit mois, la dissolution décidée par le seul président de la République projetait la politique hors de son orbite. La V^e République est morte, la VI^e République n'est pas née ; dans ce clair-obscur, il nous faut inventer les règles d'un régime désormais sans majorité, sans grammaire, incapable de dire ce qu'il est. Le fait minoritaire se substituant au fait majoritaire, chacune et chacun d'entre nous se trouve investi d'une responsabilité inédite, éminente.

À nous, socialistes, comme à d'autres, il a fallu penser l'exercice de l'opposition comme on parle de l'exercice du pouvoir : une opposition responsable de chacun de ses actes, qui peut faire et défaire les majorités, faire et défaire les gouvernements, faire et défaire les budgets, mais une opposition déterminée à combattre la politique d'Emmanuel Macron, dont nous dénonçons depuis le premier jour la brutalité (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*) et qui se solde par un échec,...

M. Aurélien Le Coq. Donc vous votez contre?

Un député du groupe LFI-NFP. Censurez le gouvernement!

M. Boris Vallaud. ...car elle a fracturé les Français et affaibli le pays comme jamais. Une opposition utile, fidèle au contrat nous liant aux Français qui espèrent de la gauche un changement dans leur vie, fidèle à la majorité absolue des vies difficiles, de ceux qui ne peuvent se payer le luxe d'attendre, d'espérer, le luxe du tout ou rien.

Mme Mathilde Panot. Il n'y a rien qui va!

M. Boris Vallaud. Tant pis si certains font aujourd'hui feu sur nous comme hier sur Léon Blum : pour eux, gouverner c'est trahir, même lorsqu'on ne gouverne pas. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.* – *M. Erwan Balanant applaudit également.*) Tant pis si d'autres, avec le même acharnement à la politique du pire, considèrent que l'on a trop cédé aux socialistes : il nous plaît que notre parti, comme le souhaitait Jaurès, « ne soit pas composé de ces éternels impuissants qui critiquent [...] et combattent toujours trop tard ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme Ayda Hadizadeh. Eh oui!

M. Boris Vallaud. Aux Français qui s'interrogent, s'inquiètent, je veux dire ce qu'était le PLFSS initial et où nous en sommes après avoir âprement combattu durant des semaines. De la suppression de deux jours fériés, il n'est plus question.

Mme Ayda Hadizadeh. Tout à fait!

M. Boris Vallaud. De la réforme de l'assurance chômage, il n'est plus question. Du gel des minima sociaux, des pensions, du barème de la CSG, plus question. Du doublement des franchises médicales, plus question. Du passage au rabot des titres-restaurant et des chèques vacances, plus question. De l'augmentation des cotisations des apprentis, plus question.

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas seulement grâce à vous !

M. Boris Vallaud. De la remise en cause des aides à l'embauche outre-mer, plus question.

Mme Ayda Hadizadeh. Voilà !

M. Boris Vallaud. Quant à l'emblématique réforme des retraites, la voilà suspendue. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC. – M. Jean-François Coulomme chante « C'est la fête ! »*) La flat tax, totem du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, se trouve remise en cause par la CSG sur les revenus financiers. Il y a un mois, le budget de l'hôpital et de la santé était étranglé, corseté, par une hausse de l'Ondam limitée à 1,6 % : ...

M. Laurent Jacobelli. Il essaie de se convaincre...

M. Boris Vallaud. ...elle atteint désormais 3 %, soit 4 milliards d'euros de plus. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*) Par la négociation, la recherche du compromis, au sein d'un rapport de force parfois dur, toujours exigeant, nous assumons d'avoir nettoyé le musée des horreurs dénoncé il y a quelques semaines encore par des syndicats de salariés qui ont souvent joint leur voix à la nôtre afin de faire reculer le projet du gouvernement. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Aurélien Le Coq. Et les recettes fiscales, alors ?

M. Boris Vallaud. Nous assumons, encore une fois, d'avoir fait reculer la politique d'Emmanuel Macron...

M. Aurélien Le Coq. Vous l'aidez à avancer !

M. Boris Vallaud. ...et la brutalité du PLFSS initial, d'avoir protégé les Français même de façon imparfaite, en un mot d'avoir fait notre devoir. En ce moment à nul autre pareil, au milieu des périls de l'époque, nous n'avons eu que deux préoccupations : d'abord être utiles tout de suite aux Françaises et aux Français qui, n'ayant que leur force de travail pour vivre, n'en vivent pas toujours ; ensuite...

M. Aurélien Le Coq. Sauver Emmanuel Macron !

Mme Ayda Hadizadeh. Ce n'est pas le sujet !

M. Boris Vallaud. ...saisir la possibilité du débat parlementaire plutôt que d'abandonner la démocratie à ses mortels ennemis du Rassemblement national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe Dem.*) Jamais, pour notre part, nous n'avons eu la fascination du spectacle de la chute, jamais nous ne ferons des gens les victimes de la politique du pire. Nous voterons pour ce budget de la sécurité sociale, ...

Mme Mathilde Panot. Vous sauvez Macron ! Il vous dit merci !

M. Boris Vallaud. ...non parce qu'il serait le nôtre, mais parce qu'il constitue le fruit du compromis républicain et qu'il y va de l'intérêt des Français, de leurs services publics, de la France. (*Les députés du groupe SOC se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Justine Gruet.

Mme Justine Gruet (DR). Nous voilà arrivés à un moment charnière du débat budgétaire qui anime l'Assemblée nationale depuis près de deux mois. Cela fait des semaines que nous débattons afin de doter la France d'un budget, des semaines que chaque groupe défend ses positions au sein d'une Assemblée divisée. On peut râler sans cesse, être toujours contre tout, ou bien travailler.

Mme Mathilde Panot. C'est le degré zéro de l'argumentation politique ! (*Protestations sur les bancs du groupe DR.*)

M. Patrick Hetzel. Un peu de sérieux, madame Panot, ça vous fera du bien !

Mme Justine Gruet. Notre ligne, les députés de la Droite républicaine l'ont défendue avec beaucoup de sérieux tout au long des débats. Nous avons indiqué clairement que le projet de loi initial était inacceptable et nous avons obtenu, dans cet hémicycle, des avancées en faveur de la France qui travaille, avec le retour de la défiscalisation intégrale des heures supplémentaires (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR,*) et des avancées en faveur de la France qui a travaillé toute sa vie, avec la revalorisation de toutes les pensions de retraite indexée sur l'inflation. Pour nous, la retraite n'est pas un privilège mais, je le répète, le fruit d'une vie passée à travailler, à cotiser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*) En faveur des classes moyennes, citons la suppression de la hausse de la CSG sur des produits d'épargne plébiscités par les Français comme l'assurance vie et le plan d'épargne logement (PEL). Enfin, en faveur de nos professionnels de santé, nous avons obtenu que le texte revienne sur l'essentiel des mesures qui allaient pénaliser les pharmaciens et les médecins libéraux, si précieux dans nos territoires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR ainsi que sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Cependant, ce budget ne correspond pas à celui que nous aurions souhaité pour la sécurité sociale et l'assurance maladie : il comporte des hausses d'impôt et de taxe certes réduites par notre mobilisation, largement inférieures à ce que réclamaient le Parti socialiste et La France insoumise, mais des hausses d'impôt tout de même. Par ailleurs, il ne contient aucune réforme structurelle qui permettrait de dégager des économies d'ampleur pour réduire nos déficits et assurer le financement de nos services publics. Pour beaucoup d'entre nous, la suspension de la réforme des retraites sans financement constitue un élément préoccupant pour l'avenir de notre régime de retraite face à l'implacable réalité de l'évolution démographique. Non, ce budget ne correspond pas à nos convictions. Ce n'est pas le budget parfait, mais dans la situation actuelle, soyons lucides : un budget idéal est un budget impossible. L'absence de budget, qui conduirait à laisser dériver nos comptes sociaux et à priver de moyens supplémentaires nos hôpitaux, nos Ehpad et nos professionnels de santé, n'est pas plus souhaitable. Dans leur majorité, les députés de notre groupe s'abstiendront. Nous ne prendrons pas le risque de bloquer l'adoption de ce texte.

Chers collègues, lorsque les Français n'ont plus les moyens de payer leurs factures, ils commencent par faire le point sur les dépenses de leur foyer qui peuvent être réduites. Ils ne vont pas demander toujours plus d'argent à leurs voisins, notamment ceux qui travaillent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*) C'est ce travail exigeant que nous devons conduire, ce travail que nos compatriotes attendent. Dès demain, nous poursuivrons notre travail parlementaire exigeant et nous œuvrerons en faveur des réformes结构elles que nous estimons indispensables pour sauver notre système de protection sociale et redresser le pays : diminuer les dépenses inutiles de l'administration, limiter l'accès aux étrangers qui n'ont jamais contribué à notre système, lutter

contre la fraude sociale qui mine tant nos comptes publics que la confiance des Français, revaloriser toujours le travail face à l'assistanat, avec la création d'une aide sociale unique, qui permet de garantir un écart net entre les revenus du travail et les revenus de l'assistanat (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR*)....

M. Laurent Wauquiez. Très bien !

Mme Justine Gruet. ...simplifier drastiquement pour lutter contre une bureaucratie administrative qui pose quotidiennement problème à tous les Français – tout est devenu compliqué – et qui entrave nos services publics de santé et les administrations de sécurité sociale.

Nous en sommes convaincus, les Français attendent que nous fassions œuvre utile, même dans cette période imparfaite – y en a-t-il vraiment de plus faciles que d'autres ? –, en attendant la saine confrontation démocratique du débat présidentiel qui commencera l'année prochaine et qui permettra de faire les grands choix qui présideront à l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR*.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain (EcoS). Ce vote est très regardé et nous savons que chacun d'entre nous devra s'expliquer sur son choix. Je vais donc vous dire ce que j'expliquerai à ceux de mes électeurs qui m'interrogeront. Si j'écoutais mon cœur et mes tripes, je voterai contre ce texte. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.) Car je ne supporte pas ce que vous avez fait de l'hôpital depuis tant d'années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Exclamations sur les bancs des groupes EPR et Dem.*)

M. François Cormier-Bouligeon. Et vous, qu'avez-vous fait ?

Mme Cyrielle Chatelain. Qui peut se satisfaire de notre système de soins ? Qui peut se satisfaire des délais d'attente, des brancards dans les services d'urgence, du burn-out de soignants qui n'en peuvent plus ? Voilà ce que je dirais si j'écoutais mon cœur ! Mais après des semaines de débat et parce qu'un député ne peut pas écouter que son cœur et que ses tripes, j'ai essayé de prendre du recul, comme le reste de mon groupe.

Dans un premier temps, les députés du groupe Écologiste et social ont essayé de se protéger du bruit autour de ce débat. Il y a eu notamment les larmes de crocodile de Bruno Retailleau, qui a parlé de hold-up fiscal alors que les députés de son parti ont voté la mesure fiscale la plus injuste de ce texte, c'est-à-dire l'augmentation de 1 milliard d'euros des taxes sur les complémentaires santé, qui pèsera sur tous les Français. À un moment, cela suffit : les commentateurs, moi, je n'en veux plus ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Dieynaba Diop applaudit également.*) Je pense aussi au bruit d'Édouard Philippe, qui a décidé, maintenant qu'il n'a plus de mandat national et qu'il n'est plus aux responsabilités, de faire preuve de courage et de panache, mais l'ingratitude et la déloyauté, en fait, je trouve ça assez moche.

Deuxièmement, nous avons refusé d'intégrer un 49.3 qui n'existe pas. Le premier ministre ayant fait le choix de ne pas recourir à cet article, nous avons refusé l'idée selon laquelle il faudrait choisir entre un budget et pas de budget du tout, comme nous avons refusé l'idée que le vote du PLFSS serait un vote sur l'avenir du gouvernement. Aujourd'hui, nous ne votons pas pour ou contre le gouvernement,...

M. Aurélien Le Coq. Nous votons pour ou contre la politique du gouvernement à l'hôpital !

Mme Cyrielle Chatelain. ...nous ne votons pas la censure, même si nous continuons de penser que ce gouvernement est une anomalie démocratique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*) Le seul sujet sur lequel nous votons, c'est le budget de la sécurité sociale. Nous devons donc essayer de comprendre aussi précisément que possible son contenu et de dire la vérité. Et la première vérité, c'est qu'il n'y a pas de grande victoire, qu'il n'y aura pas de grand soir. C'est finalement un petit texte, mais nous avons évité la casse : nous avons évité que le pouvoir d'achat des plus précaires soit plus affecté encore par le gel des prestations sociales, par le gel des pensions de retraite ou leur désindexation. Oui, nous avons évité la casse !

Le groupe Écologiste et social s'est obstiné à rappeler qu'à la fin, ce qui comptera, c'est les moyens alloués aux soignants. L'année prochaine, pourront-ils faire le même travail sans recul de leurs moyens ? Avec l'augmentation de l'Ondam, nous avons obtenu des moyens constants ! Est-ce suffisant ? Non. Est-ce négligeable ? Non plus. Des moyens constants, qui signifient qu'on ne fera pas une nouvelle fois des économies sur l'hôpital, ce n'est pas rien. Ce résultat a été déterminant dans notre réflexion. Nous continuerons d'être très vigilants sur ce sujet, car si les moyens sont constants, ils doivent l'être pour tout le monde. Nous refusons que derrière le mot d'efficience ou l'idée de malus – une pénalité financière pour les hôpitaux – se cache la réduction des moyens des hôpitaux situés en zone dense. Les moyens constants ne sont pas que pour quelques-uns. Tous les hôpitaux, dans tous les départements et dans toutes les régions de France, doivent en bénéficier.

Voilà notre cheminement. Il a été dur et complexe et aboutit à un vote de raison plus qu'à un vote de cœur. Il y a eu des avancées et des effets positifs pour les hôpitaux et les soins de ville. Le groupe Écologiste et social, dans sa majorité, s'abstiendra. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS et SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier (Dem). C'est l'heure de vérité, cet après-midi, pour l'Assemblée nationale. C'est l'heure de vérité pour la sécurité sociale, qui vient de fêter fièrement ses 80 ans, dont nous sommes tous les dépositaires et qui a permis d'accomplir de formidables progrès économiques et sociaux, admirés dans le monde entier. La question est simple : va-t-on la protéger, pour qu'elle puisse survivre ? C'est l'heure de vérité, d'autant que les comptes sociaux sont profondément dégradés. Vous me direz que cette dégradation est apparue récemment, mais ce n'est pas vrai. La Cades a été créée en 1993, à l'origine pour quinze ans, et il faudra la prolonger car elle est terriblement endettée – je ne parle même pas de l'Acoss.

S'il faut adopter ce budget, c'est au moins pour une raison, qui nous a été donnée la semaine dernière : s'ils ne sont pas pilotés, les comptes dériveront de manière inacceptable et la sécurité sociale finira aux mains des prédateurs financiers qui n'auront pas manqué de se jeter sur nous.

C'est l'heure de vérité pour un budget de 700 milliards d'euros. Il est attendu par les retraités, qui se demandent quel sera le niveau de leurs pensions l'année prochaine, par les entreprises, soucieuses de leurs facteurs de compétitivité, par les demandeurs d'emploi et par les hôpitaux, qui attendent pour investir. Qu'allez-vous leur dire ? Qu'il faut attendre le mois de mars ? Je sais que Noël arrive, que chacun s'apprête à glisser son petit soulier au pied du sapin, qu'on raconte de

jolis contes de Noël, mais croyez-vous qu'en janvier et en février on fera un budget dans de meilleures conditions ? La réponse est non !

C'est l'heure de vérité pour le Parlement lui-même. Je vous le dis avec beaucoup de gravité : c'est la première fois que nous bâtonnons ici un budget brique après brique, soit un acte de liberté fondamental accompli tous ensemble ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et EPR.*) Les vrais architectes de ce budget sont les parlementaires eux-mêmes. À cela, des raisons politiques uniques, à commencer par le renoncement au 49.3 – je le rappelle à ceux qui nous disaient que le 49.3 violentait le Parlement. Il a fallu ensuite suspendre la réforme des retraites – je regarde Élisabeth Borne, qui l'a défendue avec courage –, mais nous reviendrons sur le sujet lors de la prochaine élection présidentielle, comme nous sommes plusieurs à l'avoir souligné – vous repenserez alors aux propos que j'ai tenus à cette tribune. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Enfin, nous avons dû bâtir le compromis. Jérôme Guedj, dans une très belle intervention, mentionnait tout à l'heure Aristide Briand, reconnu comme l'un des meilleurs artisans du compromis. Un compromis exige l'humilité et ceux qui le cherchent doivent se rappeler d'une chose : il n'y a de victoire que collective et pas de victoire individuelle.

Alors il y a ceux qui sont sortis des postures pour bâtir ce budget et faire en sorte qu'on arrive à l'élaborer dans les meilleures conditions, obtenant le dégel des minima sociaux, la disparition des franchises, la protection des apprentis, l'Ondam à 3,3 %, les heures supplémentaires et le travail qui paie mieux, l'outre-mer qui n'a pas été oublié et les mesures relatives aux mutuelles. Je suis d'ailleurs surpris de trouver parmi nous de grands défenseurs des mutuelles, alors que ce sont les mutuelles qui font les poches des citoyens, pas le contraire ! Face à eux, d'autres architectes : les architectes du chaos, que l'on connaît aussi comme les professionnels du désordre. Le chaos, c'est l'impasse. Voulez-vous la respectabilité ou voulez-vous le chaos, vous que seules guident la prochaine présidentielle et la dissolution ?

M. Jean-Philippe Tanguy. Oui ! Vive Marine ! Marine Présidente !

M. Philippe Vigier. L'année 2026 ? Rien à faire ! L'année 2027 ? Rien à faire non plus ! Dans une alliance formidable, LFI et le RN se sont entendus pour créer 34 milliards d'euros d'impôts supplémentaires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*) Dans vos circonscriptions, il va falloir dire que vous avez voté contre le dégel des minima sociaux, contre le dégel des retraites et contre la suspension de la réforme des retraites ! Ne vous inquiétez pas, les électeurs nous regardent et le sauront ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Hadrien Clouet. Arrête, Vigier !

M. Philippe Vigier. Évidemment, ce budget présente des insuffisances. Vous les connaissez et je les ai soulignées à plusieurs reprises. À quand une véritable réforme structurelle du système de santé avec une loi pluriannuelle ? À quand la prévention comme clé d'entrée de toutes nos politiques publiques ? À quand une nouvelle architecture du système, qui ne reposera plus sur la défiance, mais sur la confiance dans les professionnels de santé, chargés de la santé publique dans leurs territoires ?

Nous, les Démocrates, nous faisons le choix de la responsabilité. Nous faisons le choix de nous rappeler que le parfait n'existe pas et que l'imparfait est mieux que le hasard. Nous serons donc au rendez-vous ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et EPR, ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. Sur l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale, le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Paul Christophe.

M. Paul Christophe (HOR). Les deux plus grandes erreurs économiques commises dans notre pays – le retour sur l'âge de départ à la retraite sous François Mitterrand et les 35 heures – sont le péché originel de l'héritage la gauche. Ces décisions ont sciemment ignoré une réalité démographique déjà connue et visible. Elles ont volontairement fragilisé les trajectoires budgétaires des décennies suivantes. Quarante ans plus tard, la gauche persiste dans l'aveuglement. Elle refuse d'assumer le recul de l'âge de départ à la retraite, pourtant si nécessaire. Elle préfère flatter l'illusion plutôt que de dire la vérité !

Nous voyons médusés tous les populistes, de La France insoumise au Rassemblement national, s'allier pour défendre ensemble la retraite à 60 ans ! Qui peut sérieusement croire que cette promesse bancale est tenable ? Qui peut imaginer que nous pourrions financer une retraite de vingt-deux ans en moyenne par un système conçu pour n'en financer que cinq ? Cette promesse, c'est du vent ! Du vent qui coûte des milliards d'euros.

Depuis la dissolution, la gauche réclame le pouvoir : un gouvernement, un premier ministre. Elle n'a obtenu ni l'un ni l'autre. En négociant seule avec le gouvernement, elle s'est retrouvée propriétaire du budget de ce dernier. Elle a été aidée dans sa tâche par les extrêmes, qui ont soutenu les mêmes taxes, les mêmes dépenses, les mêmes dérives. Ensemble, ils ont voté pour alourdir la fiscalité, non seulement de nos entreprises, mais aussi de nos concitoyens, en touchant même à leur épargne ; ils ont approuvé des milliards de dépenses nouvelles, souvent sans financement, distribuant l'argent public comme s'il était magique. Ce déferlement fiscal a un résultat clair : moins d'investissements, moins de croissance et plus de déficit. Par conviction ? Allons ! On ne sauve pas un pays en détruisant sa compétitivité. Il n'y a là aucune vision, et encore moins du courage. C'est au mieux de l'incompétence, au pire du calcul politique. Ainsi La France insoumise et le Rassemblement national voteront-ils contre la copie finale d'un texte qu'ils ont pourtant contribué à écrire.

M. Hervé de Lépinau. Que fera Horizons ?

M. Paul Christophe. C'est à n'y rien comprendre.

Mme Mathilde Panot. Cela s'appelle l'opposition démocratique !

M. Paul Christophe. Ils se cachent, ils fuient leur propre vote, ils n'assument rien.

Un député du groupe RN. On assume tout !

M. Paul Christophe. Pourquoi ? Parce qu'ils veulent le chaos.

Mme Mathilde Panot. Non, le départ de Macron !

M. Paul Christophe. Quant aux socialistes, ils avancent avec la naïveté de ceux qui se croient fins stratèges. Ils veulent gouverner le pays, mais ils semblent découvrir qu'avec quelque soixante députés, soit une minorité de cet hémicycle, ils ne peuvent pas porter seuls un budget national.

Le groupe Horizons & indépendants n'a jamais fui ses responsabilités. (*Rires sur les bancs du groupe RN.*) Nous avons tendu la main, nous nous sommes montrés ouverts au dialogue.

Mme Dieynaba Diop. Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

M. Paul Christophe. Depuis le début, je n'ai pas vu la gauche se presser pour construire une solution de compromis. Un compromis oblige chacun à faire des concessions. Avec vous, c'est uniquement à sens unique, au mépris des équilibres budgétaires. Nous l'avons dit dès le 16 octobre : nous ne voterons pas n'importe quoi.

M. Emeric Salmon. Ah bon ?

M. Paul Christophe. Personne ne peut feindre la surprise. S'il y a bien une chose qu'on ne peut résolument pas reprocher à mon groupe, c'est sa constance et son sérieux. (*Rires sur les bancs du groupe RN.*) Dans cet hémicycle, de jour comme de nuit, nous avons défendu nos entreprises, notre tissu productif et la prospérité de nos territoires. Notre pays se doit de faire face au choc démographique majeur qui se profile et au vieillissement de sa population. Il nous faut préparer l'avenir.

Ce budget de la sécurité sociale n'est pas à la hauteur des défis qui se dressent devant nous. Il devait viser un déficit de 17 milliards mais les concessions faites aux uns et aux autres le portent à hauteur de 24 milliards d'euros – 24 milliards de dette supplémentaire. Quant au déficit cumulé du pays, il devrait atteindre un taux situé entre 5,1 % et 5,3 % du PIB, alors que la raison imposait de rester sous les 5 %.

Un député du groupe RN. Il faut voter contre, dans ce cas !

M. Paul Christophe. Ce texte est dépourvu d'équilibre, de vision et de responsabilité. Ce budget ne prépare rien, n'anticipe rien. Il affaiblit même la France. Pire, il fait entrevoir un avenir sombre pour notre jeunesse, qui héritera de cette dette. Pierre Mendès France disait qu'il ne faut jamais sacrifier l'avenir au présent...

Mme Delphine Batho. Laissez-le tranquille !

M. Paul Christophe. Combien avait-il raison ! On ne construit rien sur des illusions. Chez Horizons, nous disons non à l'aveuglement, non au dérapage, non à l'irréalisme. Mais parce que nous ne sommes pas les artisans du chaos, nous nous abstiendrons, dans notre très grande majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Hervé de Lépinau. Tout ça pour ça !

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen (LIOT). Le texte soumis à notre vote ne nous satisfait pas, mais il est le résultat d'un travail parlementaire mené par des groupes qui n'ont ni les mêmes idées ni les mêmes priorités et qui ont néanmoins accepté de discuter et de chercher un compromis ensemble. Ce n'est donc pas le texte que chacun aurait écrit, mais c'est un texte débattu et travaillé collectivement. Cette démarche, trop rare, mérite d'être soutenue.

Trois questions se posent à cet instant. Ce texte nous convient-il dans son intégralité ? La réponse est clairement non. Nous avons d'ailleurs exprimé nos points de désaccord. Deuxièmement, l'absence de texte serait-elle préférable ? Certainement pas.

M. Gaëtan Dussausaye. Si !

M. Christophe Naegelen. Un PLFSS qui n'est pas adopté, c'est un déficit qui se creuse automatiquement, faute de mesures de redressement. C'est aussi une perte de visibilité majeure pour les hôpitaux, les Ehpad, les professionnels de santé, pour tous ceux qui ont besoin de prévisions, de trajectoires

financières, de repères stables pour assurer leurs missions. Si le PLFSS est le texte des plus fragiles, il est aussi celui des acteurs qui les accompagnent, dans des conditions souvent très contraintes. C'est en gardant à l'esprit la situation de ces acteurs essentiels que nous devons nous prononcer et prendre nos responsabilités en leur donnant plus de moyens pour leurs missions.

Troisièmement, le texte final est-il meilleur que celui présenté initialement par le gouvernement ? Oui, sans ambiguïté. Et c'est le fruit du travail du Parlement. Ce texte inclut, grâce à mon groupe, des corrections importantes.

Un député du groupe RN. Macroniste !

M. Christophe Naegelen. Le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires a tâché de protéger les salariés, les classes moyennes, les retraités : suppression du gel des prestations sociales, maintien de l'exonération salariale sur les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1^{er} janvier 2026 au bénéfice des jeunes travailleurs, maintien du dispositif Lodeom ainsi que son extension à Mayotte, défendue par notre groupe...

Un député du groupe RN. Macroniste !

M. Christophe Naegelen. ...et adoptée à l'unanimité – preuve qu'est enfin reconnu le besoin urgent de compétitivité de ce territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Nous avons également obtenu le rétablissement de l'article 8 *sexies*, qui prévoit de calculer les allégements généraux en fonction des minima de branche et de les réduire lorsque ces derniers sont inférieurs au smic, ce qui incitera les branches concernées à revaloriser leurs minima, au bénéfice du pouvoir d'achat des plus modestes. Citons également la possibilité de fractionner le congé de naissance, qui apportera une souplesse bienvenue aux familles. La vie quotidienne appelle parfois des réponses simples mais concrètes.

Que ce compromis soit adopté ou non ne doit pas nous dispenser d'une réflexion de fond sur l'avenir de notre protection sociale. Les équilibres financiers se tendent, les besoins augmentent, les territoires ne sont pas égaux face à l'accès aux soins. Nous devrons ouvrir le chantier de l'avenir de notre modèle de protection sociale avec lucidité et ambition.

Notre groupe n'a pas d'agenda électoral et n'a jamais adopté de posture partisane. Ce texte ne nous satisfait pas, mais nous faisons preuve de pragmatisme et surtout de bon sens. Compte tenu des avancées obtenues et du risque de dégradation économique que ferait peser l'absence de budget, et parce que nous restons fidèles à notre boussole – sens des responsabilités, justice sociale et territoriale –, la grande majorité du groupe LIOT votera en faveur du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT ainsi que sur quelques bancs des groupes EPR, SOC et DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Monnet.

M. Jérôme Guedj. Le meilleur d'entre nous !

M. Yannick Monnet (GDR). Il me faut d'abord noter que nous avons eu un débat, un vrai débat, suivi d'un vote. Pour moi qui suis député depuis 2022, c'est une première. Les discussions ont permis de faire évoluer le texte initial et de rendre saillantes, s'il en était encore besoin, les positions politiques de la gauche et de la droite en matière de justice sociale ; de mesurer qui a réellement à cœur de préserver notre modèle de protection sociale.

Madame la ministre, vous avez souligné mes principes en la matière. Avec l'ensemble des députés du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, je défends vigoureusement le principe de solidarité de la sécurité sociale, selon lequel chacun doit contribuer selon ses moyens, sur la base de la richesse produite, et recevoir selon ses besoins. En ces temps de grande incertitude sociale, économique et environnementale, alors que la pauvreté n'a jamais autant gangrené notre société, renoncer ne serait-ce qu'un peu à ce principe serait renoncer à ce qui reste de notre cohésion sociale.

Au gouvernement et à la droite qui nous interpellent au sujet de la dette inouïe que nous laisserions aux générations futures, je réponds que je n'ai pas davantage envie de leur laisser un monde où la retraite sera fonction de ce que chacun aura pu épargner, où n'auront accès à des soins que ceux qui pourront les payer, où régnera le chacun pour soi, sans plus aucun esprit de solidarité.

Notre effort doit être double. D'un seul et même geste, inspirés précisément par les principes de la sécurité sociale, nous devons bel et bien rétablir l'équilibre du système tout en lui donnant les moyens de son existence, c'est-à-dire en le dotant des ressources issues de la cotisation sociale, car il n'y a pas de méthode plus juste, plus équitable, plus pérenne. La difficulté est que, pour certains, davantage de ressources ne peuvent consister qu'en de moindres dépenses. Tel était le défaut majeur du texte initial – d'autant que ces moindres dépenses pesaient quasiment intégralement sur les assurés sociaux. À ce titre, je regrette qu'une majorité ait maintenu la taxe de 2 % sur les complémentaires santé sans avoir l'assurance qu'elles ne la répercuteront pas sur les assurés. Je me réjouis à l'inverse qu'ait pu être préservé le pouvoir d'achat des apprentis – au demeurant bien faible – et que l'ensemble des prestations sociales et des pensions de retraite soient bien revalorisées en 2026.

Le gouvernement a renoncé à augmenter les franchises médicales et je prends acte de son engagement. C'est la moindre des décences quand on sait que plus de la moitié de nos concitoyens renoncent à des soins.

Nous avons pu avoir un début de débat sur la CSG. En obtenant la suppression du gel de cette dernière sur les pensions de retraite, les pensions d'invalidité et les allocations chômage, nous avons évité à bon nombre de Français de subir une nouvelle perte de pouvoir d'achat. Le compromis trouvé au sujet de la CSG sur le capital n'est en revanche pas pleinement satisfaisant. Nous souhaitions que les petits épargnants soient exemptés, et c'est chose faite. Néanmoins, l'Assemblée nationale, sur proposition du gouvernement, a également épargné au passage les plus aisés, qui tirent du capital la plus grande part de leur revenu. Sur l'objectif d'un juste effort demandé à chacun, il y a encore une grande marge de progression.

Nous ne cessons de le dire : les ressources de la sécurité sociale sont gênées par les exonérations de cotisations sociales non compensées. À cet égard, nous apprécions que le gouvernement ait entendu notre demande, formulée de longue date, en s'engageant à compenser les exonérations sur les heures supplémentaires pour un montant de 2,5 milliards d'euros, ainsi qu'à rattraper la sous-compensation des allègements généraux, estimée aux alentours de 2 milliards. Néanmoins, le débat sur la masse des exonérations de cotisations, ainsi que sur les exemptions d'assiette sans contreparties, reste devant nous : se trouve là un grand gisement de recettes pour la sécurité sociale.

En définitive, si nos délibérations ont permis de colmater quelques brèches et d'éviter de bien mauvais coups pour les Français, elles n'ont pas sauvé notre modèle social. L'insuffisance des ressources nouvelles demeure très préoccupante. Le rehaussement de l'Ondam à 3,1 % éloigne un peu la sentence du comité d'alerte mais il fait fi, une fois de plus, de la nécessité d'en venir à une loi de programmation pluriannuelle.

M. Jérôme Guedj. C'est juste !

M. Yannick Monnet. Le fait d'avoir de nouveau affecté 15 milliards d'euros de dette à la Cades pour éviter un débat de fond sur cette dette et sa financiarisation fragilise la sécurité sociale. Autrement dit, des débats de fond, urgents, restent devant nous. Si nous voulons réellement préserver notre système, il serait bon d'oser les mener avant l'automne prochain.

Quoi qu'il en soit, dans ce contexte particulier, une majorité du groupe de la Gauche démocrate et républicaine votera contre le texte, tandis qu'une autre part non négligeable – dont je fais partie – s'abstiendra. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR, EPR et Dem.*)

M. Olivier Falorni. Très bien !

VOTE SUR L'ENSEMBLE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

M. Jérôme Guedj. Ne vous trompez pas !

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	574
Nombre de suffrages exprimés	481
Majorité absolue	241
Pour l'adoption	247
contre	234

(*Le projet de loi est adopté.*) (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem ainsi que sur quelques bancs du groupe DR.*)

4

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, élargissant la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements d'avoir recours au modèle de la société portuaire pour l'exploitation de leurs ports.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.*)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra